

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (présente jusqu'à 16h50),
Monsieur Louis de MESNARD,
Madame Emmanuelle VENNIN.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS (procuration à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX),
Madame Peggy CENAC-GUESDON (présente jusqu'à 14h25),
Madame Sandrine ROUSSEAU,
Monsieur Philippe SALVADORI,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (procuration à Monsieur Louis de MESNARD de 14 à 16 h, présente à partir de 16h),
Monsieur Jean SUISSE (présent jusqu'à 16h puis procuration à Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND).

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET (présente jusqu'à 16h20),
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Alexandre FOURNIER (procuration à Madame Sandrine ROUSSEAU),
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN (présent jusqu'à 14h25).

Membre absent

Madame Delphine BADIAN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK (procuration à Madame Maéva COROUGE),
Madame Amélie BOUDIER (suppléée par Madame Maéva COROUGE jusqu'à 17h25)
Madame Clara PRIVÉ (suppléée par Monsieur Lou NOIRCLÈRE-FRESSE jusqu'à 17h10).

Membres absents

Monsieur Alexandre ARMAND,
Monsieur Théo CADEL,
Monsieur Pierre-Louis MAGNAT.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Emmanuelle VENNIN),
Monsieur Lionel BRETILLON (suppléé par Monsieur Philippe LEMANCEAU),
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Madame Francine CHOPARD jusqu'à 16h45),
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 14h45 puis procuration à Monsieur Lou NOIRCLÈRE-FRESSE),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Monsieur Alain BONNIN),
Monsieur Jean-Claude MEUNIER-LARIOTTE (procuration à Monsieur Frédéric DEBEAUFORT).

Membre absent

Madame Pascale PONSE.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Agnès FANJAUD, Agent comptable,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la commission de la formation et vie universitaire,
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget, aux investissements et au pilotage,
Madame Catherine GUILLEMIN, Présidente de la SATT SAYENS,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Jean GUZZO, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche et aux relations avec le monde économique,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines,
Monsieur Sylvain TRICHARD-COMPAROT, Directeur de cabinet du Président de l'université.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 9 juillet.....	10
III) Questions financières.....	10
1. Orientations budgétaires au titre de l'exercice 2020.....	15
2. Tarifs des EUD (catalogue des ouvrages, catalogue des ouvrages bradés, remises diverses accordées).....	23
3. Tarifs, subventions et dons.....	23
4. Sorties d'inventaire.....	24
IV) Questions relatives aux Ressources Humaines.....	24
- Campagne d'emplois 2020 enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS.....	25
V) Universitarisation (grade et/ou diplôme) des diplômes nationaux délivrés par des établissements autres que l'université (modification délibération CA 22/11/2018).....	41
VI) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 16 septembre 2019.....	48
1. Référentiel commun des études 2019-2020.....	48
2. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 9 septembre 2019.....	52
- Projets internationaux.....	52
- Diplômes d'université et formations courtes.....	53
- INSPE : allègement du parcours Préprofessionnalisation pour les étudiants EAD.....	56
- Diplômes nationaux.....	57
3. Calendrier universitaire 2019-2020 : étude des propositions des composantes (compléments).....	58
VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 16 septembre 2019.....	64
- Demandes de subvention.....	64
VIII) Présentation des résultats de la SATT-SAYENS.....	64
IX) Création d'une commission « Biodiversité et campus ».....	79
X) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	Erreur ! Signet non défini.
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	Erreur ! Signet non défini.
2. Compte rendu des conventions hors subvention.....	Erreur ! Signet non défini.

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 23 septembre 2019)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

- :- :- :- :- :- :-

Le Président.- Nous pouvons ouvrir ce conseil d'administration.

Je vous souhaite la bienvenue. Je suis très heureux de vous retrouver.

C'est un conseil d'administration qui est important, qui va être rythmé par deux délibérations essentielles qui sont les orientations budgétaires pour le budget 2020 et la campagne d'emplois au titre de l'année 2020.

Quelques informations pour ouvrir ce conseil d'administration.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- D'abord quelques éléments chiffrés sur la rentrée qui se déroule bien. J'ai des chiffres qui sont des chiffres au 19 septembre.

Au 19 septembre, tous niveaux confondus, deux tiers des étudiants qui devaient s'inscrire à l'uB étaient inscrits, ce qui fait une augmentation à date égale par rapport à l'an dernier de 5,4 %. Bien sûr, tout cela doit... Cela devra se lisser au fil des semaines.

En tout cas, pour l'instant on est sur une augmentation qui est significative avec dans certaines composantes des augmentations de flux étudiants qui sont importantes. On a plus de 10 % d'augmentation à l'ESIREM, à l'IUVV, à l'IAE, en Lettres, en Sciences et Techniques. On a une augmentation des effectifs étudiants entre 2 et 10 % en Droit, Sciences économique et politique, en Langues, en Sciences humaines et sociales, en Santé et dans les IUT de Chalon et du Creusot ainsi qu'à l'ISAT.

Donc cela, c'est tous niveaux confondus. Les chiffres que je vous donne sont... Les chiffres que je viens de vous donner sont des chiffres tous niveaux confondus.

Si l'on regarde côté première année de Licence, on a une hausse de 1,4 % des inscriptions de néo-bacheliers par rapport à l'année passée. Ce qui nous fait un flux entrant de néo-bacheliers pour l'instant qui est de 6 080 étudiants. Et si on regarde l'effectif total en première année de Licence, c'est-à-dire les néo-bacheliers plus les étudiants qui sont en réinscription, on a une hausse qui, à ce jour, est de 3,6 % avec un effectif total qui est d'un petit peu plus de 8 700 étudiants au total en L1. Voilà.

Par ailleurs, vérification faite auprès du Rectorat, il n'y a plus de lycéenne ou lycéen dans notre académie qui soit à ce jour sans solution. Donc cela est une chose qui est très satisfaisante.

Et puis derniers chiffres peut-être que je peux vous donner, c'est le dispositif AGIL. Et dans le dispositif AGIL, on a cette année 276 étudiants qui sont inscrits, ce qui est stable par rapport à l'an passé où l'on en avait 272.

Voilà ce que je peux vous donner comme éléments. On peut dire que globalement on est dans une situation de stabilité, de toute façon. Les effectifs vont se lisser au fur et à mesure des jours. Ce n'est pas sûr qu'après, on aura 5,4 % d'augmentation. Cela, ce sont les chiffres actuels.

Deuxième...

Oui, Sébastien.

M. Chevalier. - Est-ce que l'on a pu mener ou est-ce qu'est envisagée une évaluation du dispositif AGIL ? C'est-à-dire les jeunes passant par AGIL l'année précédente, est-ce qu'il y a une conséquence, influence ? Est-ce que l'on a un recul éventuel sur des niveaux de réussite différents ou des taux de décrochage moindres ?

Le Président. - Pour l'instant on n'a pas... D'abord on n'a pas d'évaluation encore, donc il faudra qu'on la fasse. De toute façon, sur une année, c'est probablement un petit peu réduit pour faire une véritable évaluation. Mais de toute façon, il va falloir qu'on la fasse.

De la même façon que, globalement, il va falloir faire une évaluation de Parcoursup et voir si les nouvelles procédures mises en place dans le cadre de Parcoursup améliorent globalement la réussite en Licence. Mais il est trop tôt pour pouvoir le faire.

Les premières impressions au niveau national semblent indiquer qu'il n'y a pas d'augmentation... d'amélioration massive. Mais cela reste à analyser filière par filière également. Donc il faudra un petit peu de temps pour faire ce travail.

De toute façon, il est évident qu'il faudra le faire. On ne peut pas laisser prospérer une réforme de cette ampleur sans procéder à son évaluation.

Voilà pour la rentrée.

Un mot rapide sur le projet Biodiversité dont on a déjà eu l'occasion de vous parler. Vous savez que l'on porte – je pense comme tout le monde dans cette université — une attention toute particulière à ces questions de développement durable. Et vous allez voir un petit peu plus tard dans l'ordre du jour de ce conseil d'administration une proposition d'une commission qui va être créée par prolongement... transformation et prolongement de la... du groupe de travail qui avait été mis en place par Frédéric Debeaufort. Et donc il devient une commission statutaire pour travailler sur ces questions de développement durable.

Je voudrais vous dire également un mot rapide sur les rentrées solennelles.

Vous savez que comme chaque année en septembre-octobre, on organise sur chacun des campus de l'université de Bourgogne une cérémonie de rentrée solennelle.

La première a eu lieu la semaine dernière à Nevers, je serai à Chalon ce jeudi, et on va donc continuer à décliner ces rencontres qui permettent de faire le point avec les collègues et puis faire le point également des conditions de fonctionnement des sites territoriaux avec les collectivités et puis surtout, qui sont l'occasion de dire aux étudiants la chance que l'on a dans le monde actuel de

pouvoir faire des études supérieures... d'être étudiant et de pouvoir faire des études supérieures. Voilà.

Donc ces choses-là ont été dites et ont été faites à Nevers et donc on va le décliner sur chacun des sites. Alors je n'ai pas la date de la cérémonie de rentrée sur Dijon. Elle doit être fin septembre ou tout début octobre. Mais vous avez dû recevoir les dates.

On a eu également le plaisir, lundi dernier, d'accueillir les nouveaux personnels de notre université.

C'est le 1^{er} octobre, la réunion de rentrée solennelle à Dijon.

On a eu le plaisir lundi dernier d'accueillir les nouveaux personnels de notre université. En tout cas, tous ceux qui étaient nouveaux personnels depuis les 12 derniers mois.

C'était aussi l'occasion de faire une présentation de la typologie de notre université et des grandes questions qui se posent à elle.

Et puis, cela a également été l'occasion de faire découvrir le Campus Montmuzard à tous les collègues qui le souhaitent.

Je vous dis un mot très rapide sur l'université Bourgogne-Franche-Comté. Très rapide puisque vous savez que nous avons un congrès programmé ce mercredi 25 au matin et qui va permettre... Vous avez reçu les documents d'ailleurs, préparatoires. Qui va permettre de faire le point, de débattre sur l'ensemble des précisions que l'on propose... Et compléments que l'on propose d'apporter au plan d'actions.

Vous savez que la ministre nous avait demandé un plan d'actions au mois de mars qui a été remis. En avril, on nous a demandé un certain nombre de précisions qui ont été confirmées par écrit fin juin-début juillet. Et donc ces précisions au plan d'actions, c'est un document que l'on a bouclé tout à la fin du mois d'août, qui a été adressé à la ministre. On n'a pour l'instant pas de réponse sur ce document.

Et en tout cas, évidemment, il faut que l'on en parle tous ensemble et on va le faire donc mercredi matin dans les établissements. Donc je sais que l'UFC organise son congrès en même temps que le nôtre mercredi matin. Et puis mercredi après-midi, c'est le congrès de l'université Bourgogne-Franche-Comté, où l'on débattera de la même façon et sur la base des mêmes documents avec le conseil d'administration et le conseil académique de l'UFC.

Je vous dis un mot rapidement également sur un sujet dont j'ai...

Oui, Monsieur Rollin, pardon. Et puis Sébastien.

Allez-y.

M. Rollin.- Alors premièrement, c'est assez... Comment ? C'est assez ironique de vouloir débattre d'un projet... d'un document dont vous avez déjà apporté la réponse à la ministre. Je ne vois pas trop ce qu'il y a à débattre mais si c'est pour s'entendre parler, cela ne sert à rien.

Moi, je vais revenir quand même sur une question puisqu'elle a été posée au comité technique et que l'on a nié la compétence du comité technique dans ce document... dans cette... sur ce point-là, alors que c'est un point principal.

On nous a renvoyés au congrès qui, je rappelle, le congrès, n'est qu'un lieu de débat, n'est pas un lieu décisionnel.

Donc quand même, ce ne sont pas les mêmes instances. Je trouve cela déplorable.

Donc moi, je vais reposer la question parce que finalement, je savais... je l'attendais au comité technique mais on ne veut pas... la gouvernance politique ne veut pas assumer ce choix-là.

La réponse qu'avait... J'avais posé la question au comité technique et je vous la repose, Monsieur Le Président : *Quid*... La réponse qui a été apportée par la... Comment ? J'ai la réponse là dans le document, mais je veux vous l'entendre dire dans un *verbatim*.

Quid de la réponse qui a été apportée à la ministre sur la mise à disposition des personnels ? Parce que je rappelle quand même que le comité technique est compétent, et c'est d'ailleurs son point principal de compétences, sur la gestion des ressources humaines.

De s'entendre dire par Mme la Vice-présidente aux Ressources humaines qu'il faut venir au congrès pour entendre la réponse... Je vous signale d'ailleurs, je le redis : au comité technique, j'ai dit que je boycotterais ce congrès du fait que je n'ai pas eu la réponse dans une instance qui était compétente pour décider de cela. Donc je maintiens que je n'irai pas, mais je voudrais savoir quelle est la position qui a été apportée par les établissements sur la mise à disposition des personnels qui était demandée dans le courrier de Mme la Ministre.

Le Président.- Et dont vous avez, je pense, les éléments dans le document que l'on a envoyé la semaine dernière. Donc on ne va pas rentrer dans un précongrès et un prédébat cet après-midi sur ce point. On a un congrès qui va lui être dédié, donc on examinera tout cela et on pourra discuter de tout ceci mercredi en congrès.

Vous avez les éléments, je ne veux pas... On a d'autres points importants d'ordre du jour cet après-midi.

M. Rollin.- Non.

Mme Cénac-Guesdon.- Non, non.

Le Président.- C'est le budget, c'est la campagne d'emplois.

M. Rollin.- Non, mais...

Le Président.- On ne va pas rentrer dans ce débat. Vous avez les éléments...

M. Rollin.- On n'a rien à y faire, alors ? On n'a rien à faire au conseil... Le conseil d'administration est un lieu de débat. Il est compétent pour en discuter. Vous avez apporté une réponse...

Le Président.- Monsieur Rollin.

M. Rollin.-... lors du congrès... Non, non mais... Lors du CA du mois de juillet...

Le Président.- Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Vous ne voulez pas me donner la parole, ce n'est pas grave. Vous allez me priver de micro, mais...

Lors du mois de... du conseil d'administration du mois de juillet, vous nous avez dit : « Oui, les instances seront consultées ». Maintenant, les instances, on leur dit : « Venez au congrès », qui n'est pas délibératif.

Le Président.- Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Non mais là, vous nous enfumez.

Le Président.- Mais je n'enfume personne.

M. Rollin.- Donc là, je n'ai plus rien à faire dans ce conseil d'administration, je m'en vais.

Le Président.- Vous avez bien vu dans les documents que l'on vous a envoyés que la solution que l'on souhaite privilégier n'est pas une solution de mise à disposition. Cela fait des mois que j'indique que la solution de mise à disposition n'est pas la bonne solution.

M. Rollin.- Alors...

Mme Cénac-Guesdon.- Ce n'est pas ce qui figure dans le document.

M. Rollin.- Dans le document quand même : « *Signature d'une convention pour formaliser la mise à disposition des personnels des établissements* ».

Le Président.- Ce n'est pas de la mise à disposition...

M. Rollin.- C'est vous qui l'avez écrit, ce n'est pas moi.

Le Président.- Ce n'est pas de la mise à disposition de personnes...

M. Rollin.- Assumez les choix que vous faites.

Le Président.- Ce n'est pas de la mise à disposition personne par personne, c'est de la mise à disposition de temps de travail qui se gère sur des périodes de temps et qui se gère à l'échelon des services.

Et donc il n'est pas question, et je pense, j'espère avoir réussi à convaincre... (*suite inaudible*) : la bonne réponse, ce n'est pas la mise à disposition de personnels dont j'ai bien compris qu'elle soulève un certain nombre de difficultés qui sont importantes.

M. Rollin.- Ce n'est pas ce que vous avez écrit.

Le Président.- Et pas plus que vous, je ne tiens à ce que l'on opère des mises à disposition de personnels.

Mais tout cela, cela nécessite, pour autant, que l'on en parle et on en discutera aussi longuement que possible mercredi en congrès.

Dernière chose que je veux vous dire parce que je ne veux pas encore une fois avoir le... Le débat, il est pour mercredi, il n'est pas pour cet après-midi. Que les éléments qui figurent dans ce document sont des propositions et qu'évidemment, chacune des mesures individuelles qui figurent dans le document, qui ne sont aucunement actées, devront évidemment au préalable être votées par nos instances.

Sébastien, tu voulais dire un mot.

M. Chevalier.- Oui.

Lorsque tu as parlé du congrès UBFC, tu as dit « nous ». Mais cela veut dire que les présidents et directeurs d'établissements seront présents dans les congrès tous ensemble mercredi après-midi ?

Le Président.- Oui, alors, je ne peux pas dire qui sera présent. Mais en tout cas, l'idée c'est bien cela. C'est que l'administrateur provisoire de la COMUE et les chefs d'établissement soient présents pour que collectivement, on puisse répondre devant le congrès de l'UBFC, comme on l'avait fait la fois précédente.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Oui, Lou.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, je ne vais pas revenir plus sur le sujet parce que je pense que l'on aura le temps d'y revenir un petit peu au congrès, vu que l'on ne va essentiellement... parler que de cela.

Mais je constate et j'ai peur une fois de plus qu'au niveau des concertations, ce ne soient que des concertations fantoches et qu'en fait, l'avis des différentes communautés sur le plan d'actions que vous avez pu communiquer au ministère, non seulement vous vous en fichez totalement mais, en plus, vous le récoltez après avoir envoyé ce plan d'actions au ministère.

Et donc exactement comme l'a dit M. Rollin - moi, je partage tout à fait son avis -, je trouve cela totalement déplorable de la part de la gouvernance... Enfin des différentes gouvernances, des différentes universités et également de la part d'UBFC. Et j'espère que peut-être cette fois-ci, mais bien sûr ce ne sera pas le cas, l'avis de la communauté sera un petit peu plus pris en compte.

Bien sûr vous l'entendez, comme à chaque fois. Mais cela ne donne rien. Donc je pense que cette histoire trouvera son dénouement lors des prochaines élections universitaires. En tout cas, je l'espère.

Le Président.- Je pense que votre appréciation est inexacte.

Le document de précision a été envoyé parce que la ministre et le cabinet nous y invitaient à le faire rapidement. Mais précisément, on n'a pas encore eu de *feed-back* du cabinet ou de la ministre. On n'a pas encore rencontré le cabinet ni la ministre sur la base de ce document « Précisions au plan d'actions ».

Et c'est précisément l'intérêt que l'on ait un congrès là, maintenant, avant de les rencontrer : c'est qu'en fonction des débats qui auront lieu en congrès, on pourra faire évoluer éventuellement ce document « Précisions au plan d'actions ». En tout cas dans le dialogue que l'on va avoir avec la ministre et le cabinet. Donc rien n'est définitivement bouclé.

Encore une fois, de toute façon, tant que les éléments constitutifs de ce plan d'actions ne sont pas en eux-mêmes votés, ce n'est qu'un plan d'actions. Ce ne sont

pas des décisions. Les décisions, elles ne peuvent être prises que par le conseil d'administration. Ce n'est qu'un plan d'actions.

Alors Peggy et puis Lou, et puis on arrêtera sur ce point.

Mme Cénac-Guesdon.- Donc sans rentrer dans le débat non plus, mais je tiens à partager l'indignation donc, qu'ont exprimée Lou et puis Jean-Emmanuel Rollin sur le...

Vous vous moquez de nous. C'est... Ce n'est pas une question de jouer sur le mot ou quoi que ce soit, mais à partir du moment où le plan d'actions est envoyé au ministère avant même toute discussion en interne, je n'appelle pas cela de la concertation.

Le Président.- Qui veut intervenir ? Lou veut intervenir.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, c'était juste pour apporter un élément de réponse à ce que vous venez de dire.

Effectivement, vous, vous appelez peut-être cela « concertation » pour la suite mais, en fait, comme vous le savez, la grande majorité des communautés s'oppose fondamentalement à certains points précis et pour certaines communautés à la totalité de ce plan d'actions.

S'il est passé une première fois dans les conseils centraux de la COMUE UBFC, c'est uniquement parce que l'agenda politique de cette mise au vote était fait en sorte de mettre les communautés au pied du mur. Et encore une fois, je constate que vous réitérez l'expérience. Et donc une nouvelle fois : non, ce n'est pas une concertation.

Et comme vous nous avez... vous avez pu nous montrer... Et je suis désolé, je vais être dur dans mes propos, mais que... Alors que vous avez appelé... vous et les différents présidents d'université, avez appelé les communautés à vous faire... Je cite : « à vous faire confiance », le fait est que la confiance n'est pas là et je ne vois pas comment est-ce que l'on peut faire confiance pour la suite, notamment pour les différentes discussions avec le ministère.

Et donc vous avez peut-être cherché mais, en tout cas, nous, on n'a pas vu les résultats pour vous donner notre confiance. Vous ne l'avez pas, vous ne l'aurez pas pour la suite.

Et je suis prêt à parier que si cela continue comme cela, peut-être que ce plan d'actions passera au conseil d'administration de l'UBFC, comme vous l'avez dit, dans un parfait débat démocratique qui, en fait, est une mise au pied du mur des communautés sur ce vote, mais en tout cas, si cela passe, cela sera avec un sentiment amer de la part de ces communautés.

Le Président.- Bien, chacun devra prendre ses responsabilités.

Bien, en tout cas, le débat...

Pardon, Denis veut dire encore un mot. Pardon, Denis.

M. Hameau.- Oui effectivement, je vais vous dire que je vais devoir vous quitter assez vite parce que l'on a un jury sur le *challenge* Mobilité. On a 29 entreprises qui ont candidaté et quand on fait un jury, à un moment il y a un comité de sélection et donc je devrai vous quitter pour 15 h 00. Enfin, un petit peu avant. Donc merci de m'excuser par avance.

La deuxième chose, c'est concernant cet exercice impossible qui vous est demandé : d'une part, parce qu'il fallait sortir d'une crise et répondre rapidement à la demande de la tutelle pour dire les choses simplement. Donc il vous était impossible, en l'état actuel sur le premier exercice, de faire un travail de démocratie participative sérieux et de remonter.

Sur la deuxième étape qui avait été demandée, compte tenu du fait que l'on avait quand même un historique, il aurait peut-être été possible de recueillir un certain nombre d'avis.

Maintenant, moi, je ne juge pas. Je dis qu'il faut faire le maximum pour sauver la partie, et notamment la question de l-SITE puisque c'est un sujet important.

On en reviendra de toute façon à la question de la gouvernance, de toute façon, puisque dans ce qui est demandé comme précisions, c'est quand même autour de la gouvernance que cela tourne.

Et lorsqu'il y a, on en a largement parlé, une double légitimité comme elle existe en réalité dans notre système, la vraie façon de s'en sortir - j'y pensais cet été, des fois en vacances, cela permet de réfléchir -, je me dis qu'un modèle entre le Sénat et l'Assemblée nationale comme une commission mixte paritaire qui permettrait aux deux légitimités de se parler et de trouver des compromis ou des consensus, serait peut-être quelque chose sur lequel il faudrait réfléchir. Voilà.

Donc moi, je pense que pour en sortir et pour aller au fond des choses, il y a quand même la question de la légitimité et de la gouvernance qui est posée et donc du modèle au bout du bout. Mais cela, ça ne peut pas être tranché avant les élections, en effet.

Le Président. - On a quand même proposé un élément dans le plan d'actions que l'on - on en parlera mercredi – mais, qui est un élément de réponse en matière de gouvernance.

Mais l'idée de la commission mixte paritaire peut être un modèle intéressant aussi.

À discuter.

Bien, je vous dis un mot rapidement...

Oui, Sébastien.

M. Chevalier. - Juste un mot.

J'entends les contraintes de calendrier.

Je rappelle quand même que lors du CA de début juillet, nous avons fait la proposition de réunir de nouveau le CA, éventuellement de partager le CA de l'uB et de l'UFC, de manière à ce qu'il y ait une vraie discussion de fond entre administrateurs des deux établissements forts du site, sans exclure les écoles.

Mais devant l'urgence, on aurait eu le temps de se réunir de façon à ce qu'il y ait un vrai débat de fond entre administrateurs, de manière à ce qu'il y ait un partage, toutes parties, du document que vous avez envoyé fin août à la ministre.

Le Président. - Le document a été terminé fin août.

M. Chevalier. - Oui mais on aurait pu faire un débat d'orientation, un débat entre administrateurs qui permettait de laisser en plus un petit mois de réflexion pour la rédaction du document et, à mon avis, cela aurait pu être sensé.

Le Président.- Le courrier du cabinet de la ministre qui précisait la demande, on l'a reçu au début du mois de juillet. Fin juin, début juillet.

M. Chevalier.- On a eu un CA le 9 juillet.

Le Président.- Donc on n'avait pas le temps raisonnablement sur le mois de juillet de consulter, mais on l'a fait.

Précisément, on a fixé ce congrès le 25 septembre. C'était la première date que l'on a pu trouver à laquelle les agendas de tous les chefs d'établissement pouvaient s'harmoniser précisément pour que l'on puisse tous être présents mercredi après-midi pour le congrès d'UBFC. Voilà.

Mais en tout cas je me réjouis de l'intérêt que cette question, ce dossier essentiel suscite.

Un mot très... vraiment très rapide... Deux mots très rapides avant de rentrer dans l'ordre du jour.

Un mot d'abord sur les EUD, les Éditions Universitaires de Dijon.

J'ai assez peu eu l'occasion de parler de cette maison d'édition de notre université qui est une belle maison d'édition qui a un rayonnement qui est important, qui édite des livres de grande qualité.

Je voulais simplement vous dire que Gilles Bertrand, qui est un ancien président de notre université, vient d'éditer un ouvrage sur l'histoire de notre université qui s'appelle *Trois siècles d'histoire de l'Université de Bourgogne*. C'est le premier ouvrage de cette nature sur l'histoire de notre établissement. Un livre très riche de textes et d'iconographies et qui tombe au bon moment puisque dans deux ans, on va fêter le tricentenaire de l'université de Bourgogne et c'est la raison pour laquelle Gilles a souhaité que cet ouvrage puisse être à disposition pour le tricentenaire de notre université. Voilà.

Et puis je vous dis un petit mot rapide également en termes de sécurité publique, en termes de prévention, pour vous dire que dans le cadre de la prévention de la lutte antiterroriste et de la prévention du terrorisme, j'ai demandé aux services de la préfecture, et j'ai obtenu, que le Campus Montmuzard soit inclus dans la zone d'actions de l'opération Sentinelle.

Donc ceci veut dire que sur le campus, des forces de l'opération Sentinelle seront, à partir du début du mois d'octobre... mi-octobre, je crois, en situation de venir patrouiller.

C'est de la dissuasion, c'est uniquement dans le cadre de la prévention du risque terroriste qui est un risque qui ne peut pas ne pas être pris en compte dans un campus ouvert comme l'est notre campus, avec plus de 30 000 personnes qui y vivent au quotidien, avec des amphithéâtres qui sont des amphithéâtres dont certains sont isolés. Et donc il est tout à fait important que tout soit fait en matière de sécurité publique.

J'ajoute qu'il ne s'agit que de lutte antiterroriste et qu'il ne s'agit pas de maintien de l'ordre public. La force Sentinelle n'intervient que sur ces questions de prévention. Voilà.

Donc vous verrez, alors à partir de... Je crois que l'on a un repérage des lieux qui doit avoir lieu vers le 8 ou 10 octobre et qu'ensuite, les patrouilles seront visibles avec l'effet dissuasif que l'on peut en attendre à partir de la mi-octobre.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments d'information sur ce début de conseil. On va rentrer dans l'ordre du jour avec l'approbation du *verbatim* du conseil du 9 juillet.

Frédéric.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 9 juillet

M. Debeaufort.- Merci, Monsieur le Président.

Bonjour à toutes et à tous.

Donc vous avez tous reçu le *verbatim* du 9 juillet. Je remercie une nouvelle fois Annie Favier pour sa relecture très attentive, il ne me reste plus grand-chose à corriger quand cela arrive entre mes mains, voire quasi-rien.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur ce *verbatim* ?

Donc s'il n'y a pas de question ni de remarque, je vous propose de l'approuver.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

24 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité.

Et je vous propose que l'on rentre dans le point suivant de l'ordre du jour concernant les questions financières et en laissant le temps à Dominique de s'installer, le Président va sûrement dire deux, trois mots.

Le Président.- Tu me connais bien.

III) Questions financières

Le Président.- Quelques mots et puis, avant de dire ces quelques mots, je veux dire : j'ai vu que Philippe Lemanceau est parmi nous.

Philippe est là pour représenter l'INRA et je voudrais en profiter pour souligner et féliciter Philippe pour la magnifique réussite au projet TIGA (Territoire d'Innovation de Grande Ambition), qui est porté par la Métropole, mais (*mots inaudibles*) dont Philippe est le porteur scientifique, et qui est un grand programme qui va, j'en suis convaincu, nous entraîner tous très loin sur les thématiques Agro et Environnement et Territoires.

Alors un mot rapide, pendant que Dominique se prépare, sur cette question des orientations budgétaires pour le budget 2020. Quelques mots que j'ai en substance déjà eus l'occasion de vous dire au conseil d'administration préparatoire du début du mois de septembre, pour vous dire que le budget, il est marqué d'abord par la sortie du plan de retour à l'équilibre.

Il est marqué, il reste marqué par une restauration des grands équilibres économiques de notre université et c'est une fois de plus pour moi l'occasion de remercier toute la communauté pour le sens des responsabilités qui a été le sien face aux décisions difficiles que nous avons dû prendre.

Il nous a fallu réduire les dotations, il a fallu geler les postes, il a fallu réduire l'offre de formation et faire tout ceci alors même que les flux étudiants augmentaient de façon significative. Et nous l'avons collectivement réussi et on ne peut que se réjouir de sortir pour 2020 de ce plan de retour à l'équilibre.

Le deuxième élément, c'est vous rappeler les conditions prévisionnelles de sortie de l'exercice 2019, telles qu'elles se dessinaient à la mi-juillet au dernier conseil d'administration. Et vous vous souvenez que nous sommes actuellement en prévisionnel sur un résultat comptable positif à hauteur d'environ 2,6 millions d'euros, une capacité d'autofinancement à hauteur de 7 millions d'euros et un fonds de roulement à hauteur d'environ 40 millions d'euros. Donc tout ceci, ce sont des marqueurs qui sont stables, qui sont solides, qui sont encourageants.

Mais encore une fois, je vous rappelle l'hypothèque que vient faire peser sur notre équilibre budgétaire la décision de non-financement du GVT. Et cette décision, elle a été confirmée la semaine dernière en réunion plénière de la CPU où Anne-Sophie Barthez, qui est la nouvelle DGESIP, est venue et a confirmé - cela a d'ailleurs été confirmé dans une dépêche AEF par la suite - que désormais, le GVT... sauf exception des établissements qui seraient dans des conditions particulièrement tendues, le GVT ne sera plus financé.

Le GVT, c'est environ 2 millions d'euros par an pour notre université, avec un système qui est un système qui fait boule de neige. Et bien évidemment, la non-prise en compte du GVT va poser aux universités françaises, et singulièrement à la nôtre, des difficultés qui sont des difficultés importantes. Voilà.

Et puis dernier point que je voulais vous dire et dont je ne vous ai, et pour cause, pas parlé parce que l'on n'était pas informé, c'est qu'une nouvelle procédure d'allocation de ressources va être mise en place entre l'État et les établissements. C'est ce qui s'appelle le « dialogue stratégique et de gestion ».

Ce dialogue stratégique et de gestion est une... un dialogue qui va s'opérer entre les recteurs d'académie et les directions des établissements en deux temps.

Un temps à l'automne qui portera en gros sur la trajectoire financière, la trajectoire en matière de masse salariale, en matière de ressources et les perspectives pour l'établissement.

Mais à ce dialogue dit « de gestion », dans ce dialogue seront discutés également les flux d'étudiants, la démographie étudiante, la capacité à accueillir dans le cadre de la loi ORE.

Donc tout un ensemble d'éléments qui font qu'il y aura avec les recteurs une discussion très globale et de cette discussion globale sera issue la décision finale d'allocation de ressources qui sera communiquée aux établissements fin décembre ou début janvier.

Donc on voit bien que l'on rentre dans une procédure de dialogue et dans une démarche de dialogue avec l'État et avec les recteurs qui est une démarche qui est singulièrement différente de celle que l'on a connue jusqu'ici.

Le recteur est jusqu'ici le chancelier de l'université, responsable de la vérification des décisions... de la conformité de nos décisions par rapport à la loi et on évolue vers une procédure qui est une procédure qui va placer l'État et le recteur dans une situation beaucoup plus active vis-à-vis du budget des établissements. Cela, c'est la première... Cette première phase sera la phase de dialogue dite « de gestion ».

Elle sera suivie d'une phase dite « de dialogue stratégique » qui aura lieu au premier trimestre de l'année, donc pour nous de l'année 2020, et qui permettra, autour de deux ou trois grands projets de l'établissement qui doivent s'inscrire dans les priorités gouvernementales, qui doivent s'inscrire dans le contrat quinquennal, de discuter de la façon dont l'État peut venir en complément, soutenir financièrement un, deux ou trois grands projets de l'établissement.

Donc si j'ai bien compris ce qui a été dit par la ministre vendredi dernier, il y aurait cette année environ 15 millions d'euros pour ce dialogue stratégique pour l'ensemble des universités et une bonne partie des écoles françaises.

Le dialogue stratégique et de gestion, c'est quelque chose qui a été mis en place de façon expérimentale l'an passé à partir... au niveau de dix établissements ou sites ou écoles et qui, cette année, va être généralisé dans un cadre qui reste un cadre non complètement consolidé, qui peut encore évoluer, mais qui, cette année, va être généralisé à l'ensemble des universités et à la plupart des écoles puisque toutes les écoles qui ont plus de 2 500 élèves vont être concernées par ce dialogue de gestion et stratégique. Voilà.

Donc c'est quelque chose de tout à fait nouveau et je vous le dis parce que l'on va délibérer aujourd'hui sur les grandes orientations budgétaires, sur la masse financière État. On votera le budget définitif aux alentours de la mi-décembre, mais pour l'instant, on ne sait pas trop bien comment cette procédure nouvelle de dialogue budgétaire et de gestion va venir s'articuler avec les décisions que l'on prend aujourd'hui et les décisions que l'on sera amené à prendre au mois de décembre. Voilà.

Louis.

M. de Mesnard.- Oui, c'est... Je te fais répéter, mais on sait que je n'entends pas très bien. 15 millions d'euros par an pour toutes les universités ?

Le Président.- Oui, de mémoire, je crois que c'est cela.

M. de Mesnard.- Donc cela fait 150 000 pour notre...

Le Président.- Pour la partie « dialogue stratégique ».

M. de Mesnard.- Oui, oui...

Le Président.- Pour la partie « dialogue stratégique ».

M. de Mesnard.-... mais cela fait environ 150 000 euros pour l'uB. On divise par 100 à peu près.

Le Président.- C'est cela.

M. de Mesnard.- L'uB, c'est environ...

Le Président.- 15 millions d'euros sur les projets stratégiques...

M. de Mesnard.- Voilà.

Le Président.-... de 80 établissements.

M. de Mesnard.- 15 millions, 1,5 million, 150 000 euros pour l'uB. L'uB, cela pèse à peu près un centième...

Le Président.- Oui, c'est cela.

M. de Mesnard.-... des universités. C'est modeste.

Le Président.- C'est modeste, c'est modeste.

M. de Mesnard.- C'est pour le moins modeste.

Le Président.- C'est modeste.

M. de Mesnard.- Je pense que le coût du dialogue amputera beaucoup des 150 000 euros.

Et puis je voulais dire un mot sur le non-financement du GVT.

Je l'ai déjà dit, mais cela pousse, à mon avis, l'université à des politiques très, très discutables. Par exemple, remplacer un poste de professeur sortant par un poste de maître de conférences. Voilà.

Cela peut... Voilà.

Le Président.- Évidemment... Évidemment.

M. de Mesnard.- Voilà... Et où, entre deux professeurs qui veulent muter, parce que cela concerne la mutation surtout... un jeune, un vieux... On prend le jeune, systématiquement. Voilà.

Et donc, c'est incroyable comme système de gestion. Je veux dire : on ne gère pas la recherche avec un critère comme cela. Peut-être qu'il faut transformer certains postes de professeur en maître de conférences, bien sûr. Mais pousser l'université à le faire systématiquement...

Le Président.- Denis.

M. Hameau.- Oui... À l'issue de cette nouvelle, je ne suis pas très rassuré.

Je ne suis pas rassuré parce que l'on vient de dire que l'université de Bourgogne allait avoir trois siècles et au bout de ces trois siècles, on est en train d'assister à un phénomène de recentralisation assez incroyable, incroyable de la part d'un État qui ne comprend rien mais qui gère et j'en veux la preuve que l'on fait d'abord le dialogue de gestion et après on réfléchit à la stratégie.

Or, il me semble que l'éducation est un des sujets majeurs d'investissement dans notre pays au moment où l'économie de la connaissance... On le dit tous les jours, tout le monde le crie sur les toits, tout le monde en fait des publicités, y compris ceux qui nous gouvernent aujourd'hui. Tous les jours, c'est l'économie de la connaissance, c'est la *start-up nation* et qu'est-ce que l'on nous explique ? Que l'on va faire un dialogue de gestion au sein de l'université et que le GVT ne va pas être financé ? Mais c'est quand même incroyable.

Donc en tant qu'élu responsable, je ne peux que dénoncer cela. Première chose.

La deuxième chose, c'est que : de qui se moque-t-on ? 15 millions pour toutes les universités françaises ? On a donné 30 milliards pour l'ISF. Donc de qui se moque-t-on ? Et donc moi, je vous dis : c'est vraiment incroyable.

Et que les universités qui sont des instances essentielles où l'autonomie est quelque chose d'essentiel... Parce que sans l'autonomie, on ne l'aurait pas fait, TIGA.

On parle de TIGA aujourd'hui. Moi, je suis ravi que l'on ait obtenu TIGA et c'est de haute lutte. Philippe y a contribué largement, on le remercie mille fois. De haute lutte. Toute l'équipe a mouillé la chemise sur plus de 150 projets, je crois. Il y en a une vingtaine qui sont retenus. On est dedans.

On est en train d'inventer ici le futur de l'alimentation et peut-être de l'humanité par rapport aux grands enjeux et qu'est-ce que l'on nous explique ? Que tout cela va faire l'objet d'un dialogue stratégique après la gestion ?

Donc c'est quand même incroyable. C'est rare que je m'énerve mais là franchement, il y a un peu de quoi.

Et pour finir... Enfin, les priorités à cinq ans.

Enfin comment l'État va définir les priorités à cinq ans ? Nous accompagner avec 150 000 euros ? Mais c'est de la blague. Rapporté au nombre d'étudiants, ce n'est même pas un euro. Enfin, c'est combien ? C'est deux, trois, quatre euros ?

Enfin je... Franchement, si on met les choses en termes stratégiques, en termes d'enjeux, alors l'éducation est un enjeu. Si l'éducation à tous ses niveaux, du petit âge au grand âge, est un enjeu, alors mettons-nous au niveau dans ce pays, quoi. Voilà.

Et cela, je veux que cela soit dans le *verbatim* parce que quand même à un moment, il faut arrêter de se foutre de la gueule du monde comme dirait ma fille.

Elle est à l'université.

Le Président. - Sébastien.

M. Chevalier. - Je partage les deux analyses, les inquiétudes, voire la colère.

Je trouve totalement irresponsable de la part de l'État et totalement même méprisant de la part de l'État, d'une part, l'annonce brutale de la non-compensation de GVT qui, on le voit bien, grève les budgets et fait peser une incertitude année après année sur les établissements et d'autres, effectivement.

Ce dialogue, alors il se passe avec - j'ai beaucoup de respect - les recteurs et leurs équipes. Il y a quand même des subtilités dans la vie d'une université, notamment en matière de recherche, qui font que soit on fait le dialogue avec le ministère directement et les services du ministère. Et là, j'espère que ce sera un vrai dialogue et qu'il y aura une écoute possible. Mais là, je suis très, très inquiet.

Et d'autre part, on a des contradictions complètes. On nous dit : « Emparez-vous de l'autonomie » et finalement « Trouvez des recettes propres pour financer le GVT ». Mais de la même manière, on a un État intrusif qui vient effectivement discuter des finances, et je voudrais bien savoir comment entre septembre-octobre et décembre on aura un budget consolidé pour l'année suivante et gravé dans le marbre. Et puis effectivement, la stratégie qui vient après. On marche sur la tête. C'est totalement à l'encontre de ce dont le système universitaire a besoin désormais.

Donc moi, j'espère que la CPU va s'en saisir. Je ne sais pas comment Anne-Sophie Barthez a été accueillie lors de cette annonce, je n'ai pas vu beaucoup de mouvements de la part des présidents d'université collectivement, de façon à dénoncer et le GVT et l'absence de compensation désormais presque comme une règle absolue dans les relations avec l'État et, d'autre part, ce dialogue qui me semble quand même très dangereux.

Et au moins, s'il avait quelque vertu, on pourrait parler de pluriannualisation. Cela pourrait avoir du sens si l'on était capable de garantir un budget des établissements sur une, deux, trois années. Mais là, franchement, on marche sur la tête.

M. de Mesnard.- Je peux... Je peux juste...

Le Président.- Oui.

M. de Mesnard.-... dire un mot ?

Sur le GVT, j'ai oublié de dire que le GVT, ce n'est pas une décision des universités comme cela.

M. Chevalier.- Oui, oui.

M. de Mesnard.- Cela découle du statut.

M. Chevalier.- Oui.

M. de Mesnard.- Il y a des grilles.

M. Chevalier.- Oui, oui.

M. de Mesnard.- Et les d'universités peuvent... ne peuvent pas y déroger. Au bout de tant d'années, les fonctionnaires...

Évidemment, il y a des procédures au choix parfois pour changer de grade, etc. Mais à 95 %, cela découle du statut, quoi. Voilà.

Donc il est absolument anormal de vouloir dire : « Les universités, vous vous débrouillez avec ça ».

Le Président.- Bien, on est bien d'accord en tout cas. Je ne vais pas rentrer là non plus dans un débat sur le dialogue de gestion. Je vous dis simplement mon sentiment, c'est que c'est une entaille supplémentaire qui est faite à l'autonomie des universités. Et là où l'on a besoin de davantage d'autonomie, la réponse, me semble-t-il, se fait vers moins d'autonomie. On verra à l'avenir comment ce dispositif se met en place. Voilà.

Dominique, je te passe la parole maintenant pour le point essentiel des orientations budgétaires, donc pour le budget 2020.

M. Delmas.- Merci, Président.

Bonjour à tous.

Donc je vais vous présenter ici la répartition grandes masses, comme... qui va être exactement la même présentation que je vous ai présentée donc au dernier CA extraordinaire.

Avant de commencer, je voudrais réitérer mes remerciements à l'ensemble des acteurs qui ont permis la constitution de cette répartition grandes masses. En particulier, les directeurs de composante et directeurs de laboratoire avec leurs équipes. Et puis également, l'ensemble des services, en particulier le pôle Finances, le pôle RH et le pôle Pilotage, dont le travail a pu arriver à cette présentation.

Voilà.

1. Orientations budgétaires au titre de l'exercice 2020

M. Delmas.- Donc comme à l'habitude, je vais vous présenter tout d'abord les recettes et puis, ensuite, viendront les dépenses avec donc... en vous décrivant à chaque fois, à chaque ligne ce qui avait été voté par le conseil d'administration en

2019 et la proposition 2020 et comment nous arrivons à cette proposition 2020. Voilà.

Donc tout d'abord, les droits universitaires nationaux. Ceux-ci étaient de 4 340 000 pour la proposition 2019. Nous nous proposons donc pour 2020 de monter ces droits universitaires nationaux à 4 400 000.

Vous pouvez voir ici sur ce petit graphique l'évolution du nombre d'étudiants qui n'a cessé d'augmenter depuis 2012, puisque l'on est passé ici en 2012 de 26 100 étudiants, en 2018 à plus de 30 000 étudiants.

Le nombre de boursiers, lui - c'est la petite courbe en bleu ici, vous le voyez -, reste relativement stable au cours de ces années.

Donc comment sommes-nous arrivés à cette proposition ? Nous sommes partis de la projection... enfin, de la rentrée 2020-2021 en ajoutant 2 %, ce qui représente environ +400 étudiants, sur la base de 20 351 étudiants non boursiers en 2019. Vous multipliez cette augmentation par la base moyenne des droits universitaires, à savoir 200 euros. Vous arrivez donc à 80 000 euros, que l'on ajoute à la proposition qui avait été votée en 2019 de 4 340 000, ce qui nous fait donc, vous le voyez, 4 420 000. Nous nous proposons donc d'indiquer ces droits universitaires nationaux à hauteur de 4 400 000.

Ensuite vient donc la Contribution Vie Étudiante et Campus qui est apparue pour la première fois l'année dernière à hauteur de 875 000 euros.

Je vous rappelle que le montant porté est porté à 91 euros par étudiant. Cela, c'était la note du ministère du 24/04 de cette année.

La proposition est de maintenir le reversement à hauteur de 41 euros par étudiant, sachant que nous avons, si on fait la somme des boursiers plus des non-boursiers, soit 30 917 étudiants, hors IFSI, plus l'augmentation de 2 % de prévision, ce qui nous monte un effectif à hauteur de 31 535, plus un peu plus de 1 974 IFSI, plus les 164 d'IRTESS qui nous montent à 33 763 étudiants, moins environ 6 % qui sont dédiés à la formation continue, ce qui représente, vous le voyez, à peu près 2 020 étudiants, soit 31 650 étudiants. Vous multipliez ce chiffre par le reversement à hauteur de 41 euros par étudiant, ce qui nous fait donc 1 297 650 euros. Nous faisons donc une proposition pour 2020 d'afficher cette CVEC à hauteur de 1 200 000. Nous verrons la répartition ensuite de cette CVEC au niveau des dépenses.

Ce qui nous fait un total de droits universitaires nationaux, vous le voyez, pour une proposition 2020 à hauteur de 5 600 000 contre 5 215 000 pour 2019.

Ensuite vient donc le transfert socle, alors hors contrats doctoraux.

Le point de départ a été la notification définitive 2018, plus la notification prévisionnelle 2019 qui a été reçue donc au 3 janvier de cette année.

Si l'on part de cette notification prévisionnelle 2019 « masse salariale » qui est à hauteur de 174 555 997 euros, moins les ajustements de cette notification à hauteur de 114 705 euros, moins la ligne « contrats doctoraux » qui est à hauteur de 3 621 384 euros, qui est une ligne d'ailleurs qui est stable depuis de nombreuses années, plus une compensation très partielle du GVT 2018 qui a été intégrée donc à ce socle, qui est de 780 220 euros. Je vous rappelle que l'établissement, lui, a un GVT qui avoisine les 2 500 000 pour notre établissement. Ce qui nous fait, vous le voyez, 171 451 128 euros.

Le PPCR, donc : la compensation en 2019 était de 666 780 euros. Pour 2020, la compensation sera à hauteur de 400 000 euros.

Le GVT, comme je vous l'ai dit, il a été intégré au socle. Il était à hauteur de 780 220 euros pour 2018. Pour 2020, il restera à la charge de l'établissement, soit un peu plus de 2,5 millions d'euros.

La décharge des maîtres de conférences stagiaires qui était à hauteur de 30 000 euros pour 2019 et qui a été intégrée au socle pour 2020. En ce qui concerne... donc justement pour 2020, il n'y a pas de notification à ce jour. Voilà.

Donc ce qui, ici, donc, plus... Ah oui, j'allais oublier les moyens nouveaux au titre de la loi ORE pour la rentrée 2018-2019 et pour 2019-2020. Vous retrouvez ici :

- l'augmentation de la capacité d'accueil 2018-2019 qui a été reconduite pour la rentrée 2019-2020 à hauteur de 112 320 euros ;
- l'effet « rebond L2 » 2019 à hauteur de 224 000 euros ;
- plus le dispositif « oui, si » 2019-2020 à hauteur de 135 598 euros ;
- ainsi qu'une autre ligne en ce qui concerne l'augmentation de la capacité d'accueil 2019-2020 à hauteur de 28 800 euros.

Ce qui nous fait donc, vous le voyez, une proposition pour 2020 du transfert socle à hauteur de 174 274 248 euros contre 172 459 253 euros pour la proposition 2019.

Vient ensuite la ligne « contrats doctoraux » qui est stable depuis 2016 à hauteur de 3 621 384 euros. Notre proposition pour 2020 est donc de maintenir cette ligne à même hauteur.

Ensuite vient notre subvention de charges pour service public, notre SCSP.

La notification définitive 2018 ainsi que la notification prévisionnelle 2019 sont donc notre point de départ.

En ce qui concerne donc cette subvention pour charges de service public, elle est stable depuis 2016. La seule marge concerne les droits d'inscription de l'INSPE, anciennement l'ESPE, qui peut varier entre 156 000 et 165 000 euros. Nous avons donc pour cette proposition 2020 fait une estimation des droits d'inscription de l'INSPE à hauteur de 165 000 euros, ce qui monte cette subvention pour charges de service public à hauteur de 18 560 731 euros pour la proposition 2020 contre 18 550 834 euros pour 2019.

L'OCIM. L'OCIM, je vous le rappelle, c'est une reconduction qui est fléchée directement sur l'OCIM qui varie... qui ne varie pas au fil du temps, qui est à hauteur de 500 000 euros. Donc nous nous proposons de maintenir celle-ci pour 2020.

Ensuite, une nouvelle ligne qui était apparue en 2019 qui est la mise en accessibilité des locaux et la mise en conformité des locaux. C'est une enveloppe qui est directement fléchée pour le Patrimoine, qui est généralement notifiée dans la lettre de décembre, qui est fléchée à hauteur de 300 000 euros - nous retrouverons également ces 300 000 euros qui seront fléchés côté dépenses.

Donc ce qui nous fait ici un total Subvention État hors PPP, vous le voyez, pour 2020 à hauteur de 197 256 363 euros contre 195 431 471 euros pour 2019.

Notre réserve de précaution. Alors la réserve de précaution, elle est stable depuis 2015. Je vous rappelle qu'elle avait doublé en 2015. Celle-ci est stable donc à hauteur de 1 080 899 euros. Nous nous proposons de la maintenir pour 2020.

Je vous rappelle simplement qu'à tout moment au cours de l'année universitaire, l'État peut décider d'augmenter cette réserve de précaution qui se traduira tout simplement par une diminution de notre subvention qui sera... qui nous sera attribuée.

Ce qui nous fait ici un total de fonctionnement, vous le voyez, pour la proposition 2020, de 196 175 464 euros contre 194 350 572 euros pour 2019.

Ensuite viennent les frais de gestion, donc les prélèvements à hauteur de 4, 6, 8, 12 % selon les contrats. Nous proposons de maintenir ces prélèvements à hauteur de 700 000 euros. C'est la même somme qui avait été votée dans la proposition 2019.

Les reversements (mise à disposition). Là encore, maintien pour une proposition 2020 à hauteur de 600 000 euros.

Et puis le reversement Préciput. Celui-ci était à hauteur de 300 000 euros pour la proposition 2019. Or, au vu des projets qui sont déjà validés, notamment... Donc cela, c'était au mois d'avril-mai, ils étaient déjà à hauteur, vous le voyez, de 310 000 euros. Nous nous proposons d'allouer pour cette enveloppe à hauteur de 350 000 euros pour la proposition 2020.

Ce qui nous fait un total « Autres recettes », vous le voyez, à hauteur de 1 650 000 euros contre 1 600 000 euros pour la proposition 2019.

Soit un total, lorsque vous additionnez les trois lignes orange, de 5 600 000 plus 196 175 464 euros plus les 1 650 000, un total de 203 425 464 euros pour la proposition 2020 contre 201 165 572 euros pour la proposition qui a été votée en 2018 pour le budget 2019.

Ensuite, à cela doivent être soustraits les impacts de la charge d'amortissement non neutralisable. Ceux-ci étaient de 4 412 491 pour 2019. Ils seront ici... ils sont estimés, en tout cas pour 2020, à 4 465 180 euros, ce qui nous fait, vous le voyez, un total répartition grandes masses côté recettes de 198 960 284 euros contre 196 753 081 euros pour la proposition 2019.

Abordons maintenant les dépenses. Donc je vais vous présenter comme précédemment la proposition 2020, comparativement à la proposition 2019.

Avec, tout d'abord, la plus grosse enveloppe qui est l'enveloppe masse salariale qui était de 172 472 000 en 2019. Celle-ci, au vu de la campagne d'emplois, augmente de 1 376 000 euros, soit une proposition pour 2020 de 173 848 000 euros.

Et ensuite, l'offre de formation financée par l'uB qui était de 4 741 000 euros pour 2019. Celle-ci augmente de 436 000 euros, soit une proposition pour 2020 de 5 177 000 euros.

Ce qui nous fait un total, vous le voyez ici, pour la proposition 2020 de 179 025 000 euros contre 177 213 000 euros en 2019.

Viennent ensuite les dépenses pour le pôle Patrimoine, plus les crédits patrimoine composantes dont le pôle Patrimoine mise en accessibilité et mise en conformité des locaux - ce que nous avons vu côté recettes -, c'est 300 000 euros.

Vous le voyez donc, la dotation était de 5 823 850 euros, la proposition 2019. Pour la proposition 2020, cette enveloppe se monte à 5 659 053 euros.

Alors, une diminution : simplement, il y aura une partie en tout cas de l'enveloppe – donc 164 797 euros - qui va également se retrouver dans les crédits autres à répartir qui permettra, en fait, de combler cette diminution. Simplement, c'est... ce sont des... on va dire, un fléchage beaucoup plus précis qui sera effectué par le pôle Finances.

Ensuite, les services centraux, donc. Ceux-ci étaient de 1 535 000 euros pour 2019. Ils augmentent, vous le voyez, à 1 548 000 euros pour la proposition 2020.

En fait, ce que l'on s'est aperçu, c'est qu'au fil des années, en cours d'année, nous avons à peu près 13 000 euros que nous sommes obligés de reverser systématiquement au cours de l'année qui sont tout simplement des régularisations.

De manière à être plus justes sur l'estimation, en tout cas, du budget, nous nous proposons d'intégrer ces 13 000 euros directement dans la répartition grandes masses, ce qui est beaucoup plus juste, en tout cas en termes de prévision.

En ce qui concerne ensuite les UFR, donc la proposition 2019 était de 2 332 291 euros. Nous nous proposons de maintenir à l'identique les dotations.

Simplement, sur le tableau qui vous est représenté ici, on voit une légère diminution à hauteur de 2 300 291 euros. Cela concerne, en fait, les ECNi Médecine qui sont désormais gérées en centrale, de même que les « Cordées de la réussite ».

Oui, alors... Simplement, oui... Sur les « Cordées de la réussite », vous dire qu'en ce qui concerne l'IUT Chalon recevra en plus 3 000 euros puisque c'était, dans la proposition 2019, la seule ligne qui concernait les crédits à répartir pédagogiques. Nous nous proposons de les intégrer directement dans la dotation de l'IUT Chalon.

Ensuite vient l'enveloppe Services communs et généraux. Celle-ci était, pour 2019, à hauteur de 4 353 252 euros. Elle monte à 4 373 252 euros. En fait, il s'agit d'un maintien à l'identique, hormis effectivement le transfert de 20 000 euros pour le SUAPS car, en fait, je vous rappelle que la CVEC ne peut financer que des dépenses à destination des étudiants et non pas des personnels. Or, dans ce que nous avons fléché l'année dernière, effectivement, il y a 20 000 euros qui sont à destination du personnel que nous nous devons de retirer de cette CVEC. C'est pour cela qu'ils apparaissent ici dans les Services communs et généraux.

Ensuite, Recherche pôle Documentation. Maintien à l'identique des dotations à hauteur de 47 500 euros.

Recherche pôle Culture. Là encore, un maintien à l'identique des dotations à hauteur de 108 900 euros.

Pour les laboratoires, là encore, maintien de l'enveloppe globale des dotations à hauteur de 2 291 000 euros. La répartition à l'intérieur de cette enveloppe pour les différents laboratoires, je vous le rappelle, sera effectuée par la COMUE désormais.

Recherche pôle Patrimoine. Là encore, un maintien à l'identique des dotations à hauteur de 1 150 000 euros.

De même que le maintien à l'identique pour Recherche DNUM à hauteur de 90 250 euros.

Les crédits transversaux Recherche qui diminuent de 13 000 euros qui est dû, en fait, à une diminution de l'enveloppe Gouvernance scientifique, qui passe ainsi de 459 000 à 446 000 euros pour la proposition 2020.

Et puis les crédits transversaux autres qui augmentent, vous le voyez, de 471 038 euros à 721 038 euros.

Alors pourquoi ? Tout d'abord, je vous rappelle que dans ces crédits transversaux autres, nous allons retrouver les crédits qui concernent la réserve de précaution, puisque je vous l'ai dit, cette réserve de précaution peut augmenter à tout moment au cours de l'année. Et elle représente ici, au sein de l'enveloppe Crédits transversaux autres, seulement 0,9 % du budget grandes masses. Donc vous voyez que le moindre écart, la moindre erreur peut être très délicate pour l'établissement.

Et puis deux enveloppes qui sont fléchées à l'intérieur de ces crédits transversaux, les 150 000 euros en ce qui concerne le Patrimoine, puisque la ligne du dessus avait diminué, et 150 000 euros également pour la DNUM qui sont directement fléchés... enfin gérés, en tout cas, au niveau du pôle Finances.

Crédits transversaux pédagogiques qui étaient de 3 000 euros pour 2019, qui sont désormais affectés à l'IUT Chalon-sur-Saône puisque c'est l'IUT Chalon-sur-Saône qui gère effectivement les « Cordées de la réussite ».

Et puis enfin donc, vient la CVEC qui, je vous le rappelle, sera... La répartition à l'intérieur de cette CVEC sera proposée au conseil d'administration suite à la... Comment dire ? À la commission qui est présentée par la... qui est présidée par la Vice-présidente étudiante.

Cette enveloppe était donc de 875 000 euros pour la proposition 2019. Comme vous l'avez vu, nous nous proposons de l'augmenter à hauteur de 1 200 000 euros, avec :

- le SUAPS, donc 180 000 euros - puisqu'il y a diminution ici des 20 000 euros en moins qui étaient à destination du personnel pour le SUAPS ;
- le FSDIE, 400 000 euros ;
- le CPSU, pour 310 000 euros : alors on passe de 150 000 à 310 000 euros. La proposition est de financer sur cette CVEC deux postes de médecins. Quand on voit effectivement l'afflux extrêmement important des étudiants au CPSU, c'est absolument indispensable ;
- le pôle Culture Atheneum : 65 000 euros ;
- et la P'tite Fac : 60 000 euros.

Il restera effectivement 185 000 euros qui seront à ventiler en commission.

Ce qui nous amène ici à un total, vous le voyez, des dépenses de 198 960 284 euros contre 196 753 080 euros en 2019, soit un équilibre grandes masses entre recettes et dépenses à hauteur de 198 960 284 euros.

Le Président.- Merci, Dominique, pour cette présentation qui est bien claire et dont vous voyez qu'elle ne diffère pas des équilibres que l'on a présentés au début de ce mois, et donc ceci est maintenant ouvert à vos questions.

Sébastien.

M. Chevalier.- Je suis troublé par ta dernière remarque. Comment elle aurait pu ou comment elle aurait dû évoluer entre la discussion du 4 septembre et maintenant ? Il n'y avait pas de... J'allais dire... les grandes masses étaient déjà établies début septembre.

Le Président.- Non, mais il aurait pu y avoir des éléments nouveaux. Le conseil d'administration de début septembre, c'est un conseil qui, dans mon esprit, permet de préparer les délibérations de la fin du mois de septembre et on ne peut exclure qu'un certain nombre de choses évoluent.

Sur la présentation de la masse salariale, il pourrait y avoir des évolutions. Donc je confirme simplement que l'on est strictement dans l'identique de ce que l'on avait délibéré... enfin, débattu en tout cas au début du mois de septembre.

M. Chevalier.- OK. Alors deux questions un peu techniques.

La justification de l'augmentation de l'offre de formation, c'est pour tenir compte de l'arrivée de néo-bacheliers préinscrits. Donc mécaniquement cela augmente... On est d'accord ? Ce ne sont pas des...

M. Delmas.- On est d'accord.

M. Chevalier.- On ne touche pas aux heures maquettes, c'est mécaniquement l'arrivée d'un flux nouveau d'étudiants...

M. Delmas.- Qui fait augmenter notre...

M. Chevalier.- On est d'accord.

Sur la diapositive sur l'accompagnement de la loi ORE, je n'ai pas compris pourquoi certaines lignes étaient éclatées notamment en deux budgets. Si tu peux nous remonter, s'il te plaît ?

Comme s'il y avait deux phases... Oui.

M. Delmas.- Alors...

M. Chevalier.- La capacité d'accueil. Pourquoi c'est... Pourquoi on nous...

M. Delmas.- Oui, parce que c'est deux...

M. Chevalier.- On n'agglomère pas deux choses...

M. Delmas.- Oui, j'aurais dû les mettre... J'aurais dû faire 112 320 plus 28 800. Il n'y aurait eu qu'une seule ligne. C'est parce que dans leur notification, il y a deux...

Mme Khatri.- Cela ne porte pas sur la même année universitaire.

M. Delmas.- Oui, il y a 19-20...

M. Chevalier.- D'accord.

M. Delmas.-... et puis tu vois, 112 320, c'est pour 18-19. Elle est reconduite pour 19-20.

Mme Khatri.- C'est cela.

M. Delmas.- Mais en plus, pour 19-20, il y a 28 800 qui viennent se rajouter.

M. Debeaufort.- Oui, c'est lié parce que l'on a augmenté quelques capacités d'accueil entre la rentrée 2019 et la rentrée 2020. On aurait baissé certaines capacités d'accueil, on aurait eu une diminution.

M. Delmas.- Il y aurait eu une diminution, oui. C'est un ajustement, en fait.

M. Debeaufort.- C'est l'ajustement à chaque rentrée par rapport à la réalité des capacités d'accueil que l'on a votées.

M. Chevalier.- OK.

Et une dernière question sur ce que tu appelles « semestre »... Quoi ? La partie « rebond » ? C'est ce que l'on appelle « la réo » ? C'est la partie réorientation pour les étudiants ?

M. Delmas.- C'est le semestre rebond.

M. Chevalier.- Mais il n'existe plus, le semestre rebond. Il a un autre intitulé me semble-t-il, non ? Ce n'est pas... Ce n'est pas « réo » ? L'opération ne s'appelle pas « réo » ? Pour « réorientation » ? Non ?

M. Delmas.- Sur la ligne, il me semble que c'est marqué « rebond ».

Le Président.- Je doute que 224 000 euros concernent le dispositif « réo » qui est un dispositif qui est modeste sur le plan du financement. Donc je ne sais pas ce qu'il y a derrière cette ligne « Rebond ».

Monsieur Marlot, peut-être, mais ...

M. Marlot.- Mais en fait, ce qui est mis dans la ligne « Rebond », c'est si vous voulez, il y a eu des augmentations de capacité d'accueil l'année dernière. Il y a eu des étudiants pour lesquels il y a eu une compensation... une augmentation de capacité d'accueil et qui ont la possibilité de... enfin, potentiellement de poursuivre en L2. Donc c'est logique de continuer les financements pour ces étudiants qui poursuivront en L2.

M. Chevalier.- Donc cela n'a rien... Cela n'a rien à voir avec ce que l'on appelait « rebond » à l'époque...

Le Président.- Non, non, non, c'est...

M. Chevalier.-... qui permettait d'accompagner les étudiants en difficulté à l'issue du premier semestre, et notamment les étudiants de la PACES.

Le Président.- Non, non. En fait, c'est l'impact en L2 des augmentations de capacité d'accueil que l'on a eues.

Merci de cette précision, Monsieur Marlot.

D'autres questions ? D'autres commentaires sur ces orientations budgétaires ?

Donc s'il n'y a pas d'autre remarque particulière, je sou mets ces orientations, donc cette masse État, de notre budget à votre approbation.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

M. Debeaufort.- S'il y a des procurations, vous levez les deux mains. Pour commencer, les abstentions.

Le Président.- Abstentions, s'il vous plaît, en levant deux mains si vous avez des procurations.

M. Debeaufort.- Sept.

Le Président.- Y a-t-il des refus de vote ? Non.

17 voix pour, 7 abstentions

Donc je vous remercie.

Donc je précise que cette délibération sur la masse État de notre budget étant prise, désormais à la prochaine réunion de la CFVU, les membres de la CFVU seront sollicités pour un débat et une délibération sur la partie Formation de ce budget, et à la prochaine commission de la recherche, les membres de la commission de la recherche seront sollicités et débattront et délibéreront sur le volet Recherche de ces orientations.

C'est quelque chose, vous le savez, qui a été mis en place dans le cadre de la loi Fioraso et qui fait que la CFVU et la commission de la recherche doivent se prononcer spécifiquement sur la partie du budget qui les concerne.

Et ensuite, tout ceci sera agrégé au mois de décembre dans notre budget définitif.

Merci. Merci Dominique. Merci à nouveau effectivement au pôle Finances et aux services qui y ont travaillé.

Frédéric, on a quelques points complémentaires sur le budget.

M. Debeaufort.- Merci, Dominique. Merci, Monsieur Le Président.

Donc nous passons au point suivant qui concerne les tarifs des Éditions Universitaires de Dijon, donc les EUD, dont a parlé tout à l'heure Le Président.

2. Tarifs des EUD (catalogue des ouvrages, catalogue des ouvrages bradés, remises diverses accordées)

M. Debeaufort.- Donc on les traite séparément des tableaux classiquement de tarifs et de subventions dont vous avez l'habitude parce qu'ils sont conséquents et qu'on les passe une fois par an et permettent, à des taux ajustés en fonction de l'ouvrage, de remiser plus ou moins certains ouvrages qui sont bradés ou non bradés, etc.

Donc vous avez reçu les tableaux. Je ne sais pas s'il y en a qui ont des questions.

Pourquoi il y en a qui sont bradés à 90 % et d'autres à 5 % ? Je ne sais pas, mais cela est probablement lié à l'attractivité de l'ouvrage.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Écoutez, je vous mets ces tableaux pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Nous enchaînons toujours sur des tarifs auxquels s'ajoutent des subventions et des dons.

3. Tarifs, subventions et dons

M. Debeaufort.- Là encore, vous avez reçu le grand tableau à l'en-tête orange. Je vous ferai grâce de la lecture, comme souvent sur ces grands tableaux.

Est-ce qu'il y a des questions et des commentaires ?

Là encore, vous en avez l'habitude de ces tableaux, puisqu'à chaque CA, on vote différents tarifs, que ce soit pour des locations de salles, pour des diplômes, pour des plantes par exemple - je vois au début du tableau, sur celui-ci.

S'il n'y a pas de remarque et de commentaire, je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Et nous passons au dernier point des affaires financières qui sont les sorties d'inventaire.

4. Sorties d'inventaire

M. Debeaufort.- Et pour une fois, le tableau est très court, il n'y a qu'une ligne. C'est un vieil écran de télévision.

Est-ce qu'il y a une question ? Quelqu'un qui veut le récupérer ?

Dans ce cas-là, je vous demande d'approuver sa sortie d'inventaire.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

24 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Et nous passons au point suivant qui est la campagne relative aux Ressources humaines, la campagne dite « d'emplois » et je donne la parole au Président, laissant le temps à Stéphanie de s'installer.

Le Président.- Bien, merci.

IV) Questions relatives aux Ressources Humaines

Le Président.- En ouverture de ce point relatif à la campagne d'emplois, quelques éléments d'introduction, de commentaires.

Là aussi, le fait marquant de cette campagne d'emplois, mais maintenant vous l'avez bien compris, est que c'est depuis trois ans la première campagne d'emplois qui se dessine hors plan de retour à l'équilibre. Et vous vous souvenez que pour les trois précédentes campagnes d'emplois, les pourcentages de gels avaient été en gros de 50 %, 80 % et 50 %. On tourne donc, avec cette campagne d'emplois 2020, la page du plan de retour à l'équilibre.

Vous l'avez vu quand on en a débattu début septembre, c'est une campagne d'emplois qui est marquée par un choix qui est raisonné, de redonner un véritable élan à notre capacité de formation.

Et vous vous souvenez que dans le courant du printemps passé, quand on parlait de la campagne d'emplois à venir pour 2020, j'avais indiqué que j'espérais que l'on soit en mesure de faire une campagne d'emplois qui soit de l'ordre de 90 % du potentiel et de remettre au concours 90 % des postes correspondant aux départs en retraite.

Et donc cette campagne d'emplois 2020, elle porte une ambition plus importante puisque l'on va remettre au recrutement un petit peu plus de 100 % sur les enseignants, enseignants-chercheurs pour lesquels j'ai le chiffre en tête : on a 38 départs en retraite et on se propose 42 recrutements, et cela marque une véritable ambition.

Alors ceci doit être mis en balance, et je pense que ce sera cela le véritable enjeu pour le conseil d'administration aujourd'hui, du fait que naturellement recrutant plus que l'on a de départs en retraite, l'impact budgétaire de cette campagne d'emplois doit être pris en compte.

Et alors l'impact sur l'année budgétaire 2020, il sera tout à fait limité parce que cette campagne d'emplois ne portera que sur quatre douzièmes sur le budget 2020. En revanche, en année pleine et sur l'année 2021, le budget 2021, cette campagne d'emplois telle qu'on vous la propose a un surcoût budgétaire qui est de l'ordre de 500 000 euros.

Donc là, il y a un véritable enjeu, il y a une véritable décision collective que l'on doit prendre. Il est certain que si l'on valide cette proposition qui est faite, on impacte négativement le budget 2021.

En même temps, soyez assurés que si l'on fait cette proposition, si je vous fais cette proposition, c'est avec une sorte de tranquillité et de sérénité qui est la certitude que les grands équilibres financiers tels qu'on vous les a présentés, tels que Dominique vous les a présentés, tels que je vous les ai résumés au début du point budgétaire, les grands équilibres financiers de l'établissement nous permettent de faire face à ce surcoût budgétaire de 500 000 euros sur 2021 et que c'est quelque chose qui est d'autant plus raisonnable et nécessaire, encore une fois, que les années passées ont été marquées par des baisses importantes d'effectifs et une augmentation conséquente de la démographie étudiante. Et on ne peut pas éternellement se mettre dans une tension que l'on ne pourrait pas résoudre entre la charge et le potentiel. Voilà.

Donc on vous fait cette proposition, encore une fois qui est une proposition raisonnée et dont on assume en réalité l'impact budgétaire sur l'année 2021. Voilà.

Ceci étant, je passe la parole à Stéphanie qui va vous en présenter les éléments mais je pense que vous avez eu l'ensemble des tableaux de recrutements possibles et donc on pourra en parler.

Mme Grayot-Dirx.- Bonjour à tous.

- Campagne d'emplois 2020 enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS

Mme Grayot-Dirx.- Je vais reprendre les quelques diapos que j'avais déjà pu présenter au conseil d'administration début septembre, sachant que cette fois-ci, vous avez eu les tableaux détaillés avec nos propositions.

Donc c'est un bref rappel de ce que j'ai pu déjà dire et les critères sont les mêmes que les années passées, donc il n'y a pas de grande surprise.

Au cours de la phase de dialogue que nous avons eue avec les composantes et avec les pôles et services, nous avons pris en compte un certain nombre de critères pour préparer les décisions que nous vous présentons aujourd'hui et que nous proposons à votre vote.

Donc les critères, je vous l'ai dit, sont les mêmes que les années passées avec la prise en compte des gels et des publications que nous avons effectués les

années passées, y compris en descendant jusqu'au niveau des sections, pour avoir une vision la plus objective possible de la situation.

Nous avons évidemment pris en compte un certain nombre d'indicateurs, avec des documents fournis par le pôle Pilotage, sur les budgets potentiels d'heures qui peuvent être effectuées par les titulaires, la part qui est prise par les vacataires dans les composantes, dans les enseignements, par exemple.

Evidemment, nous prenons en compte les effectifs étudiants et leurs évolutions, à la hausse, à la baisse, dans les composantes, et à l'intérieur des composantes dans les départements.

Et bien entendu, nous tenons compte aussi des projets recherche qui sont déjà en cours et qui sont en projet dans les laboratoires.

De même que nous tenons compte de l'existence ou pas, (*suite inaudible*) ou pas de la formation continue dans les composantes.

L'ensemble de ces critères avec le dialogue qu'ils permettent avec les composantes nous amène à une proposition qui est celle qui vous a été envoyée pour préparer ce conseil d'administration. Je ne vais pas redire ce qu'a dit le Président.

Nous avons essayé de faire un effort sur les enseignants, enseignants-chercheurs qui ont été très affectés par les gels ces années passées.

Et concernant les personnels BIATSS, nous avons maintenu à peu près les équilibres qui étaient ceux des années passées, donc avec des recrutements qui se font beaucoup aujourd'hui sous forme de contrats, même si nous essayons quand même de mettre quelques concours ou ouvrir quelques mutations possibles sur notre établissement.

Je vais d'ailleurs tout de suite vous présenter la synthèse des documents que vous avez reçus, même si c'est exactement la même chose que ce que je vous avais présenté au début du mois de septembre.

Donc avec des moyens nouveaux qui auront émergé au cours des dialogues que nous avons tenus avec les composantes, les pôles et les services pour lesquels nous proposons de pourvoir par des CDD, soit à temps plein, soit à temps partiel, dont certains seront financés par la CVEC.

Et puis nous proposons aussi qu'une vingtaine d'emplois devenus vacants soient proposés pour publication, soit aux concours, soit aux mouvements. L'essentiel étant quand même pourvu par des CDD qui seront autorisés et puis nous avons maintenu le même volume de gels que l'année passée, donc on est à peu près à 14 gels pour l'ensemble de l'établissement.

Sur cette proposition donc, le comité technique et le CAC se sont prononcés la semaine passée.

Donc concernant la campagne d'emplois des personnels BIATSS, les débats ont été animés en comité technique évidemment, puisque nous proposons beaucoup de CDD. Donc c'est évidemment un point qui est difficile pour l'établissement, on en a bien conscience.

Accueillir des personnels en CDD sur des contrats qui sont de brève durée, c'est une charge pour les services qui les accueillent.

Ce sont aussi des contrats et non pas des postes titulaires. Pour une personne, ce n'est évidemment pas la même chose d'être fonctionnaire sur un poste titulaire ou d'être en CDD.

Donc sur ce point, nous avons débattu en comité technique à deux reprises. Et donc sur les 10 voix, nous avons eu 10 votes contre à chaque fois, au premier comité technique et au deuxième.

Le CAC s'est également prononcé. Sur 46 voix, nous avons eu 25 votes favorables, 6 contre, 10 abstentions et 5 qui n'ont pas pris part au vote.

Pour les enseignants, enseignants-chercheurs, donc nous avons pour cette campagne d'emplois, au moment des dialogues d'objectifs et de moyens, 38 emplois nouvellement vacants.

Après discussion avec les composantes et les laboratoires, nous proposons de publier 42 emplois : 11 de PR, 19 de MCF, 12 de PRAG. Je vous ai mis pour mémoire en italique l'état des propositions et des campagnes d'emplois que nous avons menées les années passées. Et nous avons souhaité, comme je vous l'avais indiqué début septembre, faire un effort particulier cette année sur les postes de maître de conférences. L'année dernière, nous en avons très, très peu mais nous avons le souci, cette année, d'ouvrir davantage de postes de maîtres de conférences.

Nous arrivons à un total cumulé de postes gelés qui s'élève à 48 avec cette proposition de campagne d'emplois. Donc on voit que c'est un chiffre qui reste important pour notre université mais qui est en baisse par rapport aux chiffres de 2018 et de 2019.

Nous avons un certain nombre d'emplois qui sont en publication différée, alors ce qui signifie que, sur ces emplois... sur ces supports-là, nous avons soit des ATER soit des contractuels type second degré.

Certains de... Certaines de ces publications différées servent également de support pour les *Fellowships* I-SITE, donc avec des engagements de notre établissement de mettre ces emplois au concours dans quelques années, à la fin du délai.

Par ailleurs, ces dialogues ont été aussi l'occasion de mettre en avant certaines priorités de publication. Je pense notamment à un poste en Pharmacie puisque, si vous avez regardé les tableaux en Santé, nous proposons la publication d'un poste de MCF en Santé mais côté Médecine pour faire face notamment aux charges qui sont liées à l'universit... universali... Je ne vais pas y arriver.

M. Debeaufort.- Universitarisation.

Mme Grayot-Dirx.- Merci Frédéric.

D'un certain nombre de diplômes. Et il n'empêche que...

M. Debeaufort.- Un diplôme, cela représente, pour les gros de la masse, les IFSI (près de 3 000 étudiants), mais aussi Kiné, Ergothérapie depuis cette année... (*mot inaudible*)... et j'en oublie un.

Donc voilà, ce n'est quand même pas négligeable en termes de charge de travail pour l'UFR, pour les étudiants qui sont relativement peu présents sur l'UFR mais qui occupent beaucoup de temps aussi administratif et d'enseignants pour participer à tous les jurys, être aussi référent pédagogique dans ces écoles qui délivrent ces diplômes.

Mme Grayot-Dirx.- Il n'empêche que dans la même UFR, nous nous sommes beaucoup occupés ces dernières années de la circonscription de Pharmacie qui a besoin aussi de soutien de l'établissement, d'un soutien concret. Et c'est pourquoi nous attirons l'attention au conseil d'administration sur l'importance dans les années à venir qu'il y ait un poste pour cette circonscription de Pharmacie.

Sur cette proposition, le comité technique s'est prononcé donc sur 10 voix à 8 contre, 2 abstentions et le CAC, sur 46, 28 votes favorables, 6 contre, 7 abstentions et 5 personnes qui ne prennent pas part au vote.

Voilà pour la synthèse mais, évidemment, vous avez eu les documents détaillés pour aujourd'hui, donc je suis, avec le DRH, à votre disposition pour répondre à vos questions si vous en avez sur les tableaux et sur la présentation que je viens de faire.

Le Président.- Merci, Stéphanie.

Donc cette présentation synthétique ouvre la discussion sur la perspective de campagne d'emplois 2020 telle qu'elle figure de façon détaillée dans les tableaux qui vous ont été remis.

On ne va pas présenter ligne par ligne les propositions de recrutement qui sont dans les tableaux mais, évidemment, on est prêt à les discuter auprès de vous.

Philippe Salvadori.

M. Salvadori.- Alors c'est simplement pour que je... pardon... Simplement une petite question parce que je ne comprends pas exactement.

Je vois que pour l'UFR de Langues, notre excellent collègue Taubert part... Qui est professeur d'allemand, part à la retraite et la publication est un contractuel anglais/allemand. C'est... Contractuel, c'est-à-dire que c'est un enseignant du... de type second degré ?

Je suis désolé de cette demande purement technique.

M. Debeaufort.- Sur quel poste, ta demande ?

M. Salvadori.- Alors c'est le poste tout à fait à la fin de l'UFR Langues et Communication. Le poste 12PR0206, départ à la retraite de Friedrich Taubert. Publication : contractuel anglais/allemand. Je ne comprends pas la nature du poste.

Mme Grayot-Dirx.- C'est deux demis, je crois.

M. Debeaufort.- Je crois que c'est deux demis.

Mme Grayot-Dirx.- C'est deux demis.

M. Debeaufort.- De mémoire, je crois que cela doit être deux... La composante a demandé deux demis pour satisfaire aussi bien les besoins en anglais et en allemand aussi.

M. Salvadori.- D'accord, mais c'est un enseignant de type second... enfin, équivalent à un coût secondaire ? Or...

M. Debeaufort.- Oui.

M. Salvadori.- Oui, oui, d'accord. C'est... Je comprends. Merci de cette précision.

Quand même, c'est peut-être un souhait de la composante... Moi, je trouve un peu dommage que l'on se...

Il ne doit plus rester beaucoup de PR d'allemand à ce rythme-là. C'est un peu dommage, au moment où nous confortons un système... une université européenne dont le pivot est notre relation avec l'université de Mayence. Mais bon, si c'est un souhait de la composante, c'est un souhait de composante. Moi...

Parce que de mémoire, il doit rester deux professeurs. Ce n'est pas beaucoup.

Mme Grayot-Dirx.- Nous avons eu des débats très approfondis avec la directrice de la composante. On y est revenu à plusieurs reprises. La publication-là se fait en fonction des *desiderata* de la composante. On a la publication d'un MCF en allemand. C'est le choix de la composante cette année.

M. Salvadori.- Oui, mais aussi d'une publication différée pour un autre départ de MCF.

Alors la composante a sa politique que...

Mme Grayot-Dirx.- Tout à fait et c'est vrai que dans...

M. Salvadori.- Mais d'un point de vue d'administrateur de l'université de Bourgogne, à un moment où, je le rappelle, nous essayons de conforter un projet d'université européenne fondée sur la recherche et donc où les pertes de personnels de rang professoral devraient avoir un rôle particulièrement actif, je me demande si c'est un bon choix stratégique d'appauvrir un peu...

Voilà, c'est (*suite inaudible*).

M. Debeaufort.- C'est un poste contractuel pour répondre au jour d'aujourd'hui aux besoins, en particulier de l'enseignement, à la fois en anglais et en allemand. C'est un poste contractuel, donc il n'est pas pérenne...

M. Salvadori.- Oui, oui.

M. Debeaufort.- ...par définition.

M. Salvadori.- D'accord.

M. Debeaufort.- Donc la composante a peut-être une stratégie à plusieurs bandes ou à... Enfin, ce n'est pas « peut-être ». Je le sais parce que l'on en a échangé longuement.

Mme Grayot-Dirx.- Pluriannuelle.

M. Debeaufort.- Voilà, pluriannuelle sur ces emplois d'enseignants-chercheurs et en particulier en allemand et pas qu'en allemand.

M. Salvadori.- Voilà qui me rassure à moitié.

Mme Grayot-Dirx.- Oui et puis c'est... Pour rebondir sur des remarques qui ont été faites précédemment en début de ce conseil d'administration, on voit bien les contraintes financières qui pèsent sur l'établissement. On arrive quand même à

publier 11 professeurs... enfin, 11 postes de professeur, 19 postes de maître de conférences...

Enfin, il y a un effort de la part de l'établissement. Il est équilibré entre les différents types de propositions de publication que l'on peut vous faire. Et comme les années passées d'ailleurs, même en plein plan de retour à l'équilibre financier, on a toujours essayé de publier des postes de professeur.

L'année dernière, on nous a reproché de ne pas publier suffisamment de postes de maître de conférences, ce que l'on a par ailleurs entendu en rectifiant le tir cette année.

Donc tout est affaire d'équilibre.

M. Debeaufort.- Oui, il faut toujours garder un équilibre entre apporter du sang neuf mais aussi permettre l'évolution de carrière de nos collègues aussi. Donc voilà.

Et des besoins pédagogiques derrière qui justifient les postes.
Sébastien... Sébastien.

Le Président.- Sébastien et puis, ensuite, Cédric.

M. Chevalier.- Oui, plusieurs éléments et puis quelques questions.

Dans les éléments, effectivement c'est une campagne d'emplois notamment sur les enseignants, enseignants-chercheurs, qui est moins morose. On va dire plus positive que les dernières années. J'ai repris un peu les données des années précédentes, on était vraiment en phase de disette. Donc 42 emplois, on peut s'en féliciter.

Ceci dit, le nombre de gels reste conséquent, le nombre de postes où l'on va faire appel à des ATER ou à des contractuels ou à des vacataires reste conséquent et donc ce n'est pas sans perturber le bon fonctionnement, notamment pédagogique, de l'établissement mais aussi en matière de recherche, dans une phase où le nombre d'étudiants continue d'augmenter. Donc il y a un équilibre subtil à trouver. Je ne suis pas sûr qu'il soit toujours favorable pour les étudiants et les labos de recherche.

Le regret de cette campagne d'emplois, c'est quand même sur les BIATSS. On est quasiment dans la même situation que l'année dernière, avec même un nombre de gels plus important puisque l'on est passé de 4 gels l'an passé à 14 cette année, un nombre de postes ouverts au concours à peu près similaire et un nombre de CDD équivalent.

Je l'ai déjà dit et je redis : je m'interroge beaucoup sur la... Même si un CDD coûte 25 % moins cher qu'un titulaire, je m'interroge toujours beaucoup sur l'impact de l'établissement lorsque l'on a un *turnover* permanent dans les services tous les trois ans, lorsque l'on forme des collègues en permanence et que finalement ces collègues partent au bout de trois ans, pour certains sans perspective de concours.

Je ne suis pas sûr qu'au... sur plusieurs années, cela soit finalement... enfin, que l'on fasse une économie de 25 % par poste. Je pense qu'au contraire, vu les difficultés rencontrées, vu les mises sous pression des collègues, vu les arrêts maladie qui en sont les conséquences, à mon avis, ce n'est pas un bon calcul pour l'établissement.

Et une question pour finir. Stéphanie, tu nous avais dit en... début septembre, qu'il allait y avoir une pluriannualisation en partie de la campagne

d'emplois. Là, tu nous dis quelques ajustements sur certaines publications. Donc je voudrais avoir un peu plus de détails sur ces publications.

Et une question. Pourquoi simplement une vision pluriannuelle sur quelques emplois et pas sur une ébauche de ce que pourrait être la campagne d'emplois 2021 ?

Mme Grayot-Dirx.- Alors c'est une vaste question. Je vais répondre à un certain nombre de points.

On n'est pas passé de 4 à 14. On est sur un nombre de gels à peu près équivalent, donc je ne sais pas sur quels chiffres tu calcules mais...

M. Chevalier.- Je suis sur mes notes du CA de l'an passé.

Mme Grayot-Dirx.- Sur les BIATSS, on est à peu près sur un nombre de gels équivalent.

Sur la pluriannualisation, on en discute chaque année avec les composantes. On les invite à pluriannualiser leur vision de leur composante et de leurs besoins en termes de RH.

Après, ce n'est pas facile, ni à l'échelle d'une composante, ni à l'échelle de l'université. On ne maîtrise pas les départs y compris les départs à la retraite. Chaque année, il nous arrive de discuter d'un possible départ à la retraite qui finalement n'est pas avéré trois mois plus tard. Donc...

M. Debeaufort.- Ou de ne pas en discuter et puis pendant les DOM...

Mme Grayot-Dirx.- Ou de ne pas en discuter et de découvrir au dernier moment que le collègue a muté ou finalement part la retraite.

Donc cela n'est vraiment pas facile dans le contexte qui est celui de l'université et on n'est pas les seuls à avoir du mal à pluriannualiser. C'est une préoccupation de la plupart des DRH des universités.

On peut essayer de le faire mais essayer de le faire non pas seulement à la Maison de l'université, mais en lien avec les composantes. Je pense que c'est la meilleure stratégie.

Ensuite, chacun sait que nous allons aborder une année électorale et qu'il est donc un peu compliqué pour notre équipe d'engager l'établissement sur des postes précis pour les années à venir. Donc j'ai... on a quand même souhaité pointer du doigt les besoins qui nous semblent vraiment importants.

Alors c'est le cas pour Pharmacie, c'est le cas aussi pour Philosophie. Il y a un projet qui est très intéressant mais qui demanderait à être mûri un peu encore et qui mériterait tout à fait le soutien de l'établissement l'année prochaine.

M. Debeaufort.- Il y a aussi des cas où l'on a plusieurs départs dans la même discipline et la composante a une vision justement plutôt échelonnée de ces départs et de ne pas souhaiter remplacer tout sur la même campagne.

Il y a certains cas de ce type-là aussi.

M. Chevalier.- Pour bien préciser, donc les engagements pour 2021 concernent deux postes ? Un poste en Philosophie et un poste en Santé ?

M. Debeaufort.- Oui, et il y a aussi des suppositions au cas où le recrutement est infructueux, etc. Il y a plus que deux postes. Je crois qu'il y avait un poste aussi à l'IUT pour le site d'Auxerre... Voilà.

Normalement, tous ces postes-là sont indiqués avec la modalité ou le différé d'un an ou de deux ans suivant... Il aurait pu y avoir une demande pour 2022 et pas 2021.

M. Chevalier.- Et j'ai une dernière question suite au propos introductif d'Alain.

L'impact est d'environ 500 000 euros en 2021 et, en 2021, il y aura un autre impact, ce sont les *Junior Fellowships* qui seront entrés en poste, me semble-t-il, puisque les plus anciens doivent dater de 2018. 2018, il y a trois années donc pour que... recruter le *Fellowship* et les trois années avant de lancer le concours.

Donc je pense que 2021 sera la première année où nous aurons des impacts sur la masse salariale liés à la prise de poste de ces postes qui actuellement sont gelés et financés par I-SITE sur la phase au regard des trois années mais qui, après, impacteront la masse salariale de l'établissement.

M. Debeaufort.- Tout à fait. Cela fait partie justement aussi des postes qui sont « pluriannualisés » puisque l'on a les dates...

M. Chevalier.- Oui...

M. Debeaufort.-... de fin du *Fellowship*...

M. Chevalier.-... mais je parlais juste de l'impact de 500 000 euros. Les 500 000 euros certes, sur ces postes... cette campagne d'emplois-là, donc de recrutement au 1^{er} septembre 2020, impactée massivement en 2021, mais il y aura aussi à prendre en charge dans l'impact budgétaire l'arrivée, et non neutre - il y a un certain nombre de postes quand on regarde les tableaux -, de ces *Junior Fellowships* qui auront des postes de maître de conférences ou de professeur dans l'établissement.

Le Président.- Tout à fait et alors cela, ces *Junior Fellowships*, en fait, vont arriver pour s'insérer, en fait, dans la campagne d'emplois normale. C'est-à-dire que jusqu'ici, on a gelé des postes correspondant à ces *Junior Fellowships*...

Mme Grayot-Dirx.- Ils sont en publié-différé.

M. Debeaufort.- Ils sont en publié-différé.

Mme Grayot-Dirx.- Ils sont en publié-différé, il y a des ATER.

Le Président.- Il y a des ATER ?

M. Debeaufort.- Il y a des ATER.

Le Président.- Donc ils vont s'insérer, en fait, dans la stratégie d'une campagne d'emplois qui sera une campagne d'emplois normale.

M. Debeaufort.- Mais c'est clair qu'ils vont impacter quatre douzièmes sur 2021 et puis, ensuite, 2022.

M. Chevalier.- Et puis j'arrêterai là : une remarque quand même.

Le fait de ne pas passer les tableaux, effectivement cela prend du temps mais je trouve que cela donne une bonne vision pour les administrateurs qui n'ont peut-être pas toujours le temps de regarder tous les tableaux en détail. Cela s'est fait dans un autre temps, pas si ancien d'ailleurs...

Mme Grayot-Dirx.- Mais c'est... Alors pour le coup, c'est un choix que j'assume complètement. Je préfère que l'on ait une discussion sur... de fond, plutôt que de passer la litanie des feuilles pendant trois heures.

M. Chevalier.- L'un n'empêche pas l'autre, je crois. Je pense que l'un n'empêche pas l'autre.

Le Président.- Il y a autre méthode et celle-ci nous permet d'avoir une discussion peut-être plus globale que le (*mot inaudible*) comme cela.

C'est vrai qu'on l'a fait pendant longtemps.

Mme Grayot-Dirx.- Juste une dernière précision, du coup, puisque je viens d'échanger avec Pierre-Étienne.

Les 4 gels, c'étaient 4 gels supplémentaires l'année dernière par rapport aux gels qui avaient été faits l'année d'avant. Et donc on est au même niveau, on n'en rajoute pas.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Cédric, vous vouliez intervenir.

M. Clerc.- Oui, pour dire que sur la campagne d'emplois, alors on n'a pas le détail, mais ce dont on s'est rendu compte avec les collègues quand même, c'est que sur les dernières années, et je crois que cela a été dit lors du précédent CA, les SHS payent quand même un prix assez fort en termes de postes d'enseignants-chercheurs. Voilà.

Et puis concernant les personnels BIATSS, donc ce qui est affiché, c'est que ce ne sont pas des gels puisque vous prenez des contractuels dessus. Mais enfin, ce dont on se rend compte c'est qu'il y a quand même là-dedans, qu'on le veuille ou pas, un volant de postes pérennes qui est quand même plus qu'important. Réglementairement, il me semble que l'on aurait presque obligation d'embaucher sur ces postes des fonctionnaires, par concours ou par mutation.

Et le corollaire en fait, c'est surtout au niveau de... au niveau salarial. C'est-à-dire que l'on fait faire un travail de fonctionnaire avec un statut. M. de Mesnard en parlait tout à l'heure. Il faut revenir aussi sur des maîtres de « conf » qui partent quand ils ont des propositions au bout de quelques années, répétées parfois, pour prendre un poste de PR en dehors de notre université.

Donc pour en revenir aux BIATSS, voilà, on sous-paye. On sous-paye les collègues pour faire le travail identique à leurs collègues de bureau parfois. Comme c'est du contractuel, malgré la charte, on a aussi un petit peu des dérives que l'on peut observer, que je tairai pour l'instant.

C'est-à-dire que l'on a différents niveaux de recrutement avec visiblement..., parfois, sur des bases que l'on ignore, on arrive à recruter quelqu'un avec un revenu un petit peu amélioré. C'est *peanuts* parce que l'on est d'accord que le point d'indice étant ce qu'il est, quand c'est... On parle de trois ou quatre points d'indice, cela ne fait pas grand-chose. Mais par principe quand même, c'est un petit peu... cela pourrait être choquant. Voilà.

Et donc, en fait, on a fait une véritable casse sociale sur les personnels BIATSS.

Je n'ose même pas parler des montants qui sont versés donc à nos collègues.

Il y avait cette fameuse prime de fin d'année qui donnait un petit peu quelque chose. Tout cela, cela a été sucré aussi dans le plan de retour à l'équilibre. Qui compensait surtout pour les personnels contractuels. Voilà.

Donc pour dire que ce n'est pas une campagne que l'on... qui nous satisfait, du coup.

Le coût des contractuels, on peut en parler, on peut mettre tout sur la table. Après, la réorganisation, on peut aussi en discuter.

Et puis les... On entend bien que vous avez fait un effort - vous qualifiez cela comme cela - de 300 000 euros pour remettre les personnels contractuels au moins aux premiers échelons des titulaires. Mais on voit que le résultat, c'est qu'ils sont toujours vraiment limite payés au SMIC, nos collègues, qu'ils soient Catégorie C ou Catégorie B et, pour nous, c'est plus que limite. Voilà.

Donc on votera contre.

Le Président.- Il y a plusieurs choses dans... Pardon... Il y a plusieurs choses dans l'intervention de Cédric.

Il y a un point sur le recrutement en Sciences humaines et sociales, je pense. Je pense mais je pense que Frédéric et Stéphanie qui connaissent bien le dossier pourront peut-être répondre. Je ne suis pas sûr que cette appréciation soit exacte.

Il y a deux autres points sur lesquels je voudrais intervenir. D'abord la question de la prime de fin d'année.

On est sur une prime de fin d'année qui, il est vrai, dans le cadre du plan de retour à l'équilibre, a été minorée, mais elle reste dans la moyenne des primes de fin d'année des universités françaises. Il est vrai qu'on l'avait augmentée de façon significative et qu'on ne peut pas maintenir ce niveau indemnitaire de fin d'année. Mais on reste dans la moyenne des universités françaises.

Le troisième point, alors sur lequel je voudrais intervenir, qui est un vrai point de fond sur « emplois fonctionnaires versus emplois contractuels ». C'est vrai, vous avez raison et si l'on fait... si l'on regardait la trajectoire de nos emplois depuis une dizaine d'années, il est incontestable que depuis une dizaine d'années, la part relative de l'emploi contractuel augmente chez les personnels administratifs et techniques.

On le voit apparaître de façon significative maintenant également chez les enseignants - ce n'était pas le cas il y a quelques années.

Et que ce n'est pas un choix de cœur de faire cela, c'est un choix de réalisme qui est dicté par le modèle économique dans lequel se trouvent les universités françaises actuellement qui doivent absorber un choc de démographie étudiante qui est très important.

On n'a pas ici, mais j'aime bien montrer - mais je crois qu'on vous l'a montré au conseil d'administration de début septembre - la courbe qui montre l'évolution de la démographie étudiante depuis 2012. Je vous rappelle que depuis 2012, c'est 8 000 étudiants... Il y a 26 000 étudiants en 2012, 34 000 cette année. 8 000 étudiants. 8 000 étudiants, c'est en gros la taille de l'université de La Rochelle. Donc notre université, elle a grandi en gros de l'université de La Rochelle avec des ressources qui sont des ressources qui sont en gros stables.

Il n'y a pas d'autre façon d'arriver à faire cela si l'on n'a pas d'augmentation de la dotation État significative, que de prendre des mesures qui sont des mesures économiquement contraignantes. Et le recours à l'emploi contractuel, malheureusement, malheureusement est un des leviers possibles pour faire face.

Je ne dis pas, encore une fois, qu'on le fait de gaieté de cœur, mais mieux vaut avoir des emplois contractuels que pas d'emplois. Et de fait, globalement on a réussi à faire face à cette augmentation de la démographie étudiante depuis huit ans sans dégrader la qualité de notre pédagogie.

Alors on peut... Certains pourront... Voilà, je me doute qu'on peut discuter de cette chose-là mais globalement, on peut considérer qu'il n'y a pas eu de dégradation...

On a réduit le volume de l'offre de formation. On a réduit significativement le volume de l'offre de formation et, de fait, on était contraint à faire cela. On ne peut pas geler des postes et maintenir volumétriquement l'offre de formation. Et il n'y a pas une infinité de façons de gérer les contraintes auxquelles on est confronté, malheureusement. Et l'emploi contractuel en fait partie, même, encore une fois, si l'on aimerait probablement tous recourir de façon plus massive à des emplois de personnels titulaires.

Mais la question qui est derrière celle-là, c'est celle de la trajectoire que l'on veut imprimer dans notre pays sur l'enseignement supérieur, en tout cas sur les universités qui est, on le voit bien, une trajectoire de défonctionnarisation progressive des universités françaises.

Mais quand on est en responsabilité comme on l'est, on n'a pas d'autre option que d'utiliser les leviers qui sont les leviers qui sont à notre disposition et celui de l'emploi contractuel en fait partie.

Voilà ce que je voulais vous dire mais ce sont des choses que j'ai déjà eu l'occasion de vous dire.

Sur la question des postes en Sciences humaines et sociales, je ne suis pas sûr que l'appréciation soit aussi juste que la perception que vous en avez, mais je vais laisser Stéphanie et Frédéric répondre.

Mme Grayot-Dirx.- Juste quelques précisions pour mémoire sur cette question-là puisque c'est revenu à plusieurs reprises dans les conseils.

Les chiffres de gels sont là ; on ne va pas les nier, ce serait complètement idiot. On sait bien que les gels ont touché assez massivement l'ESPE, l'UFR Langues, l'UFR Lettres, l'UFR Sciences humaines et sociales, l'UFR Droit, Économie et Science politique. Voilà.

Il suffit de reprendre les tableaux, les chiffres de gels sont là.

Pour autant, ce ne sont pas les seules composantes qui ont été touchées. Je pense, par exemple, à Sciences et Techniques qui a été affectée par un certain nombre de gels également.

Pour autant, je voudrais quand même rappeler ce qui a été voté dans nos conseils ces années passées. Et de mémoire, en 2017 pour la campagne 2018 - on

était en plein plan de retour à l'équilibre financier -, le nombre d'emplois d'enseignants, enseignants-chercheurs s'est limité à une dizaine. Sur cette dizaine d'emplois, la moitié était pour Sciences humaines et sociales au sens large, donc Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales. La moitié des emplois dont des professeurs.

L'année suivante, on a publié un peu plus de postes. Là encore, on doit être... Alors pas à la moitié mais deux tiers, et une grande partie des postes de professeur était pour des disciplines que l'on peut rattacher à Sciences humaines et sociales.

Donc oui, il y a eu des gels. Évidemment, cela a des conséquences sur ces composantes comme cela en a dans d'autres composantes qui ne sont pas rattachées à Sciences humaines et sociales et qui ont été effectivement touchées aussi par des gels. Mais il y a eu aussi de l'autre côté un effort qu'il faut quand même savoir voir, de publication de postes, y compris de postes de professeur.

Le Président.- Oui, je me souviens. Je crois que c'est l'an passé que l'on a décidé en septembre, dans les dernières semaines de la... avant le vote de la campagne d'emplois, d'ouvrir un poste de professeur de psychologie et un poste de professeur d'archéologie sur des arguments qui étaient des arguments qui étaient, il y a deux ans, qui étaient très fondés scientifiquement et précisément.

Et on aurait suivi à ce moment-là une logique qui était purement budgétaire, on ne l'aurait pas fait parce que c'était contre la logique budgétaire. Et on l'a fait. On l'a fait parce que l'on a bien compris qu'il y avait de l'ambition à mettre dans ces deux disciplines.

Donc je crois qu'il ne faut pas avoir une vision trop simpliste de cet équilibre entre sciences humaines et sociales et sciences expérimentales dans le cadre de la campagne d'emplois.

Philippe.

M. Salvadori.- Comme cela fait trois fois que l'on en parle, je vois que vos arguments s'affinent jour après jour.

Il n'en reste pas moins que les taux de gels, vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente, sont ce qu'ils sont. Voilà.

Ils sont très forts, toutes choses égales par ailleurs, dans le domaine des Lettres-Philosophie, Droit, Langues, Sciences et Techniques. Voilà.

Que nous... Que dites-vous ? « On aurait pu faire pire ». Oui, en effet, vous auriez pu faire pire. Je vous félicite de n'avoir pas fait pire.

Vous auriez pu faire mieux.

Et mais là, je le redis, je pense que c'est un problème de calcul de la coupe. C'est quelque chose que je dis depuis trois ans, depuis l'entrée dans le plan de retour à l'équilibre. Les conséquences n'ont pas été strictement calculées.

Le pouvait-on ? Je ne sais pas. Je ne sais pas quels sont les outils techniques qui nous permettent ou ne nous permettent pas de le faire.

Je dis simplement que l'on a trop largement coupé, que par effet... Je le redis une troisième fois puisque vous avancez petit à petit dans le débat. Pardonnez-moi d'y revenir.

Je redis une troisième fois que c'est par effet d'opportunité et de facilité que l'on a coupé, que l'on aurait pu s'en... Dans certaines disciplines plus que d'autres.

Et je le redis une fois encore, la troisième fois, je ne vous soupçonne pas de malveillance envers telle ou telle discipline, sauf que c'est une politique aveugle

d'opportunité et de facilité qui a été menée. Je pense que l'on pouvait faire nettement mieux, n'exagérons rien : que l'on pouvait faire mieux. A condition justement de partir de principes simples.

Quand j'entends, Monsieur Le Président, que vous vous réjouissez qu'en huit ans, quatre ans, trois ans, deux ans, on n'ait pas porté atteinte à la qualité pédagogique de nos formations, je m'étonne.

Allez le dire à mes collègues qui sont passés, dans les groupes de TD de première année là où il y a un effort d'encadrement et de pédagogie le plus soutenu à apporter, de 30 à 42. Parce que là, on va tourner à 42 en Psychologie malgré les budgets de soutien qui nous ont été apportés par le Rectorat les années précédentes. On vous rira au nez.

Enfin, ce n'est pas sérieux.

Et l'amputation budgétaire faite dans les maquettes a été faite le plus souvent au détriment des premières années, c'est-à-dire là où, au contraire, nous aurions dû apporter plus en matière d'encadrement pédagogique.

Donc je suis désolé et vous comprendrez que je ne voterai pas votre nouvelle campagne d'emplois.

Bien évidemment, c'est une campagne de rattrapage, vous l'avez dit aussi Monsieur Le Président. Vous avez dit : « La page est tournée, du plan de retour à l'équilibre ». Oui mais moi, j'aurais souhaité que cette page que l'on tourne, ce ne soit pas une pierre tombale que l'on fasse retomber sur...

Ah ben si. Sur une grande partie... Vous l'avez... vous l'avez rappelé dans les débats précédents, et je ne fais que m'appuyer sur vos propos.

Nous partons sur un horizon d'une quarantaine de postes gelés que l'on peut considérer comme perdus, sauf à mettre en place dans les années à venir une politique de récupération et de glissement et de compensation d'une discipline sur l'autre, ce qui est toujours très délicat à mener.

Pour moi, ce n'est pas une page... C'est peut-être une page qui se tourne mais c'est une pierre tombale qui retombe un peu lourdement sur un certain nombre de disciplines et sur un certain nombre de composantes.

Quand je regarde la longue liste des gels de l'INSPE, je me dis que tout de même, on y va fort. Il s'agit d'encadrement dans des débouchés professionnels qui sont importants et hautement symboliques des... de la mission de service public de l'université. Voilà.

Donc je ne peux pas... Je me borne là, j'ai déjà dit les fois précédentes ce que j'avais à dire.

Vos arguments, je les trouve un tout petit peu faibles. En tous les cas, pas à la hauteur des réalités ressenties.

C'est bien pour cela que je ne voterai pas en faveur de votre campagne d'emplois.

M. Debeaufort.- Je ne vais pas te contredire, Philippe. On est d'accord sur le constat et on l'a tout à fait reconnu depuis le début qu'il y a eu un effet d'aubaine sur les gels et je t'en sais gré de le reconnaître et on le reconnaît aussi.

Je pense que dans ton discours, il y a aussi d'autres éléments en termes de rééquilibrage entre les disciplines touchées. Mais aussi, même au sein des groupes de composantes d'à peu près la même typologie, on a aussi de très gros écarts.

Je vais prendre juste, par exemple, le taux de couverture des maquettes par les titulaires. On varie quasiment du... pas du simple au double, mais pas loin. On

passe de 50 à 80 % au sein d'une même typologie de composante. En termes d'heures 'comp' par titulaire, on passe de 30 à 160 heures. Voilà.

Donc tout cela aussi, ce sont des... Ce ne sont pas les seuls éléments. Après derrière, il y a le nombre de projets de recherche, l'activité du labo, la stratégie du labo.

Le problème, c'est que c'est un pilotage qui est tellement multifactoriel... Comme tu l'avais dit : « C'est de la dentelle et de la plomberie à la fois » et que cela ne va pas...

M. Salvadori.- Oui.

M. Debeaufort.- Une fuite, on remet un petit coup de soudure, c'est réparé tout de suite.

M. Salvadori.- D'accord. Oui, oui.

M. Debeaufort.- La dentelle, cela prend du temps.

M. Salvadori.- D'accord.

M. Debeaufort.- Donc je pense qu'il faut avoir une vision...

M. Salvadori.- Non mais...

M. Debeaufort.-... sur plusieurs années...

M. Salvadori.-... bien évidemment.

M. Debeaufort.-... pour arriver à essayer de lisser un petit peu ces effets d'aubaine.

M. Salvadori.- On ne va pas poursuivre ce débat puisqu'il faut que l'on passe au vote. Nous nous sommes dit ce que nous avons à nous dire. Je dis simplement que quand on coupe, il y a des fois où il faut retenir sa main. Et je pense que tout à la hâte...

Et cela vaut surtout, c'est cela le problème, sur les deux années du plan de retour à l'équilibre. Tout à la hâte d'en sortir, vous avez coupé trop large. Et maintenant, nous allons avoir beaucoup de problèmes... Quand je dis « nous », c'est la communauté. Nous allons avoir beaucoup de problèmes à rééquilibrer ces inégalités qui se sont créées par des effets d'opportunité.

C'est tout, c'est un constat technique et je le redis : je ne vous accuse pas de malveillance envers tel ou tel, c'est plutôt le contraire. Mais nous sommes devant un problème qui, à mon avis, va peser lourdement sur la vie de notre communauté dans les trois ou quatre années qui viennent, c'est-à-dire le moment où il le faudra, si l'État ne fait pas d'effort supplémentaire, ce qui est quand même, me semble-t-il, souhaitable et nécessaire.

Je ne vais pas reprendre le discours de M. Hameau mais je pense qu'en effet, il y a des contraintes extérieures et il y a des réalités dans lesquelles nous nous sommes enfermés. Nous nous sommes enfermés collectivement et je le déplore.

Mais je ne veux pas pousser plus loin un débat sur lequel cela fait trois fois que j'interviens et cela fait sans doute deux de trop.

Le Président.- Bien, merci.

D'autres interventions sur cette campagne d'emplois ?
Sébastien.

M. Chevalier.- Excusez-moi, je fais une petite fixette sur 2021 mais dans le tableau proposé, je n'ai pas trouvé de demande de poste en Philosophie pour 2021. Je ne trouve qu'un seul poste en Santé pour 2021.

Ou je lis mal le tableau.

Mme Grayot-Dirx.- De toute façon, l'engagement que j'avais pris auprès des composantes, c'était d'en parler en CA. Donc c'est fait, c'est dans les PV, il est bien dit que...

M. Chevalier.- Ce n'est pas tout à fait pareil que de le mettre dans un tableau qui fait partie des documents officiels que possède l'administration.

Soit ce poste, il est effectivement...

Mme Grayot-Dirx.- On peut préciser au moment du vote que c'est avec la précision que dans le tableau qui concerne l'UFR Lettres et Philo, pour le poste...

Donc c'est sur le poste d'Alain Boutot qui est en publication différée. C'est le 17PR0094.

Qui apparaît dans le tableau en publication différée mais qui, nous semble-t-il, doit être dans le top des priorités à publier pour 2021.

Le Président.- Il apparaissait bien en publication différée...

Mme Grayot-Dirx.- Oui, oui, oui.

Le Président.- C'était bien...

Mme Grayot-Dirx.- (*Phrase inaudible*).

M. Salvadori.- Non, mais il y avait un engagement de date. Enfin, une indication de date si le terme d'engagement vous semble excessif.

M. Chevalier.- Soit on annonce sur tous les postes pour lesquels il y a un engagement en 2021, on met la même précision comme mis dans le tableau de Santé. Soit on ne le met nulle part et c'est un engagement oral de l'équipe. Mais si on dit qu'il y a un poste en Philosophie qui est priorisé pour 2021, autant le mettre dans un document écrit ou dans un *verbatim*. Que ce soit clair.

Mme Grayot-Dirx.- C'est ce que l'on va faire. Cela passera au vote.

Le Président.- Bien, d'autres questions ou d'autres interventions ?

Donc s'il n'y a pas d'autre intervention, on va mettre au vote cette campagne d'emplois. En ajoutant... En deux temps.

Donc on doit voter séparément la campagne d'emplois BIATSS et la campagne... ?

Donc on va d'abord voter la campagne d'emplois BIATSS.

Y a-t-il des refus de participer au vote ?

Y a-t-il des oppositions ?

M. Debeaufort.- 7.

Le Président.- Y a-t-il des abstentions ? 1 abstention.

7 oppositions et 1 abstention, c'est cela ?

M. Debeaufort.- Oui.

Le Président.- D'accord.

16 voix pour, 1 abstention, 7 voix contre

Le Président.- Sur la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs donc, avec la modification que sur le poste de M. Boutot donc 17PR0094... On indique quoi, Stéphanie ? Donc on indique...

Mme Grayot-Dirx.- Publication différée 2021.

Le Président.- Publication différée 2021. Voilà.

Donc y a-t-il des oppositions...

Y a-t-il des refus de participer au vote ?

Y a-t-il des oppositions ?

M. Debeaufort.- 7.

Le Président.- Y a-t-il des abstentions ?

17 voix pour, 7 voix contre

Très bien, je vous remercie.

Mme Grayot-Dirx.- Il n'y a pas d'abstention ?

Le Président.- Pas d'abstention. Non, il n'y a pas d'abstention.

Je vous remercie.

Et on peut passer au point suivant qui est porté par Frédéric sur l'universitarisation des diplômes nationaux qui sont délivrés dans des établissements autres que notre université.

M. Debeaufort.- Merci.

Vous avez reçu une petite note pour vous rappeler qu'il y avait...

Pardon, Tania avait...

Mme Carnet.- Est-ce que l'on peut savoir combien cela fait de vote pour...

M. Debeaufort.- Oui.

Mme Carnet.-... s'il vous plaît, pour la campagne d'emplois ?

M. Debeaufort.- Depuis le début du conseil d'administration, nous avons 24 suffrages exprimés, 17 présents, 7 procurations. Je regarde Annie, mais normalement, c'est cela.

Mme Carnet.- Alors pour les BIATSS ?

M. Debeaufort.- Donc là, on avait 17 pour, 7 contre sur les enseignants.

Je répète ou c'est bon ?

Sur les enseignants, j'ai 17 pour et 7 contre. Et sur les personnels BIATSS, 16 pour, 7 contre et 1 abstention.

Sur 24 votants.

Mme Carnet.- Et combien de procurations vous avez ?

M. Debeaufort.- 7 procurations.

Mme Carnet.- D'accord, merci.

M. Debeaufort.- Donc je reviens au point sur l'universitarisation.

V) Universitarisation (grade et/ou diplôme) des diplômes nationaux délivrés par des établissements autres que l'université (modification délibération CA 22/11/2018)

M. Debeaufort.- En novembre dernier, si je ne me trompe pas... Au CA du mois de novembre dernier, nous avons voté une délibération globale pour tous les diplômes et grades que l'université de Bourgogne doit délivrer sur des diplômes que nous ne portons pas initialement. Donc c'est le cas des professions de santé mais aussi d'autres diplômes du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports qui vont arriver, etc.

Nous avons pris une délibération qui, les textes étant arrivés pour le coup après pour ce qui concerne la santé, ne nous permettait pas de demander des droits d'inscription aux étudiants.

Donc nous sommes contraints d'abroger cette délibération et de la modifier en séparant ce qui est du diplôme que l'on délivre... Alors je vais prendre un exemple.

Par exemple, avec l'IRTESS, nous délivrons un diplôme de Master, par exemple. Diplôme que si l'IRTESS ne nous le demandait pas, je pense que l'on n'aurait pas ce diplôme dans notre offre de formation. Et d'autres cas où l'on ne délivre que le grade. C'est-à-dire que le diplôme est délivré par un autre établissement que nous-même. Donc ce sont deux cas différents.

Nous avons en partie l'obligation d'universitariser, sachant que pour certains diplômes, le Rectorat peut délivrer le grade universitaire sans passer par l'université, par exemple.

Après, il semble quand même cohérent qu'à partir du moment où l'on universitarise, l'université soit impliquée. *A minima*, en participant au jury, voire en validant les sujets d'examens et ce type d'activités.

Donc il est proposé au conseil d'administration d'annuler la délibération du 22 novembre qui ne peut plus s'appliquer pour un certain nombre de formations. Pas pour toutes, mais pour un certain nombre. Et probablement pour celles où cela n'a pas encore été statué, cela risque d'arriver. Et d'aller vers deux délibérations.

Vous allez me dire, la première, j'enfonce une porte ouverte. Je le reconnais mais je tiens... j'ai tenu à ce que cette délibération apparaisse. C'est le cas où l'on délivre un diplôme pour lequel... Enfin, diplôme qui vient s'adosser à une formation et donc un autre diplôme qu'on ne porte pas.

Le cas et l'exemple typique, c'est l'IRTESS. Pour le diplôme d'ingénieur... J'ai oublié le terme... Le DEIS... On délivre un Master... Je regarde Philippe qui connaît un peu la question. Un tout petit peu.

On délivre un Master que l'on ne délivrerait jamais et que l'on n'aurait pas dans notre offre de formation si l'on n'avait pas ce partenariat avec l'IRTESS et cette obligation. Donc je tenais quand même à ce que l'on reprecise pour ce diplôme que l'uB délivre, que les droits d'inscription sont obligatoires.

Vous allez me dire : « C'est une porte ouverte. Puisque c'est nous qui délivrons le diplôme, on doit nous donner les droits d'inscription ». Mais je tenais à ce que ce soit de nouveau clairement explicité parce que la négociation avec le partenaire serait plutôt dans le sens où l'on ne demanderait pas de droits d'inscription à ses étudiants, bien qu'on délivre le diplôme.

Donc cela, c'est la première délibération.

Je vous propose que nous la votions tout de suite et on discute le cas de la délivrance de grade et non plus de diplôme dans un deuxième temps.

Est-ce qu'il y a des questions sur cet aspect ?

Oui, Sébastien ?

M. Chevalier.- On connaît tous la difficulté ou, pour ne pas dire, des fois la subtilité de l'universitarisation de tous ces diplômes.

Dans le cas présent, est-ce que... quel est le... quel est l'impact économique pour l'établissement ?

Ce que je veux dire, c'est qu'un jeune de l'IRTESS qui va donc bénéficier d'un diplôme de l'université, est-ce que cela implique d'une manière ou d'une autre une conséquence financière pour l'établissement ?

M. Debeaufort.- Pour l'établissement, on a quand même du travail administratif derrière pour inscrire l'étudiant, pour lui délivrer les ECTS, pour lui délivrer le diplôme, saisir des notes. Enfin, je regarde Philippe qui est concerné.

L'étudiant a accès à tous les services de l'université : SUAPS... Il y a la CVEC pour la partie CPSU et SUAPS, la bibliothèque, etc., etc. L'orientation, etc.

Donc il me semble quand même logique que l'étudiant pour lequel on délivre un diplôme contribue... Comme tous les autres étudiants inscrits à l'université et qui auront un diplôme de l'université. Contribue au fonctionnement de l'université en versant des droits universitaires.

M. Chevalier.- D'accord, tu as parfaitement répondu à la question.

M. Debeaufort.- C'est pour cela que je...

M. Chevalier.- C'est un petit peu différent de...

M. Debeaufort.- On va en venir au grade.

M. Chevalier.-... sites universitarisés où des fois il y a une distance entre là où se trouve l'étudiant et là où est délivré le diplôme.

M. Debeaufort.- Voilà, je vais y venir.

Je le précise quand même dans la délibération. Je vais vous la lire, la délibération.

Pardon.

M. Noirclère-Fresse.- Oui... Non, mais cela pouvait attendre aussi. C'était juste une précision concernant ces frais d'inscription.

Je suppose, du coup, que si on... Imaginons cette délibération appliquée, les négociations avec l'établissement concerné pour... enfin, qui universitarise le diplôme aura aussi pour objectif de ne pas augmenter les frais d'inscription généraux pour... enfin, le total des frais d'inscription pour les étudiants.

Et je pense qu'il est aussi du devoir de l'université d'insister sur ce point parce que si l'université souhaite appliquer - et je reconnais que les raisons peuvent être légitimes - les frais d'inscription pour les étudiants qui sont concernés dans ces diplômes, les étudiants ne... il est impensable qu'ils se retrouvent avec des frais d'inscription supérieurs, dus à cette universitarisation qui n'est pas de leur fait...

M. Debeaufort.- Justement...

M. Noirclère-Fresse.- Oui.

M. Debeaufort.-... je vais y venir. Je vais lire...

M. Noirclère-Fresse.- D'accord, c'est pour cela aussi que je voulais attendre la suite.

M. Debeaufort.-... la délibération et on en reparle. Et là on parle bien des étudiants pour lesquels on délivre un diplôme. On ne parle pas du grade.

Donc nous devons annuler la délibération du 22/11/2018 et approuver « *l'universitarisation des diplômes nationaux délivrés par des établissements autres que l'université pour lesquels l'université de Bourgogne délivre un diplôme. Dans ce cadre, pour toutes les formations diplômantes concernées par le processus d'universitarisation pour lesquelles l'université de Bourgogne devra délivrer un diplôme, l'inscription des étudiants à l'université de Bourgogne est obligatoire. À ce titre, outre la CVEC [...], les étudiants devront s'acquitter auprès de l'université de Bourgogne des droits d'inscription annuels nationaux correspondant au niveau du grade ou du diplôme concerné. Chaque étudiant inscrit bénéficiera des mêmes droits que tout étudiant de l'université de Bourgogne. À titre exceptionnel, les droits d'inscription pourront être minorés si l'université n'est pas en mesure d'offrir l'ensemble des services aux étudiants concernés [par ces diplômes]. Cette modalité devra faire l'objet d'une négociation avec le partenaire [si tel était le cas].* »

Donc on est clair, on s'aligne sur les droits nationaux. On ne demande pas des droits spécifiques. Simplement, quelqu'un à qui l'on va délivrer un Master, il va payer les droits nationaux du Master.

Au pire, si c'est un... des étudiants qui ne sont pas sur le campus, qui sont loin du campus et qui ne peuvent pas avoir accès à tous les services du campus, on négociera un tarif minoré.

M. Noirclère-Fresse.- Mais l'étudiant va aussi... L'étudiant va aussi, du coup... L'étudiant concerné va aussi, du coup, payer les frais d'inscription...

M. Debeaufort.- Mais attention, il a deux diplômes. Il aura le diplôme... Si je reprends l'exemple de l'IRTESS, il a le diplôme d'État de l'IRTESS, le DEIS, mais aussi un diplôme de Master de l'université de Bourgogne.

On discute de ce cas-là.

M. Noirclère-Fresse.- D'accord.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur cette délibération ?

Je vous la soumetts au vote ?

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

25 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie.

Le deuxième cas est un petit peu différent puisque là, on est dans le cadre de l'universitarisation pour laquelle on ne délivre qu'un grade et on ne délivre pas de diplôme et c'est pour cette raison que nous avons été, en particulier sur les IFSI, retoqués. C'est que l'on ne peut pas, pour un diplôme unique, demander deux fois des droits d'inscription, ce qui est cohérent et logique.

Donc ce qui est proposé, c'est que... Je vais vous relire aussi la délibération dans... *in extenso*. Ce qui est proposé, c'est que l'étudiant soit inscrit à titre gracieux. C'est-à-dire que l'on ne lui facture pas de droits d'inscription.

Par contre, on négocie avec l'établissement qui porte le diplôme - l'école d'infirmières, le lycée qui porte le DN MADE, l'école d'ergothérapie à Nevers - la prise en charge de frais d'accès aux services de l'université, puisque si on les inscrit à titre gracieux, ils ont accès aux services de l'université.

Ceux qui ont accès à tous les services, ce que l'on demanderait à l'établissement partenaire, c'est de payer l'équivalent des droits nationaux - donc 230 euros en Master, 180 euros en Licence. Ceux qui ne sont pas sur Dijon, là encore, un tarif minoré qui dépendra de ce que l'on pourra lui offrir. Et cela, c'est l'établissement qui délivre le diplôme qui prend en charge.

M. Noirclère-Fresse.- Et à mon sens, c'est là où cela peut poser un problème justement. C'est la distinction entre les deux, si l'université délivre uniquement le diplôme ou le grade.

Et c'est là que cela peut poser un problème car naturellement, l'établissement qui va délivrer le diplôme, si dans les négociations il se voit dans

l'obligation de devoir payer l'équivalent des frais d'inscription à l'université, va en toute logique - et cela serait compréhensible - augmenter, lui, ses frais d'inscription pour les étudiants concernés.

Et c'est là où je pense que l'université devrait s'engager pour éviter cela à, lors des négociations, prendre en considération cet élément et l'intégrer comme élément...

M. Debeaufort.- Alors, normalement l'établissement qui délivre le diplôme - l'école d'infirmières ou le lycée concerné si c'est le DN MADE - n'a pas le droit de demander un surcoût de ses frais d'inscription au titre de droits qu'il reverserait à l'université parce que cela revient à réclamer une double inscription... enfin, double droit d'inscription pour un même diplôme. Donc normalement, il ne peut pas le faire.

M. Noirclère-Fresse.- En théorie.

M. Debeaufort.- Et c'est sur les établissements privés, il a toute liberté pour fixer ses frais d'inscription. Et l'université, je ne vois pas comment elle aurait la légitimité d'imposer cela. Après, c'est dans la négociation.

Après, c'est clair que l'IFSI de Paray-le-Monial, on ne va pas lui demander la même chose que les étudiants qui sont sur Dijon et qui bénéficient de la bibliothèque de Médecine, des enseignants de Médecine ou de Pharma, etc.

Donc dans la négociation, au jour d'aujourd'hui, voilà. Sur les IFSI par exemple, ce n'est même pas les écoles qui prennent en charge les étudiants, c'est le Conseil régional qui prend en charge à hauteur de 90 euros les frais que cela engendre pour l'université pour accueillir toutes les IFSI. Donc on est plus sur cette logique. Ce n'est pas au final... Pour le moment, ce n'est pas l'étudiant qui paye.

M. Noirclère-Fresse.- Oui mais justement, à mon sens, et pour en finir avec cela, l'université de Bourgogne devrait intégrer le fait que, même si théoriquement l'établissement ne peut pas... n'a pas le droit d'augmenter ses frais d'inscription, en pratique, on peut anticiper et imaginer une augmentation des frais d'inscription pour les étudiants concernés.

Et à mon sens, c'est du... Même s'il n'y a pas de légitimité de l'université de Bourgogne d'imposer cela, bien sûr, c'est un élément qui doit être pris en compte dans les négociations et qui doit être, du coup, implicitement proposé aux établissements.

Et je pense que même si, dans cette délibération, cela n'a pas forcément lieu d'être, un engagement de la part du Président ou des personnes concernées lors de ce conseil d'administration ou, en tout cas, qui figurerait au *verbatim* peut être assez intéressant pour ces étudiants qui seront, je pense, soumis à une augmentation des frais d'inscription.

M. Debeaufort.- Je vais prendre l'exemple de Kiné ou d'Ergothérapie à Nevers. C'est exactement dans cette logique que l'on négocie avec ces établissements.

C'est-à-dire que Kiné Dijon ne monte pas ses frais d'inscription sous prétexte qu'elle reverse à l'université des... Ce n'est pas des droits d'inscription, mais des frais d'accès aux services, en charge un demi-secrétariat pédagogique pour assurer l'inscription, etc. Elle le... Elle n'a pas modifié ses droits d'inscription dans ce sens et on est sur cette logique.

Après, je ne vois pas comment on peut s'immiscer, si ce n'est, quand on est présent dans les conseils d'administration de ces établissements, s'exprimer. Mais je ne vois pas comment l'on peut imposer ou empêcher un établissement privé de fixer ses droits en fonction de la totalité de ses coûts. Si elle noie, dans ce qu'elle nous reverse... Elle noie ce qu'elle nous reverse dans ce qu'elle demande aux étudiants, ce n'est quand même pas très facile à s'immiscer.

Après, on est sur cette logique : le but, ce n'est pas de faire payer l'étudiant deux fois.

M. Noirclère-Fresse.- L'université aurait toute légitimité, non pas à s'immiscer, mais effectivement à faire entendre cette voix dans les conseils d'administration où elle siège et également lors des négociations pour éviter, comme vous l'avez dit, comme cela a déjà été fait dans certains (*mot inaudible*).

M. Debeaufort.- Après, comme je l'ai déjà dit, la délivrance de grade peut se faire sans passer par l'université si le partenaire n'accepte pas les conditions de l'université. Il peut se passer de l'université et passer au-dessus.

M. Noirclère-Fresse.- Cela peut, du coup, faire l'objet d'une des conditions de l'université.

M. Debeaufort.- C'est ce que l'on discute. C'est ce que l'on discute.

Donc je vous propose de vous lire la délibération telle que nous l'avons imaginée.

Donc on annule la délibération de 2018.

Donc on approuve « *l'universitarisation des diplômes nationaux délivrés par des établissements autres que l'université pour lesquels l'université de Bourgogne délivre un grade. Dans ce cadre, pour toutes formations diplômantes et/ou qualifiantes concernées par le processus d'universitarisation pour lesquelles l'université de Bourgogne devra délivrer un grade, l'inscription des étudiants à l'université de Bourgogne est obligatoire mais réalisée à titre gracieux. À ce titre, la CVEC [...] devra être payée par les étudiants. Cependant, leur établissement de rattachement délivrant le diplôme concerné, après négociation, devra s'acquitter auprès de l'université de Bourgogne de frais spécifiques d'accès aux services de l'université. Les frais spécifiques d'accès aux services de l'université seront alignés sur les droits d'inscription nationaux correspondant au niveau du grade concerné lorsque l'ensemble des services offerts par l'université sont accessibles aux étudiants concernés par l'universitarisation. Ces droits d'accès aux services pourront être minorés si l'université n'est pas en mesure d'offrir l'ensemble des services aux étudiants concernés par le processus d'universitarisation. Cette modalité devra faire l'objet d'une négociation et d'une convention avec le partenaire.* »

Donc dans la négociation et dans la convention, nous pouvons éventuellement préciser qu'il n'y a pas de surcoût pour l'étudiant et qu'ils trouvent d'autres moyens de suppléance.

M. Noirclère-Fresse.- Et c'est justement...

M. Debeaufort.- Comme, par exemple, la Région.

M. Noirclère-Fresse.- C'est justement là où cela sera intéressant d'avoir un engagement de votre part, lors de ce conseil d'administration ou dans un autre cadre, à ce sujet. Parce que cette...

M. Debeaufort.- Mais je viens de...

M. Noirclère-Fresse.-... délibération n'engage pas et le conditionnel que vous employez n'engage pas non plus.

M. Debeaufort.- Je vous ai dit que c'était ce que l'on pratiquait déjà, par exemple pour les écoles privées. Les IFSI, c'est pris en charge par le Conseil régional. Mais avec Kiné et Ergothérapie, par exemple, c'est ce que nous discutons aujourd'hui... Enfin, ce que nous discutons aujourd'hui... En ce moment.

Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- Il me semblait que pour les IFSI, cela avait été voté il y a plusieurs années, non ? C'était ce que tu viens de dire, c'est-à-dire que s'il y a une inscription obligatoire mais à titre gracieux mais que, par contre, il y avait... Il y avait une compensation financière... enfin, financière... une inscription d'une manière ou d'une autre sur l'accès aux sports, à la santé, aux ressources bibliothèque et autres et numériques.

M. Debeaufort.- Alors, en fait, l'inscription était à titre gracieux mais les étudiants payaient - alors je ne sais plus combien - au SUAPS, payaient à la bibliothèque, à côté.

Sauf que cela revient à demander des droits spécifiques, ce qui n'est pas possible car suite à la délibération que nous avons prise au mois de novembre, les IFSI ont fait remonter au ministère de la Santé, *via* le ministère de l'Éducation nationale. Et là, ils ont fait une circulaire précisant les modalités et les conditions qui ne nous permettaient plus de demander des droits spécifiques pour le SUAPS, l'inscription aux bibliothèques, etc., à la Santé, etc. Parce que l'on demandait 5 euros pour la médecine préventive, je ne sais plus combien pour les bibliothèques, je ne sais plus combien pour le SUAPS.

Donc les règles ayant changé, je veux dire, il n'est quand même pas normal que les étudiants qui s'inscrivent chez nous sur nos diplômes « payent » pour les étudiants pour lesquels on ne délivre que le grade et qui viendraient profiter des mêmes services sans compensation, quelque part, pour l'établissement.

M. Chevalier.- Donc ce que tu proposes là, c'est que, du coup, il y ait une négociation de l'université de Bourgogne par IFSI, si je prends l'exemple de l'IFSI.

M. Debeaufort.- En fait, on a négocié avec l'ensemble des IFSI, le GCS et le Conseil régional, puisque c'est un diplôme d'État délivré par le Conseil régional et c'est le Conseil régional qui supplée les IFSI en reversant à l'université de Bourgogne 90 euros.

Sur Kiné Dijon, depuis des années, ils prennent en charge l'équivalent. C'est l'école qui reverse à l'uB et qui prend en charge un salaire d'un demi-contractuel Scolarité. De mémoire, j'oublie peut-être encore autre chose.

Et pour la future école de Kiné de Nevers et Ergothérapie qui a ouvert l'année dernière, on est sur la même logique que Kiné Dijon. On essaye d'être quand même cohérent entre les différents partenaires.

La petite différence, c'est que Kiné Dijon, ils ont accès à tout. À Nevers, ils n'ont pas accès... Ils ont accès quand même, j'allais dire, au SUAPS sur l'ISAT et l'ESPE, etc. Mais ils n'ont pas accès aussi facilement à la bibliothèque qui a l'accès à distance, et d'autres services. Donc on est sur un taux minoré, par exemple pour Nevers, de 90 euros.

On essaie quand même d'être un minimum équilibré entre les partenaires et de tenir compte des spécificités du lieu. IFSI Paray-le-Monial, c'est sûr qu'ils ont beaucoup moins d'accès, ou d'Auxerre, aux services de l'uB que ceux qui sont à Dijon. On en tient compte. Ou à Quetigny.

Voilà, est-ce que vous voulez plus d'éléments ou je vous soumetts la délibération ?

Donc je vous soumetts la délibération.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Donc 1 abstention.

24 voix pour, 1 abstention

Je vous remercie.

Nous en avons fini avec l'universitarisation et je vais donner la parole à Jean-Jacques qui nous a rejoints pour nous présenter les travaux de la CFVU.

M. Boutaud.- Merci, Frédéric.

Bonjour à toutes et à tous.

VI) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 16 septembre 2019

M. Boutaud.- Alors pour une fois, un ordre du jour relativement allégé par rapport à ce que nous voyons habituellement, mais néanmoins intéressant, vous allez le voir au fil des dossiers.

Premier élément qui concerne le premier dossier, le référentiel commun des études.

1. Référentiel commun des études 2019-2020

M. Boutaud.- Donc faut-il rappeler que c'est un document retravaillé au fil de l'eau, notamment à la faveur ou au gré des arrêtés ou des décrets qui concernent très directement la formation.

Et en l'occurrence, le corpus juridique, vous voyez, il est riche.

Evidemment aussi, il est toujours subliminal vu la présentation que j'en fais sur l'écran, mais le corpus juridique s'est enrichi. J'y tiens toujours parce que c'est évidemment à partir de là que l'on peut cadrer tout le travail qui est mené au niveau du référentiel commun des études.

Et ce corpus juridique, il s'enrichit d'une... d'un arrêté que nous connaissons bien qui est celui de la réforme de la Licence du 30 juillet 2018 et peut-être un arrêté plus discret qui a été déposé et voté, là encore, le 30 juillet, qui est décidément une

date de prédilection, mais 2019, et qui définissait cette fois le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Donc bien évidemment, il fallait intégrer ces deux arrêtés et les attendus de ces deux arrêtés dans l'évolution du référentiel commun des études et je ne vais pas revenir à peu près sur la quarantaine de pages du référentiel commun, peut-être un peu moins quand même... Non, 22 pages exactement, 21 pages. Mais avec des modifications qui concernent principalement donc, évidemment l'intégration de cet arrêté d'assiduité.

Et donc j'ai dû reporter ici un écran qui montre...

M. Debeaufort.- Ce qui est en rouge.

M. Boutaud.- Voilà, ce qui est en rouge dans le document. Donc toutes les évolutions, toutes les modifications sont marquées en rouge et elles transcrivent le travail qui a été mené.

Vous savez que l'on avait trois groupes de travail par rapport à cette réforme de Licence. Notamment la plupart conduits aussi par Christelle Serée-Chaussinand qui concernait le contrat de réussite pédagogique étudiante, la direction des études et ce référentiel commun des études.

Donc nous avons fait trois réunions spécifiques sur le référentiel avec... en intégrant ces modifications. Celle-ci, c'est la dernière, donc concernant l'assiduité. Les éléments qui permettent... qui libèrent en quelque sorte les étudiants de cette assiduité sont beaucoup plus précis que ne l'était la liste précédente.

Et donc cela, c'est intégré au référentiel commun des études, ainsi que tout le chapitre 1.3.1 qui concerne la direction des études et le contrat pédagogique de réussite étudiante. Et là par mimétisme, nous avons repris pas mal des éléments en quelque sorte, et même la phraséologie qui était celle de l'arrêté de licence avec les ajustements *ad hoc* que l'on pouvait faire ici pour l'université de Bourgogne et notamment intégrer un élément important qui est celui de la seconde chance en place de la seconde session.

Et puis troisième élément que vous allez voir souvent en rouge qui concerne principalement la section 2 du référentiel commun des études. On parlait encore d'examen et nous avons systématisé l'emploi du terme « évaluation », étant donné que par rapport à ce que l'on pouvait appeler la « dramaturgie de l'examen », notamment de l'examen terminal, on procède bien davantage par des évaluations successives, y compris, on le verra tout à l'heure dans les modifications des fiches filières, avec une introduction de plus en plus marquée du contrôle continu intégral dans les formations. Voilà.

Toutes les modifications sont en rouge. Je le répète, elles sont le fruit d'une discussion, du travail élaboré et finalisé par le groupe de travail sur le référentiel commun des études dans un processus continu sur l'année 2018-2019.

Et ces modifications ont reçu un avis favorable à l'unanimité à la CFVU, comme d'ailleurs toutes les décisions que vous allez voir cet après-midi.

C'est le fruit d'un collectif comme on dit dans le football. Donc ce n'est pas moi, c'est l'équipe.

Le Président.- Et donc sur ce point d'ordre du jour du référentiel commun des études, est-ce que les uns, les autres, vous avez des... besoin d'informations complémentaires ? C'est...

Donc l'évolution, Jean-Jacques, a été adoptée par... à l'unanimité à la CFVU ?

M. Boutaud.- Oui.

Le Président.- Est-ce que les uns et les autres, avez besoin de compléments d'informations, ou est-ce que l'on peut soumettre ce point à délibération ?

Donc on soumet à délibération ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Des refus de vote ?

23 voix pour (unanimité)

Donc cette... Écoute, Jean-Jacques, c'est un gros travail de...

M. Boutaud.- Je le dis sérieusement, c'est vraiment un travail collectif et on est très heureux.

Je pense que ce sont des microgroupes que nous avons mis en place sur toutes ces évolutions et ils continueront avec des blocs de compétences et évidemment avec la réforme PACES.

Tout cela, ça doit être l'émanation de l'intelligence collective et un travail concerté entre nous. Et je salue une fois de plus l'initiative qui est prise régulièrement par Christelle Serée-Chaussinand à ce niveau-là pour animer aussi ces groupes avec moi.

Il y a une question, mais je n'ai pas le droit à la parole en tant que...

Le Président.- Alors, Sandrine. Vas-y.

Mme Rousseaux.- Oui, juste une toute petite question.

Déjà, je voulais me joindre aux compliments pour le travail effectué.

Et juste savoir : il sera accessible sur le site de l'uB, ou il sera diffusé aux différentes composantes par l'intermédiaire des directeurs ?

M. Boutaud.- Oui, oui... Oui, oui, il sera bien sûr disponible en ligne...

Mme Rousseaux.- D'accord.

M. Boutaud.-... et mis à la disposition de toutes les composantes, de tous les responsables.

Mme Rousseaux.- Parce que c'est un bon document de travail.

M. Boutaud.- Oui, c'est important.

Mme Rousseaux.- Merci.

Le Président.- Merci.

Pas d'autres questions ? On avance sur le...

M. Salvadori.- Si, si.

Le Président.-... la commission pédagogique ?

M. Salvadori.- Pardon, pardon.

Le Président.- Pardon, Philippe.

M. Salvadori.- Le calendrier d'application ?

M. Boutaud.- Le calendrier d'application, donc.

M. Salvadori.- Notamment les...

M. Boutaud.- Notamment les points qui concernent le CPRE...

M. Salvadori.- Voilà.

M. Boutaud.-... donc le Contrat pédagogique de réussite étudiante et la direction des études. Évidemment, c'est la rentrée 2019 avec des modalités qui...

M. Salvadori.- Elle est faite ?

M. Boutaud.- Oui, elle est faite mais on va dire qu'elle peut s'écouler.

Alors il y a toujours ce fameux mois de latence administratif, par exemple, qui permet de faire les ultimes modifications. On sait que le mois de septembre, dans la... Lorsque l'on fait des modifications de fiches filières par exemple, vous savez que l'on dispose d'un mois en quelque sorte de moratoire pour mettre en place ces modifications jusque, donc, au tout début octobre.

Donc on peut penser que cela nous donne déjà un indicateur sur le temps qui nous est accordé et on va laisser aussi un peu de temps aux composantes pour mettre véritablement en place.

Notamment, c'est lié à ce fameux logiciel « ConPeRe » qui est mis en place sur l'application qu'est l'outil, je rappelle l'outil, de mise en place de... notamment du contrat pédagogique de réussite étudiante. Et on en fait la présentation avec le pôle Formation et Vie universitaire le 30 septembre.

Donc on nous laisse un tout petit peu de temps et je pense que dans la première quinzaine d'octobre, on pourra véritablement œuvrer pour la concrétisation de ces contrats.

Je ne sais pas, Christelle, si tu voulais ajouter quelque chose à ce niveau-là par rapport à...

Mais l'outil, il est mis à disposition. Il faut vraiment, là encore, féliciter les services qui ont vraiment travaillé ferme pour arriver à ce résultat. L'outil sera présenté le 30 septembre.

Mme Serée-Chaussinand.- Voilà, il sera présenté en interne.

Oui, je ne peux que confirmer ce que tu dis. Donc nous l'avons... Nous ne l'avons pas encore vu fonctionner.

M. Boutaud.- Non.

Mme Serée-Chaussinand.- Mais donc, il y a tout un travail de mise en place. On est parti d'une sorte de logiciel inventé par l'université Grenoble-Alpes qui a ensuite été développé par l'AMUE et qui nous est fourni à titre gracieux.

Mais cela nécessite l'installation du logiciel dans tout notre écosystème, en lien avec tous les outils que nous utilisons. Donc il y a tout un travail de paramétrage et puis d'essai avant que l'on puisse le donner aux composantes.

On s'était fixé un délai raisonnable pour qu'il soit utilisable par les composantes à la rentrée des vacances de Toussaint. Donc on peut estimer que le calendrier, là, est tenu. Peut-être est-ce que l'on pourra le diffuser un tout petit peu en amont des... de la pose de tout cela.

Donc on le verra avec Jean-Jacques fonctionner pour la première fois le 30 septembre prochain.

M. Boutaud.- Et on revient à vous aussi vite que possible en espérant que tout fonctionne bien le 30 lors de la démonstration.

Le Président.- Pas d'autre question ? Pas d'autre point sur le référentiel ? Donc on aborde la commission de la pédagogie.

M. Boutaud.- J'y vais.
Merci.

2. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 9 septembre 2019

M. Boutaud.- Alors pour la commission de la Pédagogie, premier point : les projets internationaux.

- Projets internationaux

M. Boutaud.- Alors pour les projets internationaux, un seul projet diplômant qui concernait l'accord et la convention avec la fraîche et fringante ville de Novosibirsk en Sibérie occidentale.

Pour les collègues qui auront le courage d'honorer cette convention, en fait cette convention était simple, en deux temps, deux volets.

Un volet tripartite parce que cela concerne un Master de durabilité... de chimie et de durabilité des matériaux qui est inscrit dans le cadre de la « *graduate school* » EIPHI de l'UBFC. Donc premier volet de la convention : l'accord tripartite avec l'UBFC.

Et deuxième volet de la convention : comme il s'agit, certes, d'un Master EIPHI mais rattaché à l'uB, deuxième volet non plus tripartite mais bipartite qui concerne la convention entre l'uB et cette université de Novosibirsk, NSTU.

Donc pas de problème particulier, si ce n'est que l'on peut se féliciter de cet accord avec cette ville si lointaine et si riche de promesses, avec la liberté qui est donnée aux étudiants. Il y a quatre semestres, deux semestres à Novosibirsk, deux semestres à Dijon, et libre à l'étudiant de choisir l'ordre qu'il veut donner et la progression qu'il veut donner selon son projet universitaire et ses possibilités entre les deux villes. Et donc c'est laissé à son appréciation et le cadre est bien défini entre les deux universités.

Pour le reste, ce sont des accords ERASMUS. Vous savez que l'on ne fait pas de vote sur les accords ERASMUS, c'est simplement une information. Je voulais vous la donner parce que j'avais été surpris par une chose que j'avais oubliée. On voit... Il y avait 12 projets ERASMUS et notamment, il y en a un qui concerne l'Algérie.

Alors on peut être surpris de voir l'Algérie figurer dans les accords ERASMUS mais il y a possibilité, notamment avec les pays du Maghreb, d'avoir des accords.

Ce n'est pas une sinécure, nous disait Bernard Altheim. C'est vraiment un gros travail, non pas de pure convenance, quand on veut rejoindre et signer la charte ERASMUS. C'est le signe véritablement d'une volonté.

Parce que l'on pourrait se dire : « C'est dans le cadre d'une diplomatie universitaire que les choses parfois, peuvent se faire en dehors des accords purement européens ». Pas du tout. Là, il y a vraiment une motivation à la fois de formation et de recherche entre les établissements. Mais en l'occurrence, ici c'était une mise en place d'un nouvel accord pour des modalités étudiantes en échange, mais également enseignantes dans le domaine de l'informatique.

Donc c'est à souligner et très heureux que les choses puissent se faire à ce niveau-là, en dehors de l'espace strictement européen dans le cadre ERASMUS.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces accords, en dehors... On a bien saisi que Jean-Jacques prévoyait ses prochaines vacances dans le Grand Nord sibérien.

S'il n'y a pas de remarque, je vous le soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

23 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Et je rends la parole à Jean-Jacques.

- Diplômes d'université et formations courtes

M. Boutaud.- Alors un tableau assez riche cette fois, qui concerne les DU au sein de l'espace que l'on aime bien en CFVU. Vous le savez, c'est un espace souvent expérimental, créatif, les DU et - un domaine qui se développe - les formations courtes sur 1, 2, 3, 4, 5, 6 journées.

En l'occurrence, par exemple pour la Santé. C'est ce que nous allons voir.

Le premier dossier, c'est celui du DUIC.

J'ai corrigé le nom, il y avait une erreur de transcription du nom. Il ne s'agit pas de « Clémentine Hugot-Gential » comme porteuse de projet... responsable du diplôme, pardon. Mais « Hugol-Gential ».

Diplôme que je connais bien, que j'avais créé en 2008. Diplôme universitaire d'Information Communication, le DUIC.

L'âge aidant et la retraite approchant, j'ai laissé la place à Clémentine Hugol-Gential qui intervenait déjà dans le diplôme, le connaît très bien, de même que l'environnement également de la communication chez nous. Donc elle prend la responsabilité de ce diplôme.

Et nous avons aussi, en dehors de mon départ, un départ d'un PAST qui intervenait dans ce DUIC. Dont deux modules qui changent de responsable et d'intitulé :

- avec une place qui est donnée aux évolutions de la communication en direction du numérique, c'est le nouveau module 1 ;

- et en direction de l'interculturel, c'est le module 2 porté par Alex Frame, dont vous savez qu'il est aussi... il a la responsabilité de l'université européenne.

Donc on est très heureux de ces évolutions de diplôme et de nouvelles directions qui se mettent en place avec mon départ.

Pour le DUIC, je vais peut-être faire l'ensemble des...

M. Debeaufort.- On vote sur l'ensemble.

M. Boutaud.- Oui.

Alors après, un gros morceau avec l'UMDPC-S, et deux DU et sept formations courtes.

Alors les formations courtes en fait, sont adossées sur les DU.

Un DU très intéressant, malheureusement je dirais, dans le contexte évolutif des maladies d'Alzheimer, puisqu'il y a près d'un million de personnes qui sont diagnostiquées Alzheimer en France en 2020.

Il y avait une alerte qui a été faite par l'ARS sur le réseau Alzheimer de Bourgogne-Franche-Comté et il y a une convention de partenariat qui a été activée à ce niveau-là, au niveau de cette mission, avec peut-être cette... avec comme attendu aussi l'évolution de la formation.

Il y avait, certes, un DU SAPAD mais dont l'intitulé n'était pas particulièrement attractif. Et le DU actuel est une évolution des DU SAPAD, parce que SAPAD, cela voulait dire : « Soins et accompagnement des personnes âgées démentes ». Donc ce peut être mieux de l'intituler maintenant « Maladie d'Alzheimer et autres maladies neuro-évolutives ». C'est le DU MAMNE.

Donc DU très bien conçu :

- six modules, essentiellement en présentiel, avec des modules de deux ou trois jours en présentiel et à chaque fois, quatre heures en *e-learning* ;

- une solide équipe pédagogique de professeurs de Santé, avec aussi des non-universitaires - gériatres, psychiatres, infirmières, assistantes sociales, psychologues, etc. ;

- pour un coût de 2 400 euros et un tarif réduit pour les internes de 500 euros.

Et comme il y a six modules, l'idée très pertinente a été de dire : chacun des modules peut constituer en lui-même une formation courte, ce qui a été fait. Et donc chacun... vous retrouvez les six intitulés de modules dans des formations courtes.

Il y a un septième module qui a été créé dans le cadre de la formation courte pour la préparation à l'examen final et à la validation du DU et cette fois, chaque formation courte peut se faire pour un coût de 400 euros.

Donc très beau projet, on est gêné de le dire par rapport au contexte évidemment anxiogène que celui des maladies d'Alzheimer, mais qui répond vraiment à une demande sociale et professionnelle extrêmement importante. Donc et bien vu d'avoir vu la déclinaison possible du DU en formations courtes.

Le deuxième DU aujourd'hui concerne « Aromathérapie scientifique à visée clinique ».

Là encore, c'est intéressant. On a déjà vu passer plusieurs fois des projets autour de l'aromathérapie. Et là, c'est un sujet sérieux qu'il ne faut pas laisser dans toutes les mains librement parce que l'utilisation de molécules chimiques peut être aussi désastreux si elle n'est pas validée et vérifiée, contrôlée, sécurisée d'un point de vue clinique.

Donc tout l'intérêt de ce DU, c'est de former des publics de médecins, de sages-femmes, pharmaciens mais aussi de paramédicaux, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, etc., à l'approche clinique de l'aromathérapie scientifique.

Et s'il fallait compléter, si besoin était, cet argumentaire, on pourrait noter que cela va dans le sens d'un rapport extrêmement important de février 2019 qui montrait la nécessité de sécuriser de façon scientifique toutes ces approches qui concernaient l'aromathérapie. Donc ce qui sera fait maintenant à Dijon.

51 heures en présentiel, 11 heures d'*e-learning*.

Et puis pour, là encore, une équipe solide d'universitaires mais aussi pas mal de non-universitaires, y compris avec une aromacologue donc, qui pourrait être dans le viseur par rapport à ce que l'on vient d'évoquer sur les aspects scientifiques, mais qui travaille justement en bonne intelligence avec toute cette plus-value clinique qui est apportée.

Le DU est... peut se faire pour un coût de 1 400 euros.

Et ensuite on peut passer au DU d'implantologie orale.

Simplement, un coût augmenté de 100 euros parce qu'il y a nécessité d'acquérir des kits de travaux pratiques pour faire ce DU. Donc on passe de 2 500 à 2 600 euros.

Et enfin, une fermeture de formations. Pas de fermeture dramatique, c'est simplement lié au fait que ce sont des DIU et que l'implantation... l'inscription universitaire peut se faire pour deux de ces diplômes dans d'autres universités.

Et pour les autres, c'est la fermeture de, vous le voyez, DIU DIVAM, DIVAS, DIVAM+. Ce sont des DU avec... DIU, « Diplôme Interuniversitaire », avec un socle de formation en anglais mais qui présentaient des doublons avec d'autres formations qui se sont mises en place. Donc pour éviter ces doublons, le plus sage, c'est de fermer ces DIU.

Mais tout cela se fait sans nuire évidemment à une cartographie qui s'enrichit toujours, vous le savez et vous le voyez, avec l'UMDPC-S. On va toujours monter de beaux projets, de riches projets à ce niveau-là.

Je crois que c'est tout pour les DU et les formations courtes.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces DU ?

Donc s'il n'y a pas de question, je vais juste les récapituler...

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- ... pour que vous puissiez voter.

Donc le premier DU est la modification... Le premier DU concerné est le DU Information Communication.

La création des DU Accompagnement du malade d'Alzheimer et autres maladies neuro-évolutives et le DU Aromathérapie scientifique à visée clinique.

La modification tarifaire du DU Implantologie orale.

Et la fermeture des DIU suivants, donc : Médecine de rééducation, Pathologie chirurgicale rétinovitréenne, Capacité d'angiologie et les DU DIVAM, DIVAM+, DIVAS portés par l'UMDPC-S.

Nous devons voter sur l'ensemble de ces DU et DIU.

M. Boutaud.- Sans oublier les formations courtes adossées au DU Accompagnement du malade d'Alzheimer.

M. Debeaufort.- Sans oublier cette formation courte.

S'il n'y a pas plus de questions, qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

23 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Et Jean-Jacques, je te rends la parole pour l'INSPE.

- INSPE : allègement du parcours Préprofessionnalisation pour les étudiants EAD

M. Boutaud.- L'INSPE, un dispositif particulier qui est...

Alors je vous ai mis simplement le récapitulatif des dispenses. Le contexte, il est très simple. C'est les EAD, c'est-à-dire... Les AED, pardon. Les assistants d'éducation. On dit aussi « AE » pour « assistant d'éducation » ou AED qui font une formation de préprofessionnalisation.

Et on voulait éviter qu'il y ait des doublons entre la formation de préfos... préfos... Je vais y arriver... De préprofessionnalisation qui était déjà offerte par les MEEF et cette préprofessionnalisation spécifique pour les AED.

Donc j'espère que j'ai été clair, il y a deux voies de préprofessionnalisation.

On évite les doublons. Pour éviter les doublons, rien de mieux que d'opérer des dispenses, des allègements et puis, oui, des aménagements, on va dire, de formations.

Donc ils figurent dans vos dossiers en bleu. Par exemple, il y a une UE qui devient optionnelle.

Là où il y avait un stage... un rapport de stage supplémentaire, on va travailler sur un contrat d'établissement, compte tenu de l'expérience acquise au sein même de l'établissement par ces assistants d'éducation. On va... Cela, c'est pour la deuxième année.

Pour la Licence 3, il y a une dispense de l'UE « Découverte de notions de programmes de collège ».

Pourquoi dispense de découverte des programmes ? Parce qu'évidemment, l'assistant d'éducation qui est sur place, il y a longtemps qu'il a compris comment les programmes fonctionnaient.

Là encore, il y a un stage qui est remplacé par un contrat en établissement, en fonction de l'expérience acquise et puis des modalités de cours qui sont revues à la baisse : là où il y avait 30 heures de cours, il y en a 18. Là où il y avait 3 évaluations, il y a 2 évaluations. Donc voilà.

Toutes ces modifications, évolutions, allègements et dispenses sont bien synthétisés dans le tableau que je vous présente et qui a été mis à votre disposition dans le dossier et qui a recueilli évidemment... Enfin, « évidemment »... Qui a

recueilli l'avis favorable à l'unanimité parce que c'est de bon sens et tout à fait pertinent d'éviter ces effets de doublons pour les assistants d'éducation qui voient un certain nombre de choses sur place, en direct, dans le cadre de l'expérience en établissement de formation.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des besoins de complément d'information sur l'allègement du dispositif pour les AED de l'INSPE ?

Dans ce cas-là, je vous le soumetts.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

21 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour cette unanimité.

Et je rends la parole à Jean-Jacques pour les diplômes nationaux.

- Diplômes nationaux

M. Boutaud.- Diplômes nationaux, c'est un sujet familier pour nous, les modifications de fiches filières. On arrive au bout.

Rappelez-vous le terme, c'est évidemment la fin du mois de septembre. Donc plus question, comme au mois de mai, d'avoir encore 70 pages de modifications de fiches filières qui sont salutaires, je le rappelle. Elles montrent la vie et la vitalité de ces espaces de formation qui font des petites modifications à la marge. Il ne s'agit pas de revoir complètement la maquette des diplômes. Mais qui montrent qu'en fonction des évolutions, du contexte, des départs de certains collègues, d'arrivées d'autres collègues, on ajuste constamment la formation pour un gain de qualité.

Et ici donc, il y a beaucoup moins de modifications.

Je vous ai mis quelques modifications types qui concernent par exemple en SVTE, les diplômes et un certain nombre de diplômes qui passent maintenant au niveau Licence en contrôle continu intégral. Donc il y a toute une colonne qui est marquée pour ce passage au contrôle continu intégral.

Et puis ce qui est important toujours, c'est... dans les nouveaux tableaux que nous présentons, c'est d'évaluer l'impact SAGHE, des modifications que cela peut avoir sur l'outil SAGHE. Et on voit que la plupart des modifications de fiches filières que nous avons reçues n'impactent pas réellement l'outil SAGHE, le logiciel SAGHE.

A ceci près que lorsque... On ne l'a pas mis systématiquement. Les services ne l'ont pas mis mais, malgré tout, lorsque vous faites une modification de l'enveloppe horaire, il y a un impact SAGHE.

Mais on revient à la marge, ce qui fait que l'on a quand même mis « non » parce que ce n'était pas un changement structurel important qui nécessitait donc du temps et de l'investissement pour marquer ce changement. Voilà.

Donc pas de changement notable à ce niveau-là, simplement...

Alors pourquoi ils interviennent maintenant ? Parce que ce sont des décisions qui ont été prises tout simplement dans les conseils d'UFR de fin juin, voire pour STAPS... Vous le voyez, je vous l'ai mis ici : STAPS, le conseil d'UFR a eu lieu le 04 juillet. Donc bien évidemment, on ne pouvait pas répercuter ces ultimes modifications avant ce conseil d'administration du jour.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Pas de question ni de commentaire ?

Donc nous devons approuver « *les demandes de modifications des fiches filières pour la rentrée 2019 [...], avec et sans impact sur SAGHE [et] (sous réserve de conformité avec le référentiel commun des études de l'université).* »

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

21 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour cette unanimité.

Et je rends la parole à Jean-Jacques pour le dernier point sur le calendrier universitaire.

3. Calendrier universitaire 2019-2020 : étude des propositions des composantes (compléments)

M. Boutaud.- Calendrier universitaire. En général, des modifications un peu noyées parce que le dernier document que l'on a présenté au CA du 9 juillet 2019, c'étaient près de 40 pages de... Plus de 40 pages même, de... définissant les dates et les durées... Les dates et les durées et les périodes concernant les calendriers 2019-2020.

Vous le voyez, donc les modifications concernent le Master de Musicologie qui avait encore maintenu une session de septembre et l'on est revenu d'une session de... en juin, du 15 juin au 27 juin.

L'UFR Sciences de santé, avec des examens de seconde session qui ont été avancés pour ne pas mettre la tenue des épreuves nationales... épreuves classantes nationales – « ECNi », l'abréviation - un peu plus tôt. Donc du 4 juin au 16 juin 2020.

Et puis dernier point qui concerne l'examen en Santé de... pour le diplôme MM3 du premier semestre qui a été décalé du 6 janvier au 7 janvier parce que le 6 janvier était le jour de la fête de la Théophanie selon le calendrier grégorien.

Je ne vous cache pas que cela a été discuté en CFVU parce que l'on a peut-être le souvenir d'une loi, certes ancienne, sur la laïcité de 1905 mais qui pouvait heurter en quelque sorte cette décision.

Alors c'est un dossier aussi un peu complexe. On n'avait pas tous les éléments au niveau de la CFVU. Mais il est vrai qu'un certain nombre de décrets qui existent, notamment un décret du 20 septembre 2012, qui laissent effectivement quelquefois l'appréciation... le déplacement des dates d'examen en fonction des fêtes religieuses.

Et il y a toute une liste des fêtes religieuses qui est donnée et là est toute la complication ou la complexité du dossier par rapport... Je pourrais vous retrouver... Je vous l'ai mis ici, par exemple. Si vous commencez évidemment à intégrer cette notion de fêtes religieuses, cela intègre les fêtes catholiques et protestantes, les fêtes orthodoxes, les fêtes arméniennes, les fêtes musulmanes, les fêtes juives, les fêtes bouddhistes. Donc voilà.

Donc je ne vous cache pas que cela a été discuté même si, en dernière instance, il y a eu avis favorable. C'est un point qui a été abordé en CFVU, notamment par les représentants étudiants.

Le Président.- Cela a été discuté et je pense que c'est discutable.

Je pense que c'est effectivement un point qui est susceptible de heurter le fait que nous sommes un établissement laïque et que même s'il y a des recommandations, des possibilités de facilités qui sont offertes pour l'ensemble des fêtes religieuses, je dois dire à titre personnel - mais là-dessus je voudrais que l'on en débattenne et l'on suivra l'avis du conseil d'administration - que je suis assez réservé sur le fait que l'on décale une date d'examen pour ce motif. Voilà.

Mais je lance la discussion, mais je pense qu'il est important que l'on puisse... (*suite inaudible*).

M. Boutaud.- Juste pour que l'on ait vraiment...

Le Président.- Oui.

M. Boutaud.- Si tu le permets...

Le Président.- Je t'en prie.

M. Boutaud.- ... que je donne des éléments.

Je me suis aussi renseigné entre-temps. Franchement, on n'avait pas, lors de la CFVU, tous les éléments. Et j'ai maintenant des éléments sur la jurisprudence du Conseil d'État de 2012 que je viens d'évoquer.

Et il dit explicitement : « *L'administration de l'établissement doit s'efforcer de permettre le libre exercice du culte et tenir compte, dans la mesure du possible [et c'est souligné], des exigences liées à la pratique de leurs convictions religieuses dans l'organisation du service, et notamment lors de l'élaboration du calendrier des examens.*

Si, pour des raisons liées à l'organisation des cours et aux contraintes afférentes aux études poursuivies, un examen ne peut être organisé qu'un jour déterminé, la circonstance que la date retenue coïncide avec une date ou une cérémonie religieuse n'est pas de nature à entacher d'illégalité la décision de l'administration ».

Donc c'est toujours un petit peu alambiqué, on va dire, mais on comprend qu'évidemment, ce qui plaide, si véritablement cela pose un problème d'organisation pédagogique, il n'y a aucune forme d'illégalité.

En revanche, s'il n'y a aucune contrainte pédagogique spécifique, c'est à l'appréciation de l'établissement. Et notamment du Président.

Le Président.- Je vous ai donné mon appréciation personnelle mais je serais heureux d'avoir celle des administrateurs.

Philippe et puis Lou.

M. Salvadori.- J'avoue que mes connaissances en matière de théologie orthodoxe sont faibles mais cette fête de la Théophanie, c'est pour complaire aux fidèles de l'Église orthodoxe ? (*Mots inaudibles*) de l'Église arménienne ?

M. Boutaud.- C'est un équivalent du Noël, on va dire. Chez nous, c'est l'Épiphanie, quoi.

M. Salvadori.- Oui, on va dire... On va dire cela comme ça, mais il ne me semble pas que cela soit un jour férié au regard du calendrier de la République française ?

M. Debeaufort.- C'est... L'Épiphanie, ce n'est pas un jour férié non plus.

M. Salvadori.- Parce qu'enfin, je rappellerai quand même que du point de vue des chrétiens catholiques et protestants et orthodoxes, l'un des jours les plus importants pour la manifestation de leur piété, c'est le vendredi Saint, jour de la passion de notre Seigneur Jésus-Christ, comme chacun sait et qu'à ma connaissance, sauf en Alsace-Moselle, n'est pas un jour férié de la République.

Donc là, il me semble qu'il y a une sorte de confusion entre ce qui est déjà reconnu par la République dans sa grande sagesse et puis les exigences de tel ou tel culte, plus ou moins bien représenté sur le territoire de la Métropole. Moi, je trouve.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, c'est un sujet...

M. Salvadori.- Je suis un chaud partisan des... du respect des libertés religieuses et des consciences mais quand même, là...

M. Noirclère-Fresse.- C'est un sujet très délicat et extrêmement complexe, donc je vais essayer de m'efforcer à peser mes mots également. Mais enfin moi, je rejoins ce que vous avez dit, Monsieur le Président, et également ce que vient de dire M. Salvadori.

C'est qu'effectivement, bien qu'en tenant compte et, bien sûr, il faut impérativement laisser libre à chacune et à chacun d'exercer son culte dans la limite bien sûr de... Voilà.

Mais à mon sens, comme ce jour n'est pas un jour férié du calendrier... Enfin, un des jours fériés du calendrier républicain, je comprends mal... Enfin j'ai du mal à comprendre... Enfin c'est personnel, mais je comprends mal cette volonté... enfin, ce besoin que peuvent ressentir certaines personnes de déplacer ces examens.

Si ce n'est un jour férié, dans tous les cas il y aura du travail... enfin, pour les autres... Les croyants orthodoxes, ils doivent travailler pour les personnes ayant un emploi. Ils doivent aller en cours pour les personnes qui ont cours à cette période-là.

Et je... Du coup je saisis mal aussi la différence entre un examen et l'empêchement d'exercer son culte que produit un examen par rapport à un travail qui est obligatoire ce jour-là ou par rapport à un devoir d'aller en cours qui est également laissé permis ce jour-là, en sachant que ce n'est pas un jour férié.

Et par conséquent, j'ai aussi un peu de mal à concevoir l'idée de devoir déplacer un calendrier universitaire pour le caler sur un calendrier religieux, quel qu'il soit.

D'autant plus que là, il s'agit d'un point extrêmement précis et dans ce cas-là, je pense qu'il y a beaucoup d'autres occasions également où l'on peut... où l'on pourrait envisager de déplacer un calendrier universitaire.

Donc j'ai du mal à me positionner sur ce sujet.

M. Debeaufort.- Moi, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit.

À titre personnel, je pense que la laïcité est quand même la base de l'université et que cela me gênerait d'avoir à voter un déplacement d'examen pour une fête religieuse qui n'est pas dans le calendrier républicain.

Par ailleurs je fais référence à la circulaire sur laquelle se sont appuyés les collègues. Et la circulaire fait... est relative à une autorisation d'absence qui peut être accordée à l'occasion des principales fêtes religieuses. Elle ne fait pas référence à un déplacement de session d'examens.

Donc pour moi, ce sont deux choses complètement différentes. Qu'un étudiant orthodoxe souhaite être absent ce jour-là pour pratiquer sa religion, je conçois qu'on l'autorise à être absent. Qu'on déplace les examens de l'ensemble des étudiants de cette formation, quelque part cela me gêne et cela me choque.

M. de Mesnard.- Il ne faut surtout pas mettre le doigt là-dedans. On pourrait y passer tout le bras.

La loi, rien que la loi. Les jours fériés, point. Il y a des jours ouvrés, point. C'est tout.

M. Boutaud.- Alors on le devine sur l'écran, il y a simplement un point dont il faut avoir conscience, c'est que nous avons voté favorablement, pour cet... ce report de date, en juillet.

Le Président.- En CA ?

M. Boutaud.- Oui. Parce qu'il était noyé dans le flot des 40 pages...

Le Président.- Oui mais...

M. Boutaud.- ... de calendrier.

Le Président.- Mais on n'avait pas l'argument...

M. Boutaud.- Et, et...

Le Président.- On n'avait pas l'argument qu'il s'agissait...

M. Boutaud.- Non, on n'avait pas l'argument mais je dois le préciser pour aller au bout de la présentation.

C'est que c'est l'UFR. Il n'y avait pas de motivation particulière pour ce report de date du 6 au 7. Et c'est l'UFR Santé elle-même qui a tenu à faire cette précision.

M. de Mesnard.- Alors attention : le CA peut revenir sur une décision du CA. Il n'y a aucun problème.

M. Boutaud.- Non, non mais je voulais le... que ce soit consigné.

M. de Mesnard.- Donc je me tourne vers le PAJI, mais cela me semble évident.

M. Boutaud.- Non mais je voulais simplement...

M. de Mesnard.- Le CA n'est pas contraint par les décisions du CA.

M. Boutaud.- Mais je voulais en faire l'observation parce qu'évidemment, on revient sur une décision qui a été votée et il fallait le rappeler.

M. Debeaufort.- C'est exactement ce que l'on a fait sur l'universitarisation. On est revenu sur ce que l'on a voté au mois de novembre. Donc le CA peut revenir sur une décision du CA du 9 juillet.

Moi, ce que je vous proposerais, c'est que l'on vote les modifications... les autres modifications du calendrier dans un premier temps, c'est-à-dire le Master de Musicologie qui déplace la session de septembre à juin et les examens de deuxième session PC... PC2-PC3 avancés pour la tenue des ECNi.

Je vous propose que l'on vote sur ces deux modifications et que l'on vote séparément la troisième modification dont on vient de discuter, si vous en êtes d'accord.

Est-ce que c'est d'accord pour tout le monde ?

Donc je vous soumetts pour approbation, ou pas, les deux modifications :

- celle proposée par l'UFR Sciences humaines, Master de Musicologie, de remplacer la session de septembre... la session 2 de septembre par une session au mois de juin ;

- et les modifications demandées par l'UFR de Santé sur le PC2-PC3, de les avancer donc au mois de juin également, pour permettre la tenue des ECNi.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

21 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Et nous votons spécifiquement la demande toujours de l'UFR Santé de déplacer la date d'examen du 6 au 7 janvier pour raison de la fête de la Théophanie selon le calendrier grégorien mais qui est aussi la fête de l'Épiphanie selon le calendrier catholique, qui n'était pas précisée.

Le Président.- Alors est-ce que chacun a pu s'exprimer ? Est-ce que chacun qui souhaitait le faire a pu s'exprimer sur ce... cette question ?

Pas d'autre prise de parole ?

Donc je vous propose que l'on refuse ce changement de date à l'argument qui est invoqué, qui me paraît aller à l'encontre des principes républicains qui sont pour moi...

On ne peut pas... on ne peut pas mettre le doigt dans ce type de décision.

Donc je vous propose de voter...

M. Debeaufort.- On utilise les votes formels quand même.

Le Président.- Oui, oui.

M. Debeaufort.- Donc qui ne prend pas part au vote ?

M. de Mesnard.- Une seconde.

Le vote « Oui » sera « Nous nous opposons » ? C'est bien clair ?
Voilà, voilà.

Le Président.- Ma proposition, c'est que l'on s'oppose. Voilà.

M. de Mesnard.- Voilà.

M. Debeaufort.- On s'oppose... On s'oppose à cette modification de calendrier.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

21 voix contre (unanimité)

Donc je vous remercie pour cette unanimité de non-modification du calendrier initial. Donc la date d'examen reste au 6 janvier et n'est pas déplacée au 7 janvier, de façon à ce que tout soit clair dans le *verbatim*.

M. Boutaud.- Merci à vous.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Le Président.- Merci, Jean-Jacques. Merci d'avoir porté ce débat qui est un débat de principe qui était important et merci à vous tous de l'avoir voté.

Lou.

M. Noirclère-Fresse.- Et même si... Je pense qu'il est aussi intéressant de rappeler que... Enfin, cette décision ne s'applique bien sûr pas uniquement sur cette fête religieuse orthodoxe mais s'appliquerait également à toute fête religieuse le reste du temps.

Le Président.- Mais inversement, si l'on avait validé ce changement de calendrier à l'argument d'une fête religieuse orthodoxe, on ouvrirait la porte à ce que tout changement motivé par d'autres fêtes religieuses soit validé. Et je crois que c'est là qu'il est important d'avoir une décision de principe.

M. Debeaufort.- C'était pour cela ma remarque, parce que c'était aussi le jour de l'Épiphanie.

Le Président.- Emmanuelle tu veux intervenir.

Mme Vennin.- Non, je dis que la liste est longue.

Le Président.- Oui, la liste est longue. La liste est longue.

Mme Vennin.- L'annexe est fournie par le ministère et la liste est longue. Donc si effectivement on accepte en dehors de cela, on risque d'être confronté à d'autres demandes.

Le Président.- Merci.

Merci à toutes et à tous.

Le point suivant est un point qui est porté par Pascal Neige qui est une demande de subvention sur les travaux de la commission de la recherche.

M. Neige.- Merci Alain.

Donc je vais être très bref.

VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 16 septembre 2019

- Demandes de subvention

M. Neige.- Il s'agit de faire trois demandes de subvention. Ce point a été instruit en commission de la recherche et a reçu un avis favorable à l'unanimité dans cette commission.

Donc il y a une première demande qui est portée par Catherine Vergely pour le laboratoire PEC2. Il s'agit en fait d'une subvention sur des fonds FEDER pour un projet déposé au titre de la Région l'année dernière.

La deuxième...

A hauteur, pardon, de 18 337 euros pour le FEDER.

La deuxième demande concerne Mme Nadine Millot pour le laboratoire ICB pour un projet C'NANO qui est un colloque. Et donc les colloques désormais, pour la Région, sont demandés au fil de l'eau. Donc il s'agit ici de demander 5 000 euros à la Région qui n'avaient pas été demandés précédemment.

Et puis la troisième demande concerne M. Sébastien Leurent pour le laboratoire IMB. Il s'agit là encore d'une part FEDER à hauteur de 94 132,50 euros pour un projet de recherche déposé à la Région l'année dernière.

Donc comme je vous ai dit, avis favorable à l'unanimité de la commission Recherche lorsqu'on a instruit ce dossier.

M. Debeaufort.- Merci... Merci Pascal.

Est-ce que vous avez besoin de plus d'informations sur ces trois demandes de subventions ?

Si ce n'est pas le cas, je vous soumetts pour approbation ces demandes.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

21 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie.

Merci Pascal.

Et je vais rendre la parole au Président.

VIII) Présentation des résultats de la SATT-SAYENS

Le Président.- Donc je suis heureux de pouvoir vous présenter aujourd'hui quelques éléments sur la SATT, la Société d'Accélération de Transfert de Technologie SAYENS.

Et Jean Guzzo qui est un petit peu en charge de la mobilisation et Catherine Guillemain qui en est la présidente, viennent à ma demande, en dehors de toute délibération - il n'y a pas... il n'y aura pas de délibération - mais vous présenter un certain nombre d'indicateurs-clés et d'éléments qui ont pour objectif de vous donner une vision précise du travail qui est réalisé par la SATT et de l'apport, de l'intérêt que la SATT peut avoir dans le fonctionnement de notre université.

On a peu eu, peut-être même pas eu, l'occasion de parler de la SATT et de faire ce type de présentation au cours des années passées et je... Avant de passer la parole à Jean et à Catherine, je dois vous dire que notre université est le principal actionnaire de la SATT qui s'est créée en se construisant autour de la filiale de l'université de Bourgogne.

Et donc nous avons aussi une responsabilité particulière dans le fonctionnement de la SATT qui est une structure qui est indépendante bien entendu, qui est une structure de droit privé, mais qui est de fait un partenaire essentiel de notre université et un partenaire essentiel de l'ensemble de l'écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté. Voilà.

Donc Jean, Catherine, à vous la parole et puis on pourra ensuite avoir un débat et vous pourrez intervenir, les uns et les autres, pour demander davantage d'information.

M. Guzzo.- Merci, Monsieur le Président.

Donc bonjour à tous et à toutes.

Voilà donc, je vais en compagnie de Catherine Guillemain, donc de concert, vous présenter effectivement quelques indicateurs du dispositif de la valorisation de la recherche.

On va vous présenter donc un certain nombre de diapositives qui vous permettront aussi de cerner l'envergure de la SATT-SAYENS, donc non seulement en Bourgogne-Franche-Comté mais aussi dans l'ensemble de son périmètre.

Donc c'est Catherine qui va commencer par une présentation pour que vous puissiez avoir une information sur l'historique. L'historique et puis donc quelques informations sur la SATT Grand-Est.

Mme Guillemain.- Bonjour.

Donc première *slide*, je vais rappeler les missions principales des SATT d'une manière générale et en particulier les missions de SAYENS qui consistent en premier lieu... Alors ce n'est absolument pas dans l'ordre, mais c'est juste... il a bien fallu commencer par une mission qui est très importante qui est « Investir dans des inventions prometteuses des chercheurs ».

Donc quand on dit « inventions », qui font bien l'objet d'une propriété intellectuelle, pas forcément un brevet d'ailleurs. Cela peut être un savoir-faire, cela peut être un dépôt APP de logiciel.

Et puis c'est maturer cette techno, investir dans cette invention pour que cela devienne une techno exploitable sur le marché.

Une deuxième mission stratégique pour la SATT, et là, qui est historique, notamment en Bourgogne, c'est « Développer les collaborations et les prestations de recherche avec les entreprises ».

Et d'une manière générale, c'est bien d'accompagner nos équipes de recherche de nos actionnaires pour accélérer et contribuer à l'innovation du milieu socio-économique, des entreprises en particulier.

Pour le petit historique, 14 SATT avaient été créées en France. Le réseau SATT est constitué maintenant de 13 sociétés, donc qui figurent sur cette carte. Vous avez, en l'occurrence, quelques chiffres-clés qui ont... qui représentent l'activité des SATT en France, sachant que certaines SATT comme la nôtre ont été créées dans la vague C, donc est un peu plus récente. Alors que les premières SATT, elles ont huit, neuf ans, donc la nôtre a six ans. Voilà.

Mais, néanmoins, quelques... ces chiffres sont assez significatifs sur la valorisation de la recherche publique en France.

Alors pour ce qui concerne particulièrement SAYENS, vous... Bon, il est rappelé ici le périmètre effectivement de la SATT, comme l'a dit Jean, qui va au-delà de Bourgogne-Franche-Comté puisqu'il y a notamment l'université de Lorraine qui est actionnaire de notre SATT, ainsi que du côté de Sud-Champagne-Ardenne, de l'UTT, avec aussi les deux organismes de recherche qui sont actionnaires des SATT... Alors si c'est vrai que le CNRS est actionnaire de toutes les SATT, ce n'est pas vrai pour l'INSERM. L'INSERM n'est pas actionnaire de toutes les SATT mais, néanmoins, elle l'est pour nous. Et puis bien sûr, il y a l'État qui est actionnaire aux côtés du périmètre académique. Et donc il s'agit bien pour nous de valoriser la recherche publique de ce périmètre scientifique.

C'est une société, voilà, par actions simplifiées avec un conseil d'administration où nos actionnaires sont représentés. On a un comité d'audit qui surveille en particulier les comptes et puis un comité d'investissement qui est constitué de personnalités extérieures, une bonne dizaine, qui donne un avis sur nos investissements.

Et puis on a les régions quand même qui, on doit le dire, nous soutiennent, la Région Grand-Est et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Et la SATT est implantée, je dirais même, sur cinq sites. Il faudrait même rajouter Belfort-Montbéliard, à la liste que vous voyez : Besançon, Dijon, Troyes, Metz, Nancy.

Là, c'est un petit peu difficile de lire mais je le... l'historique mais bon... Vous connaissez sans doute.

La SATT s'est créée avec le nom « SATT Grand-Est » fin 2013. Je suis arrivée donc en octobre 2016.

Donc on a mis en place une nouvelle organisation en juillet 2017. On essaie de s'inscrire dans notre écosystème. En particulier, on a un très fort partenariat avec les deux autres SATT de la région Grand-Est puisque maintenant, nous sommes sur deux régions. Et donc la région Grand-Est a trois SATT sur son territoire. Donc un très fort partenariat qui a débouché, par exemple, sur le fait que l'on soit lauréat à l'appel à projets *French Tech Seed* qui est un fonds pour investir dans nos *start-up*.

Par ailleurs, on a une tradition... Enfin un historique sur la simplification ISO 9001 qui vient de la filiale de l'université de Bourgogne, uB-Filiale Welience. Donc on a poursuivi cette démarche qualité au sein de la SATT.

On a renforcé l'équipe de Lorraine, à Nancy... sur la technopole de Nancy, en novembre 2017.

Et puis juin 2018, une grosse étape, puisque la SATT Grand-Est/Welience est devenue SAYENS pour avoir une identité cohérente et unique sur leur périmètre.

Alors depuis lors, quelques autres événements se sont produits. On n'a pas eu le temps de compléter cet historique, mais voilà. Ce sont les principales étapes que sans doute vous connaissez.

En ce qui concerne notre organisation, donc on a deux grandes activités stratégiques, un petit peu comme je le rappelais tout à l'heure, qui est tout ce qui est investissement-transfert et puis tout ce qui est avec des partenariats.

Donc pour le site bourguignon, avec des pôles d'expertise transverses. Ce sont de grandes activités que sont les quatre pôles que vous voyez sur votre droite. Donc un très fort pôle Propriété intellectuelle, un pôle Marketing pour identifier les marchés, faire de la veille, un pôle Business Développement et puis, bien sûr, des fonctions classiques d'une société : support RH, juridique, financier, etc. Voilà.

Donc Jean va vous présenter maintenant un petit peu le poids de... notamment de l'université de Bourgogne, au sein de SAYENS.

M. Guzzo.- Et donc sur cette première diapositive, vous avez un bilan des investissements-transferts. Donc cela concerne la maturation, comme vous l'a présenté Catherine.

Et donc vous avez ici, pour l'université de Bourgogne, le nombre de projets de maturation pour 2018 et donc les kiloeuros qui auront été investis dans la maturation pour les laboratoires de l'université de Bourgogne. Vous avez également le chiffre pour l'UFC. Donc là, vous avez l'UL, l'UTT, le CNRS. Et Autres, ce sont les écoles d'ingénieurs, certainement.

Mme Guillemin.- L'INRA aussi.

M. Guzzo.- L'INRA aussi.

Et donc vous voyez que l'uB, finalement, elle est le plus gros pourvoyeur de projets de maturation, en chiffres... en euros investis dans les laboratoires, ce qui montre le dynamisme de nos chercheurs en termes de valorisation de leurs résultats de recherche, dépôts de brevets, logiciels, comme l'a précisé Catherine.

Donc là, c'est un... C'est toujours... On est toujours sur les investissements à maturation. Cette fois-ci, c'est depuis le début de... le démarrage de la SATT... de la SATT-SAYENS. Mais donc vous voyez encore le nombre, ici, de projets de maturation qui ont été financés pour l'université de Bourgogne avec les montants qui ont été investis. Donc c'est quand même plutôt considérable. Vous voyez que l'on est encore sur toutes ces années, donc depuis 2014 on va dire, l'actionnaire le plus actif en termes de... justement de dépôts de brevets et puis ensuite de projets de maturation.

Ici, vous avez le portefeuille de brevets et titres de propriété intellectuelle pour l'université de Bourgogne. Donc ce sont des cumuls de titres par famille. Donc vous voyez les familles... Vous n'arrivez peut-être pas à lire mais une famille correspond à tous les PI protégés d'une même invention ou d'une même marque. Donc cela vous donne une idée un petit peu de la protection que l'on assure pour nos titres... nos titres de propriété intellectuelle.

Vous voyez que depuis 2014, effectivement il y a une progression qui est énorme, du fait de cette incitation à aller vers la valorisation de la recherche. Donc c'est plutôt remarquable.

Et puis vous avez ici par type de titres : brevets, marques, logiciels. Et puis il y a quelquefois des savoir-faire secrets qui ne font pas l'objet d'un dépôt de brevet.

Donc là, on voit aussi cette évolution.

Donc poids des actionnaires de SAYENS dans son portefeuille de titres PI. Donc le plus gros...

En fait, c'est l'UL. C'est l'UL qui est le plus gros détenteur de titres. Mais donc à l'université de Lorraine, ils avaient déjà un portefeuille de licences qui était important, avant la création de la SATT. Et puis ils ont de nombreux logiciels, ce qui fait que c'est eux qui ont le portefeuille le plus fourni. Ensuite vous avez donc le CNRS et puis l'université de Bourgogne.

Puis ensuite... Ici, l'université de Bourgogne est en vert, ici. Et en rouge, le CNRS. Et en bleu, c'est l'UL.

Donc on est quand même des pourvoyeurs importants aussi en titres de PI.

Donc là, il s'agit des licences. Donc détail par origine et par année. Donc vous avez ici les licences reprises des actionnaires. C'est-à-dire que lorsque l'on a créé la SATT-SAYENS, il y avait déjà des licences qui ont été reprises en gestion à SAYENS. Certaines ont été renégociées, d'autres non.

Et puis là vous avez les nouvelles licences qui ont été signées pour l'université de Bourgogne. Vous voyez qu'il y en a 7 sans maturation - depuis la création de la SATT, attention. Et donc suite à une maturation, il y en a 3.

Donc fin 2018, pour l'université de Bourgogne, 13 licences ont été délivrées pour les licences d'exploitation pour les entreprises dans différents domaines. Donc il y en avait 6 en 2016. Vous voyez que l'on est en pleine progression.

Mais il faut savoir qu'un projet de maturation, lorsqu'il est lancé, il dure entre deux ans... un an et demi, deux ans. Et donc il faut attendre la fin de la maturation souvent, pour envisager la licence, même si quelquefois cela est fait en parallèle.

Mais néanmoins, évidemment tout le travail qui est fait en amont vient ensuite nourrir la possibilité d'envisager des licences.

En 2018, par contre... En revanche, il a été généré 2 belles licences pour la société Nextbiotix, dont on parlera tout à l'heure, et puis la société SINTERmat, donc qui sont deux sociétés issues de nos UMR.

Alors comme l'a précisé Catherine, l'université de Bourgogne a confié aussi la recherche et développement et le partenariat en gestion à SAYENS. Tout ce qui concerne la négociation, le montage, la contractualisation, et le suivi des prestations de R&D.

Mme Guillemin.- Il y a Agrosup.

M. Guzzo.- Oui, il y a aussi également... Catherine me le rappelle. Il y a aussi Agrosup, évidemment, qui est... qui a confié aussi ses activités de partenariat à SAYENS. Donc, en fait, le site bourguignon, université de Bourgogne et puis Agrosup Dijon. Donc dans ce cadre-là, SAYENS gère aussi le montage et le suivi des contrats de R&D collaboratifs.

Donc là, c'est l'évolution annuelle des contrats signés. Contrats signés donc en agroenvironnement, en SHS, en agroalimentaire et bioindustrie, en santé et bien-être, en matériaux et technologies. Et là, vous avez le total.

Donc vous avez les années aussi de 2015 à 2018, de gauche à droite. Et donc vous voyez qu'en 2018, on a une bonne progression des contrats signés. Cela, ce n'est pas le chiffre d'affaires. Et vous voyez qu'en 2017, il y avait eu une chute importante. Et puis donc il y a une reprise très importante de l'activité de R&D au sein de notre communauté scientifique.

Alors là, j'ai résumé quelques chiffres-clés pour 2018, pour mettre en évidence les apports de SAYENS au dynamisme de notre communauté scientifique. Donc vous retrouvez l'investissement en maturation de 1,6 million.

Il y a également un investissement qui est fait pour l'analyse du potentiel de valorisation des projets de recherche, à hauteur de 427 000 euros. Vous avez le chiffre d'affaires, cette fois-ci, des prestations : 1,6 million. Le chiffre d'affaires en recherche et développement, donc 1,9 million.

Et donc vous avez, sur les trois dernières lignes, les reversements aux laboratoires.

Je ne sais pas si vous vous souvenez mais nous avons évoqué au CA la possibilité de faire des reversements directement désormais aux laboratoires. Des reversements frais de gestion uB et reversements licences qui sont en train d'évoluer. Voilà.

Donc cela, ce sont des chiffres pour 2018 et pour l'université de Bourgogne, donc pour ses laboratoires.

Et donc Catherine va préciser quelques chiffres-clés mais cette fois-ci sur l'ensemble de la SATT SAYENS, sur tout son territoire.

Mme Guillemain.- Donc depuis le début de la SATT, 463 détections ont été réalisées, ce qui représente 60 % des unités de recherche de nos actionnaires qui sont engagées dans des projets. 60 % des unités.

On a 365 projets où l'on a décidé d'investir en maturation, ce qui n'empêche pas aussi d'investir dans d'autres projets qui sont transférés directement sans maturation. C'est aussi un sujet important. Donc cela représente 17,7 millions d'euros. Donc c'est quand même un chiffre très significatif.

On a créé 8 *start-up*. On est au 31/12/2018.

On a donc un chiffre d'affaires annuel - on n'a pas mis « par an », mais c'est bien « par an » - au niveau de la R&D Partenariats pour le site bourguignon.

On a 372 actifs de propriété intellectuelle en gestion, donc... en gestion et en investissement à la SATT. Donc il y a des... une partie du portefeuille que l'on a vue tout à l'heure dans laquelle la SATT investit, il y a une partie que l'on gère pour le compte de nos actionnaires - par exemple, quand il y a une copropriété avec un industriel.

On a donc 50 contrats de licence qui sont conclus, dont 50 % qui sont concédés à des *start-up*.

70 % de nos licences vont dans des entreprises de notre territoire, ce qui montre l'impact territorial quand même de nos structures.

Et puis on a 1,5 million d'euros en revenus de licences cumulés.

Donc on a donné... Voilà, on a fourni deux exemples.

Alors comme le disait tout à l'heure Jean, c'est une licence que l'on a concédée à une *start-up* parisienne, Nextbiotix, et qui, de ce fait, pour se rapprocher de l'UMR PAM - donc l'UMR Agrosup - université de Bourgogne - a implanté son siège social à Dijon pour se rapprocher des chercheurs. D'où l'attractivité de vos activités quand l'entreprise... voilà, peut... doit s'implanter quelque part.

Ce qui est aussi vertueux, c'est que l'on voit la synergie dans cet exemple de... entre tout ce qui est contrats et la partie propriété intellectuelle-investissement, dans la mesure où les résultats... les premiers résultats sont issus d'un FUI. Cela a donné lieu à des dépôts de brevets, cela a donné lieu à une maturation, et puis finalement cela a donné lieu à une licence. Et cette licence, de nouveau, a donné lieu à un contrat de R&D avec SAYENS, avec l'UMR PAM. Voilà.

Donc une... un bel exemple des synergies entre les métiers de la SATT et les activités de valorisation... vos activités de valorisation de la recherche.

Et puis également une autre *start-up*, alors là également qui est très exemplaire dans la mesure où c'est issu de contrats de prestations, à l'origine chez Welience.

Vous voyez Foad Naïmi qui est le dirigeant de la *start-up*, qui était salarié à l'époque de Welience, qui travaillait auprès de Frédéric Bernard à l'ICB.

Un jour, un industriel lui a demandé de mettre au point... d'améliorer son procédé de telle façon, ce qu'ils ont fait. Cela a donné lieu à un brevet, cela a donné lieu après à la naissance d'une *start-up* qui est SINTERmat. Et Foad a donc quitté Welience et pour la bonne cause, pour créer sa *start-up*, Frédéric Bernard étant concours scientifique auprès de la *start-up*.

Et là, la différence avec la précédente histoire, c'est que la SATT a pris des parts sociales dans cette *start-up*, ce qui a permis à cette *start-up* de démarrer sans avoir à décaisser de trésorerie. Voilà.

Et donc le ministère des Armées a créé son premier fonds d'investissement fin 2018 et c'était la première *start-up* dans laquelle ce fonds du ministère des Armées - et géré par BPI - a investi. Voilà.

Et c'est aussi une belle histoire puisque, évidemment, des collaborations continuent avec l'ICB.

M. Guzzo. - Voilà, on a terminé. Merci.

Merci pour votre attention. Nous pouvons répondre à vos questions maintenant.

Le Président. - Merci. Merci à tous les deux.

Vous voyez que la SATT est un partenaire qui est important.

Moi, je suis frappé par l'un des chiffres que vous avez indiqués qui est que depuis la création, il y a 34 projets de maturation de laboratoires de notre université qui ont bénéficié des crédits de la SATT et qui représentent au total un budget de 6,7 millions d'euros.

Donc vous voyez que pour nos laboratoires, la SATT est un partenaire absolument essentiel.

Et donc voilà, la présentation de Jean et de Catherine est maintenant proposée à votre discussion ou à vos questionnements si vous avez besoin de précisions parce que c'est un univers qui est un petit peu en marge de celui de l'université et sur lequel, je crois, on a tous besoin de préciser notre compréhension du fonctionnement.

Emmanuelle.

Mme Vennin. - Je vous remercie.

Merci pour la présentation. J'en reviens toujours à la discussion parce que je connais bien maintenant quand même la SATT, depuis un certain nombre d'années.

Donc je comprends bien, sur ce genre de projets de grande envergure, la nécessité d'avoir une structure comme la SATT. Mais je ne suis pas la seule, on est plusieurs à se poser des questions quant à l'obligation qu'ont les enseignants-chercheurs de notre université, qui sont donc à la fois enseignants et chercheurs, donc ils peuvent quand même émarger sur le CNRS.

Donc je voulais savoir sur les projets de moyenne envergure... Parce que l'on va se placer dans la catégorie plutôt de moyenne envergure sur la gestion des contrats, notamment en partenariat avec l'industrie. Je voulais savoir comment cela allait évoluer dans les années qui viennent. Sachant que nous, on n'a pas le choix,

on est obligé de s'adresser à la SATT puisque l'université a pris le parti de se retourner vers vous.

Vous le savez, c'est toujours les mêmes questions que je pose, je ne suis pas très originale à ce niveau-là. Mais c'est vrai que l'on éprouve des difficultés dans le montage de ces projets et je voulais savoir si cela allait continuer comme cela ou s'il y avait des choses qui allaient être mises en place à ce niveau-là. Sachant que je suis bien consciente que l'on se place dans la catégorie « projets de petite à moyenne envergure », en fait.

M. Guzzo. - Non mais je peux dire quelques mots là-dessus.

Je ne sais pas si vos projets sont de petite ou de moyenne envergure. Ce sont déjà de très beaux projets.

En fait, c'est un service, SAYENS. C'est un service. Si les chercheurs se tournent vers SAYENS suffisamment en amont, les équipes de SAYENS sont là pour les aider à négocier au mieux. J'en ai déjà parlé plusieurs fois.

Après, effectivement donc, dans certains cas, quand SAYENS est saisi en cours de négociation et que les choses sont déjà mises en place, cela devient effectivement compliqué pour eux et pour nous.

Mais il faut savoir que ce que Catherine a présenté au niveau des services juridiques, propriété intellectuelle, il y a vraiment des professionnels du domaine pour chaque catégorie. Et c'est dommage, c'est dommage que les enseignants-chercheurs ne puissent pas bénéficier de cette aide pour mieux cadrer le montage de leurs projets.

Mais effectivement il faut envisager de se mettre en relation avec SAYENS le plus tôt possible, en amont, pour que l'on puisse travailler dans les meilleures conditions.

Et comme on en a déjà discuté, on essaie effectivement toujours de s'améliorer. C'est vrai qu'il y a des critiques qui nous remontent et donc, à partir de là, on essaie effectivement de progresser en termes de réactivité.

Ensuite la négociation, je crois que j'en ai déjà parlé plusieurs fois, mais cela fait intervenir évidemment la contribution de l'uB, il y a le paramètre « propriété intellectuelle », « partage de la propriété intellectuelle ». Il y a beaucoup de paramètres qui rentrent en compte dans une négociation et l'enseignant-chercheur n'a pas toujours la possibilité de tenir compte de tous ces paramètres.

Justement, en s'appuyant sur l'expertise de SAYENS, en fait on a une approche qui est beaucoup plus, il me semble, efficace et vis-à-vis de notre prospect, de notre partenaire industriel, c'est aussi une façon de lui montrer qu'effectivement, notre recherche, nos résultats ont une certaine valeur et qu'en fait, cela nécessite une relation gagnant-gagnant.

C'est dans ce cadre-là que l'on va essayer de travailler pour répondre au mieux à vos attentes.

Le Président. - Merci.
Sébastien.

M. Chevalier. - Oui.

Merci pour cette présentation claire.

Quelques questions peut-être et quelques commentaires après sur la... le ressenti de l'enseignant-chercheur par rapport à... aux relations que nous avons avec la SATT.

Les questions peut-être.

Au départ, il ne me semble pas avoir vu quelle est la part prise par chaque partenaire dans... au moment de la création de la SATT. C'est-à-dire la part de l'uB, est-ce qu'elle est équivalente à celle de l'université de Lorraine... celle de Franche-Comté ? Est-ce que l'on peut dire...

Je pose juste cette question... J'explique.

M. Guzzo.- C'est un partenariat. C'est un partenariat.

M. Chevalier.- Oui. Juste cette question pour voir si, finalement, les chiffres que vous nous avez donnés correspondent à un retour sur investissement proportionnel à la part investie par chacun au départ.

Ce que l'on sent à travers les données, c'est que l'université de Lorraine et l'université de Bourgogne semblent... il y a une tendance, qu'il y a plus d'activité, que ce soit en maturation ou en valorisation. Sur la partie Brevets, j'ai bien compris que la Lorraine avait un peu d'avance mais parce qu'ils ont contribué dès le début à amener un certain nombre de brevets.

Mais du coup, est-ce que ces deux établissements étaient les plus gros contributeurs au moment de la construction ? Ou est-ce que la répartition s'est faite à parts égales ?

M. Guzzo.- Je vais laisser Catherine répondre.

Mme Guillemin.- Oui alors le sujet, ce n'est pas tant l'actionnariat, c'est... il faut comparer au nombre de chercheurs sur le périmètre.

Donc quand vous constatez effectivement qu'en termes de décisions d'investissement, l'uB est un peu supérieure à l'UL alors qu'il y a quasiment le double de chercheurs, cela veut dire que l'uB est très active dans la SATT et qu'il y a un retour très significatif de la SATT vers les UMR du site bourguignon. Parce que l'actionnariat finalement, avec les contraintes qu'il y avait, il fallait que l'État ait 33 %...

En fait, cela ne veut rien dire. Voilà. C'est vraiment proportionnel au nombre d'UMR et de chercheurs. C'est cela qu'il faut comparer.

Néanmoins, je peux vous rappeler que l'UBFC a 25 % dans l'actionnariat, l'État 33, et il me semble que l'université de Lorraine est à 20-22, le CNRS 19, et puis après c'est vraiment des petits, petits 1, 2, 3 % entre les autres - INSERM, UTBM, Agrosup Dijon, etc.

M. Chevalier.- OK.

Je ne suis pas sûr d'avoir compris la différence entre Prestations et R&D. Que l'on soit très clair : la prestation, c'est un contrat de prestations et la R&D, il y a un contrat de collaboration de recherche ?

Mme Guillemin.- Oui.

M. Chevalier.- On va plus loin dans la démarche, dans l'échange ?

Mme Guillemin.- Oui, un contrat de prestations, c'est une obligation de résultat avec, en général... enfin, même la plupart du temps, il n'y a pas de résultats exploitables au sens propriété intellectuelle. En revanche, une collaboration de

recherche et un contrat de R&D, on est en obligation de moyens et cela peut conduire à des résultats, des inventions avérées qui font l'objet d'une propriété intellectuelle.

M. Chevalier.- Et donc si je résume bien, on est à 3,5 millions en 2018 en termes... si je somme les deux, en Prestations et R&D pour l'uB. C'est ce que j'ai vu...

Et alors cela, c'est une donnée qui est en progression par rapport aux autres années ?

Je ne suis pas sûr d'avoir vu le... Je pose juste la question si ces 3,5 millions d'euros, c'est un chiffre qui est à peu près arrivé à un régime de croisière.

On est stable ? Ou est-ce qu'il y a une marge de progression, encore une fois, pour aller chercher du contrat ?

Et pour revenir un peu à la... au questionnement d'Emmanuelle tout à l'heure, c'est finalement : comment se fait l'équilibre avec les organismes de recherche qui eux aussi accompagnent les laboratoires et qui ont aussi la capacité à accompagner les prestations et les contrats de R&D ?

Il y a plusieurs questions dans la question.

Mme Guillemin.- Alors 3,5 millions d'euros, enfin...

M. Chevalier.- C'est 1,6 + 1,9. J'ai retenu...

Mme Guillemin.- Ah oui, c'est...

M. Chevalier.- ... 1,6 million d'euros, Prestations et 1,9, R&D pour l'uB en 2018. C'est cela ?

Mme Guillemin.- Oui mais cela, c'est ce qui est... C'est ce qui est retourné pour l'université. En fait, le chiffre d'affaires, il est de 5 millions environ.

M. Chevalier.- Pour l'université...

Mme Guillemin.- Comme vous l'avez lu.

M. Chevalier.- Pour l'université de Bourgogne ?

Mme Guillemin.- Oui.

M. Chevalier.- D'accord.

Mme Guillemin.- Pour Agrosup.

Sachant que sur ces 5 millions, par exemple on recrute des personnels auprès des chercheurs pour réaliser des contrats. Donc quand l'on a enlevé ces charges que la SATT prend en charge directement, voilà, il reste cela. Ce sont vraiment les chiffres qui reviennent à l'uB directement.

Alors pour l'autre question, c'était sur... Ah oui, avec le CNRS.

M. Chevalier.- Oui avec les organismes de recherche. Comment on gère finalement...

M. Guzzo.- En fait, il y a des conventions-cadres qui sont établies avec nos partenaires. Donc le CNRS, l'INRA... Donc on applique ce qu'il y a dans la convention-cadre.

Donc pour le CNRS, il était convenu qu'en contrat de R&D, on était à 70 % donc en gestion à l'uB, donc SAYENS, et 30 % en gestion CNRS. Voilà.

Donc chaque année on fait un point, avec le CNRS, intermédiaire pour voir où l'on en est et essayer... Évidemment, ce n'est jamais 70 et 30, mais on essaie de rester dans ces chiffres-là.

M. Chevalier.- D'accord.

M. Guzzo.- Donc cela, c'était dans la convention site... de site. Elle est en négociation à nouveau pour la nouvelle situation.

Et puis pour l'INRA, c'était plutôt lié... Donc là, c'était un accord sur le chef de projet. C'était le chef de projet qui faisait qu'effectivement, c'était géré par SAYENS ou bien géré par l'INRA.

Il y a des accords dans les conventions-cadres qui nous permettent d'arriver à fonctionner.

M. Chevalier.- J'ai encore une ou deux petites questions, si l'on peut se le permettre ?

Sur la partie Prestations, on peut revoir la diapositive - c'était une des premières - qui montrait les parts de chaque partenaire en termes de prestations où l'uB arrive à 14 %, me semble-t-il ?

Donc c'est celle-là. Oui... Encore avant, voilà celle-ci.

M. Guzzo.- Non, c'est la maturation, là.

M. Chevalier.- C'est la maturation, au temps pour moi.

Et on peut avoir ces données en termes de prestations et de R&D par partenaire ? Cela, on ne l'a pas vu, par contre, me semble-t-il ?

Mme Guillemin.- De toute façon, ce n'est qu'Agrosup et uB dans les partenaires, donc c'est... Voilà. Ce qui est issu du site bourguignon, c'est 100 %.

M. Chevalier.- D'accord, mais je pense que c'est important que l'on rappelle aux administrateurs que la stratégie de tous les établissements n'a pas été la même en termes de transferts, de valorisation et de projets R&D. Seules Agrosup et l'uB ont choisi de faire porter par la SATT, et donc par SAYENS, cette activité.

Les autres ont des dispositifs internes.

Mme Guillemin.- Tout à fait.

M. Chevalier.- Non, mais je... C'est assez important dans les...

Mme Guillemin.- Oui, oui, oui. Tout à fait.

Le Président.- C'est un vrai choix collectif qui a été fait par l'établissement. De fait, c'était le choix fondateur d'une certaine façon puisque c'est bien la filiale de

recherche et développement de l'université de Bourgogne qui a permis de créer la SATT. La SATT s'est créée autour de notre filiale. C'est un choix fondateur qui date d'il y a longtemps, avant même que... Qui avait été engagé en tout cas, avant même que je ne sois Président de l'université.

Et effectivement - moi, d'une certaine façon, je le regrette -, un certain nombre d'établissements ont choisi de conserver leur dispositif interne de partenariat industriel. Ce qui est dommage puisque l'on a créé cette SATT comme un outil, un instrument collectif pour l'ensemble de l'écosystème d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne-Franche-Comté et que plus les établissements confieront leur activité de partenariats industriels à la SATT et évidemment, plus la SATT sera solide économiquement.

Et donc là, il y a un véritable enjeu de « Est-ce que l'on joue collectif ou est-ce que l'on ne joue pas collectif ? » au niveau de la région. Et cela, c'est clairement un point de désaccord que je peux avoir avec l'université de Franche-Comté par exemple, qui a conservé son SAIC, qui est la structure interne. Et je pense que c'est quelque chose qui aurait pu se construire différemment.

M. Chevalier.- Je partage totalement et ce n'était pas une critique.

Le Président.- Non, je sais, je sais, je sais.

M. Chevalier.- Je trouve, moi, que la décision prise par l'uB était la bonne.

Le Président.- Oui.

M. Chevalier.- Celle d'Agrosup également.

Et quelque part, est-ce qu'il n'y a pas un enjeu pour que les autres partenaires, finalement, fassent le même choix ?

C'est... Qu'ils soient réticents au début face à un objet nouveau, je peux comprendre. Maintenant, il y a une activité qui remplace. Qu'est-ce qui peut faire que la Lorraine, que l'UTBM, que l'UFC, je ne l'ai pas dit dans le bon ordre, mais quand même des poids-lourds du partenariat, puissent aussi considérer que les activités de transfert et de valorisation doivent être portées par la SATT ?

Mme Guillemin.- Alors effectivement, c'est un regret. Mais à la fois, on voit bien que le fait d'avoir tout mis dans la SATT, c'est l'uB qui en est le premier bénéficiaire quand vous voyez les chiffres. Donc cela prouve que l'uB effectivement a eu raison et que voilà...

Donc il faut à la fois regretter et ne pas regretter parce que...

Après, il faut du temps au temps. On voit, par exemple, très nettement les relations évoluer avec l'UFC. Alors voilà, d'abord ils ont décidé de nous confier tout leur portefeuille de PI, ce qui n'était quand même pas le cas avant. Ils ont décidé que l'on... Enfin, ils ont accepté que l'on aille dans les labos détecter, ce qui n'était pas le cas avant. On intervient de plus en plus dans l'appui à la négo au contrat.

Donc si vous voulez, dans la... dans tout ce qui est contrat, il y a l'appel à négo au contrat et la gestion. On peut faire appel à la négo, c'est-à-dire faire le juridique, faire toutes les clauses de PI sans faire la gestion à proprement parler. Donc cela aussi, l'UFC évolue beaucoup là-dedans. Ils veulent identifier leur plateforme comme l'a fait l'uB, enfin... Donc il y a une évolution.

L'UL... L'UL, c'est plus... Ils sont... Ils ont toujours été quand même très impliqués dans la SATT, même si les contrats effectivement n'y sont pas. Mais, néanmoins, on a... on preste aussi pour l'appui à la négo au contrat. Donc voilà.

Il faut du temps au temps. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que si toutes les universités, dès le départ, nous avaient confié cette activité, très franchement on n'aurait jamais pu absorber parce que l'activité des SATT, elle a dû être déployée sur les métiers de la PI et Invest-Transfert. Déjà, gérer la partie Welience, c'était déjà... Mais si, en plus, on avait eu cette partie-là de tous les actionnaires, on n'aurait pas pu absorber.

Maintenant la SATT arrive dans une maturité opérationnelle, etc. On peut réfléchir, effectivement. Ce sont des enjeux pour les années à venir. Et cela évolue.

M. Chevalier. - Et j'ai une dernière question... Enfin, j'avais deux dernières questions et je te laisse la parole, promis.

Sur les CIFRE. On n'a pas du tout parlé ou vu de données sur les bourses CIFRE. Qu'est-ce que cela représente en nombre de bourses, en volume ?

Et j'ai une question plus personnelle d'enseignant-chercheur, c'est : comment se mène la négociation sur l'accompagnement d'une CIFRE ? Et pour en avoir parlé avec les collègues, l'accompagnement d'une CIFRE n'est pas au même niveau de tarification d'un labo à un autre ou d'une CIFRE à une autre.

Donc je voudrais savoir comment cela... voilà, comment on négocie une CIFRE.

Est-ce que c'est à nous de la négocier ? Est-ce que c'est au porteur de projet de la SATT de le faire ? Et comment, sur quels critères on négocie une bourse CIFRE ?

Je ne parle pas du salaire, parce que là, c'est réglementé, mais je parle de l'environnement d'accompagnement de la bourse.

M. Guzzo. - Oui, oui. Oui, oui.

Effectivement. Effectivement, on a fait un gros travail sur les CIFRE parce qu'effectivement, beaucoup de CIFRE n'avaient aucun retour sur l'environnement. Donc c'était gratuit pour le partenaire. Donc on a essayé de convaincre les chercheurs qu'effectivement, il fallait peut-être qu'il y ait un retour sur l'université pour au moins que l'on ne perde pas d'argent.

Et donc il y a eu pas mal de discussions. Et effectivement selon les domaines, que l'on soit en sciences humaines et sociales, que l'on soit dans les domaines expérimentaux, effectivement on ne va pas demander la même chose pour couvrir l'environnement et le fonctionnement de la CIFRE. Donc on a modulé et on a travaillé sur des fourchettes de coûts qui sont environnés.

Donc cela, ce sont des données internes à l'université de Bourgogne et à SAYENS mais que l'on partage avec les chercheurs, quoi.

Mais la problématique, c'est toujours la même. Si l'on arrive à intervenir dès le début de la négociation, on peut mettre en place quelque chose qui correspond finalement à une négociation équitable, on va dire, entre le prospect et le laboratoire.

Si, par contre, on arrive une fois que tout a été bouclé, c'est très compliqué. C'est très compliqué. Donc il y a...

Au jour d'aujourd'hui, je trouve que, en particulier en sciences humaines et sociales, il y a de nombreuses... de nombreux dispositifs CIFRE qui ont été mis en place ces mois derniers...

En 2018, il y a eu une progression vraiment remarquable.

C'est lié au travail que l'on a fait aussi. On voit les assemblées générales des laboratoires, on présente les dispositifs... On a fait une plaquette, d'ailleurs. Catherine a amené un certain nombre d'échantillons et une plaquette pour... un guide, finalement pour que la mise en place de la CIFRE se passe dans les meilleures conditions.

Mais ce qu'il faut voir, c'est que dans un premier temps, le prospect va passer une convention avec l'ANRT qui correspond finalement à l'embauche du doctorant. Mais dans un deuxième temps, il faut mettre en place cette convention de collaboration avec le laboratoire.

Et souvent cette étape-là est relativement négligée, ce qui fait qu'à un moment donné, en fait, l'industriel n'est même pas au courant qu'il va devoir contracter avec le laboratoire. Et donc, il faut lui donner l'information dès le début. Et c'est pour cela qu'il faut faire en sorte de nous avertir le plus tôt possible.

Mais je trouve qu'il y a une évolution très positive puisque l'on est consulté maintenant, souvent dès le début du contact avec l'industriel, quoi.

M. Chevalier. - Et puis une dernière question.

Le modèle économique des SATT part sur un investissement de l'État et des partenaires au départ et qui misent, on va dire, année après année. Il y a eu des discussions au sein de ce conseil plusieurs fois pour essayer de comprendre cette mécanique.

A partir de quel moment il y a un retour sur investissement pour le partenaire, sonnante et trébuchante, si je puis dire ? Est-ce que l'on a des perspectives ? Est-ce que là où on en est du développement de la SATT et de la partie Licences ou Vente de licences à des partenaires privés, à quel moment... Je pose la question « *cash* » : à quel moment l'université de Bourgogne va récupérer sa mise d'une certaine manière ?

Mme Guillemain. - Les chiffres vous ont été donnés sur la *slide*. Ce sont tous les montants qui ont été sur les... indiqués, ce sont déjà des retours qui arrivent tout de suite à l'uB. Donc les chiffres vous les avez.

Évidemment, sur les licences, c'est un peu plus long. On est en pleine progression d'ailleurs parce qu'en 2019, par contre, il y a une forte progression en termes de licences.

Et puis, c'est vrai qu'il y a aussi des retours qui peuvent être conséquents sur les prises de participation dans les *start-up*.

Il faut savoir qu'avant, cela ne se faisait pas à la SATT. Donc on a fait la première l'année dernière et, en plus, cela concerne l'uB. Cela, ce sont des revenus potentiels d'ici deux ans qui vont être très significatifs pour l'uB et les inventeurs. Donc voilà.

Donc il y a déjà des retours, heureusement, à l'uB -vous avez les chiffres. Et puis on est en progression et vous savez bien que dans ce genre d'activités...

Dans ce genre d'activités, les délais sont très longs. Entre la maturation, une invention, la techno qui doit être mature pour être transférée. Il faut que l'entreprise réalise ses ventes avec cette techno, exploite cette techno, donc elle paie après les redevances... Enfin voilà.

Donc c'est très long, mais il y a déjà des retours.

M. Chevalier. - Merci.

Le Président.- Merci.
Emmanuelle, tu voulais intervenir.

Mme Vennin.- Oui voilà...

Donc encore une fois, moi aussi je suis contente que l'on ait une structure telle que la SATT et SAYENS pour nous accompagner, mais c'est vrai que j'aurais une suggestion.

J'entends bien tout ce qui est dit. Non, mais ce n'est pas toujours possible avec les industriels d'anticiper très en amont parce qu'ils sont contraints par les budgets, des gestions de budgets comme nous, comme peut l'être l'université, comme peut l'être la fonction publique de façon générale.

Et c'est vrai que... De ma part mais pas que de ma part, parce qu'en fait, j'ai de nombreux collègues qui sont concernés aussi. Il faudrait pouvoir bénéficier d'une certaine réactivité. Enfin, en tout cas, pour remettre cela parce que sinon on passe à côté de certains contrats parce qu'eux, ils ont des dates budgétaires et on risque de perdre des gestions. Donc là, c'est juste peut-être...

Alors vous savez... Vous connaissez ma sensibilité, mais c'est vrai qu'à ce niveau-là, un petit accompagnement, ce serait aussi... Nous, on fait des efforts. On comprend bien qu'il faut environner le chercheur et il faut qu'il puisse... que l'université puisse bénéficier de cette recherche. D'autant qu'elle nous permet de travailler avec l'industrie et de passer une partie de notre activité avec l'industriel. Mais c'est vrai qu'en retour, nous, on est parfois un peu gêné par ce genre de négociations.

Mme Guillemin.- Juste... Les industriels, c'est toujours pour hier qu'il faut signer, mais au moment de signer, ce n'est pas... ils mettent aussi du temps. Donc voilà, par expérience... Et on n'est pas forcément crédible en envoyant un contrat qui est mal ficelé à un groupe comme Total ou comme...

Mme Vennin.- Tout à fait.

Le Président.- Pas d'autre question ? Pas d'autre remarque ?

Donc pour... Peut-être pour synthétiser, parce qu'il y a quand même une question de fond qui est d'importance, c'est que vous voyez que l'université de Bourgogne, finalement, dans cette affaire, a joué la carte du collectif et l'on voit bien que, je rebondis sur ce que disait Catherine, en jouant la carte du collectif, le retour, me semble-t-il, pour l'université de Bourgogne, est un retour qui est positif.

Alors évidemment, tout n'est pas parfait. Il faut du temps et il faut aussi, je pense, que les communautés de chercheurs et la SATT s'approprient mutuellement. Et tout cela, cela prend du temps, cela prend... C'est une sorte d'acculturation. Mais globalement, les grands marqueurs qui sont financiers, qui sont présentés, montrent, me semble-t-il, que le choix fondateur qui a été fait, qui était un choix collectif, était un choix qui est positif pour notre université. Voilà.

Donc grand merci de cette présentation et du travail qui est réalisé.

Et je pense que l'on a prévu... Jean, j'anticipe.

M. Guzzo.- Oui.

Le Président.- On a prévu en décembre une journée ou une demi-journée, je ne sais pas, qui permettra une présentation de l'ensemble des *start-up* qui sont

nées des laboratoires de l'université de Bourgogne au cours des années passées parce qu'avec le temps, on voit qu'émergent de nos laboratoires des entreprises qui sont extrêmement innovantes.

On a vu la situation de SINTERmat, là, qui est une jeune entreprise extrêmement, extrêmement prometteuse qui est adossée à l'activité de métallurgie des poudres, à la compression isostatique.

Il y a maintenant des entreprises innovantes qui émergent dans des champs disciplinaires qui sont très divers et il sera tout à fait intéressant de faire un bilan de ceci.

Et je crois que l'on a prévu en décembre une journée ou une demi-journée qui va permettre de faire un point sur l'ensemble de ces activités économiques qui sont nées de nos laboratoires.

Merci beaucoup.

Frédéric, on passe au reste de l'ordre du jour.

M. Guzzo.- Vous avez des plaquettes de SAYENS qui sont... qui restent à votre disposition si vous souhaitez avoir les chiffres.

Mme Guillemain.- Le rapport d'activité également.

M. Guzzo.- Oui, il y a le rapport d'activité et puis des plaquettes.

M. Debeaufort.- Merci.

Je vous propose que l'on passe au neuvième point de l'ordre du jour.

IX) Création d'une commission « Biodiversité et campus »

M. Debeaufort.- Le Président vous en a parlé dans ses informations introductives. On vous en a aussi parlé une ou deux fois.

Il y a à peu près un an, on a créé un groupe de travail « Biodiversité et campus » qui a beaucoup travaillé à la réflexion pour réattirer une faune et une flore sur notre campus et sur les campus, j'espère, le plus tôt possible.

Et l'idée, c'est que ce groupe de travail qui était jusqu'à aujourd'hui informel mais que je trouve qu'il... Enfin, j'espère qu'il a bien travaillé... Je ne devrais pas dire « je trouve » mais « j'espère » qu'il a bien travaillé. Vous avez déjà vu quelques changements.

Alors je suis d'accord, il y a des grandes herbes sur la plaine mais, au moins, on y voit presque tous les jours un lièvre qui traverse la plaine pendant midi parce qu'il connaît l'heure du RU. Donc on le retrouve... Il traverse régulièrement.

On a eu le plaisir aussi de voir des orchidées, etc., etc.

On a eu un petit massacre... un petit moment de massacre d'arbres mais qui était planifié apparemment depuis longtemps pour des raisons de sécurité. Tous ne méritaient pas forcément d'être coupés, mais... voilà.

Donc le groupe de travail a continué à travailler. C'est son rôle, normalement. Et il a déjà prévu un nouveau plan de... une planification de plantations - parce qu'un « plan de plantations », cela fait bizarre - pour l'automne. En particulier, tout ce qui est au pied de la Maison de « l'U » et en allant derrière les petits... ce que j'appelle les Algeco, les trois bâtiments X, Y, Z, en travaillant sur des espèces plutôt locales, plutôt qui résistent à la sécheresse, qu'il n'y a pas besoin

d'arroser, qui puissent être mellifères... Enfin, en intégrant tout un tas de paramètres à la fois de l'arbre et du bosquet.

Donc pour un petit peu légitimer ce groupe de travail et peut-être aussi assurer la pérennité de leurs travaux, l'idée, c'est de transformer ce groupe de travail en commission permanente.

Donc dans les documents, vous avez une petite note qui rappelait les premières actions qui ont été menées. On en a déjà d'autres qui sont planifiées d'ici la fin de l'année, comme je le disais. Et l'idée, ce serait de stabiliser ce groupe de travail au travers d'une commission.

Donc vous avez une proposition, qui est à discuter bien évidemment, de composition. Et la composition est *grosso modo*, je vais dire, mais je dis bien « *grosso modo* », ce qui était jusqu'à aujourd'hui dans le groupe de travail de façon informelle.

Donc dans la composition de la commission, ce qui était prévu, c'était :

- 4 représentants de la gouvernance, donc :
 - le Directeur général des services,
 - le VP du Conseil d'administration - c'est plus facile pour faire voter les plantations du budget pour la biodiversité,
 - le Vice-président délégué au Patrimoine et à la Stratégie des sites territoriaux - parce que l'on est souvent confronté à des contraintes liées au patrimoine, que ce soit de l'entretien, de la sécurité, etc.,
 - le Vice-président délégué à la Responsabilité sociétale et au Développement durable - puisque cela fait partie de ses responsabilités, aussi bien la biodiversité que les autres actions ;
- 2 représentants du pôle Patrimoine - parce c'est souvent eux qui doivent mettre en œuvre les décisions du groupe de travail, donc qu'ils soient présents ;
 - 1 représentant du pôle Développement durable, Pilotage, Qualité, pour le suivi des dossiers, des commandes, etc. ;
 - 3 représentants non étudiants des conseils, dont un élu du CA - dans le groupe de travail, je pense que c'est David qui représentait les élus du CA parce qu'il était très actif dans le groupe de travail, mais ce serait bien que l'on ait aussi un représentant de la commission de la recherche et de la CFVU, sans préciser si c'est un enseignant-chercheur, un BIATSS qui soit représentant ;
 - 1 représentant étudiant de chacun des conseils... 3 représentants étudiants - il y a une petite coquille, cela ferait 3 représentants étudiants ;
 - et puis 2 représentants des associations étudiantes, puisque l'on en a deux qui ont été particulièrement actifs dans le groupe de travail, c'est le GNUB et puis Campus Comestible, entre autres, pour le verger conservatoire qui a été planté et ils s'occuperont, si ce n'est de la récolte, au moins de la dégustation des fruits.

Et puis des invités permanents dont nous avons souhaité qu'ils soient présents dans le groupe de travail et... Comment dire ? Des experts de biodiversité, aussi bien pour la faune que pour la flore et c'est aussi un moyen d'avoir nos collègues du Grand Campus au sens large, c'est-à-dire Agrosup et l'INRA, qui sont aussi présents dans nos réflexions.

Ce qui a permis, par exemple, d'identifier que mettre des ruches sur le campus, ce n'était pas une bonne idée quand il y en a déjà quatre à l'INRA, neuf à Agrosup dont trois qui sont mortes de faim, plus quatre autres dans la rue qui descend le long du cimetière.

Donc mettre des ruches au campus, elles seraient mortes de faim puisque l'on est déjà à saturation par rapport à la zone et que si l'on avait fait notre petit truc

dans notre coin, une des premières idées qui avaient émergé du groupe de travail, c'est : « Il faut mettre des ruches sur le campus ». Donc voilà.

D'où l'intérêt aussi d'avoir et des experts et des collègues qui font partie du Grand Campus. Donc voilà.

Et on a aussi Dijon Métropole, la Directrice du jardin de l'Arquebuse et des Espaces verts de la Métropole, qui est venue à deux réunions, je crois, et qui permet aussi de nous aiguiller.

Ainsi que le Conseil régional qui a financé le verger et qui a fait, lors de la dernière réunion, une proposition intéressante pour avoir une... des projets beaucoup plus ambitieux en termes de moyens par rapport à ce que mettrait l'uB et qui pourrait représenter 20 % de ce que l'on pourrait aller chercher en cofinancement auprès de la Métropole et de la Région, c'est-à-dire 10 000 euros, pour espérer avoir entre 60 et 80 000 euros de budget pour tout ce qui est... voilà, faune et flore sur le campus et plus.

Donc c'est ouvert à discussion par rapport à la composition.

Moi, j'ai simplement retranscrit en gros ce qui se faisait dans le groupe de travail, en augmentant un petit peu les représentants des conseils.

Donc je ne sais pas si vous avez des questions ou des remarques ?

Sébastien.

M. Chevalier.- Non, je n'ai pas de commentaire sur la constitution qui me semble cohérente et représentative des usagers du campus.

Peut-être juste c'est... Cette commission, déjà c'est une bonne idée. Cela donne du sens, du poids à un élément essentiel de la vie de l'université.

Quid des sites territoriaux ?

Est-ce qu'il y a une déclinaison quelque part ? Une possibilité ?

Et deuxième question, c'est : devant quel conseil cette commission présente ses travaux ? Quel est le conseil ? C'est le conseil d'administration ?

M. Debeaufort.- À moins que vous souhaitiez que cela passe devant tous les conseils...

M. Chevalier.- Non, non, c'est une question.

M. Debeaufort.- ... mais je pense que le conseil d'administration est peut-être suffisant pour cette commission.

Certes, cela touche au bien-être des collègues, des étudiants, etc.

Moi, je pense que... Est-ce qu'il faut compliquer le fonctionnement de la commission en présentant devant les autres... de présenter devant les autres conseils ? Je n'en suis pas convaincu.

Après, si vous jugez que c'est mieux, c'est bien. Cela peut être un point d'information en début de CFVU, de CR, etc. Mais je suis... Par rapport à ce qui est discuté à la CR et à la CFVU, je ne suis pas sûr que ce soient des points qui... sur lesquels ils souhaiteront passer du temps.

On donne les... En point d'information en début de CR, de CFVU, cela, je pense que c'est bien, des travaux de la commission et puis que l'on entérine les décisions et propositions en CA, je pense que cela sera plus efficace.

M. Chevalier.- Et pour les sites ?

M. Debeaufort.- Et pour les sites. Cela fait partie des priorités, pour les sites, pour la prochaine réunion que je n'ai pas encore planifiée mais on en a parlé la dernière fois.

Au Creusot, il y a des choses qui sont déjà un petit peu remontées comme actions. Pareil sur Auxerre. Donc oui, cela fait... Les sites ne seront pas écartés.

On a commencé par Dijon parce que l'on avait le grand terrain de golf, et qui... avec la période de sécheresse, c'était extrêmement visible que cela ne faisait rien pour améliorer la situation. Donc c'était une première étape mais c'est clair que sur les sites, on a à peu près les mêmes problématiques. Il y a des sites qui s'y prêtent bien en termes de flore et de faune.

M. Chevalier.- Mais est-ce qu'il n'est pas envisageable...

M. Debeaufort.- Des représentants des sites ?

M. Chevalier.- Oui, d'intégrer des représentants des sites ?

M. Debeaufort.- Oui, c'est une bonne idée.

Le Président.- C'est une bonne idée.

M. Chevalier.- Avec le... un système en visio, qui marche plutôt bien, de façon à ce qu'il n'y ait pas des déplacements et que l'on ne soit pas producteur de CO² pour venir à la commission Biodiversité. Cela serait un comble, quand même.

M. Debeaufort.- Peut-être pas tous mais... Parce que sinon, quand on est en commission à 40, on n'avance plus. Quand on est 10 ou 12, c'est bien, mais après...

M. Chevalier.- Peut-être une rotation de tous ceux qui sont moteurs.

M. Debeaufort.- Cela peut être une rotation... Oui, oui, on peut mettre un ou deux représentants des sites.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ?

Donc s'il n'y a pas d'autre question ou commentaire, je vous propose que l'on rajoute donc 2 représentants pour les sites territoriaux à la composition de la commission.

Donc je vous le... je vous sou mets cette composition pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

17 voix pour (unanimité)

Eh bien, on va continuer à essayer d'embellir le campus et d'attirer une faune autre que la faune étudiante et les personnels sur le campus.

Nous passons à l'avant-dernier point. Je ne sais pas s'il y a des questions diverses, mais sinon ce sera le dernier point qui concerne les comptes rendus et approbation de conventions et de contrats.

X) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Debeaufort.- Donc vous avez reçu les listes des conventions qui emportent versement de subvention ou engageant l'université.

Donc il y en avait du PAJI et du pôle Recherche.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces conventions ?

Donc il y en a beaucoup du pôle Recherche et puis deux du PAJI.

Pas de question ? Pas de remarque ?

Donc nous devons les approuver.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

17 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

2. Compte rendu des conventions hors subvention

M. Debeaufort.- Et vous avez eu la liste des conventions de différents services : PAJI, PFVU, la Recherche, le service Pôle Finances, le SEFCA, le pôle Culture et le SPE, pour information.

Le conseil d'administration prend acte.

M. Debeaufort.- Donc s'il n'y a pas de commentaire, nous en avons fini avec les points de l'ordre du jour et je rends la parole au Président pour les conclusions.

Et merci à tous.

Le Président.- Écoutez, moi, je vais également vous remercier tous pour être restés jusqu'à la fin de ce conseil d'administration.

Grand merci et on se retrouve mi-octobre, je crois, pour la prochaine séance.

Bonne soirée à tous.

- :- :- :- :- :- :- :-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00)

Le Président

Alain BONNIN